



**UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011**

## ETAIENT PRESENTS

---

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

Mme Simone BONNAFOUS, Présidente de l'Université

Collège A – dit «des professeurs des universités » :

Mme Florence BOURILLON, Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, M. Patrick CEGIELSKI, M. Michel SAVY, M. Pierre WOLKEINSTEIN

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER, Mme Véronique GUILLOUX, Mme Isabelle LABORDE-MILAA, M. Yves PALAU, Mme Sandrine CADENAT, M. Gérard TOLLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE, M. Julien GIRAL, M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

M. Rached ZEHOU, Melle Ophélie TABANOU, M. Nouma DELACROIX, M. Laïty FALL, Melle Caroline N'GUYEN, M. Alexis ARDOIN

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE, Mme Liliane PIERRE, M. Félix GUARINO, M. Christian DUSSABLE, M. Jean-Pierre MIALOT, M. Gilles ROUSSEL,

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des professeurs des universités » :

M. Michel SAVY (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI), Mme Florence BOURILLON (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI), Mme Nicole GUIMEZANES (procuration donnée à Mme Florence BOURILLON),

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER (procuration donnée à Mme Véronique GUILLOUX), Mme Véronique GUILLOUX (procuration donnée à M. Julien GIRAL), Mme Sandrine CADENAT (procuration donnée à M. Yves PALAU), M. Yves PALAU (procuration donnée à M. Pierre WOLKEINSTEIN), Mme Isabelle LABORDE-MILAA (procuration donnée à Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN),

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers de Service et de Santé (BIATOSS) :

Collège des étudiants et usagers :

M. Laïty FALL (procuration donnée à Mme Simone BONNAFOUS), Melle Ophélie TABANOU (procuration donnée à M. Rached ZEHOU)

Collège des personnalités extérieures :

M. Gilles ROUSSEL (procuration donnée à Mme Suzanne PONTIER), Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Julien GIRAL), M. Christian DUSSABLE (procuration donnée à Mme Joëlle FAURE), Mme Marie RICHARD (procuration donnée à Mme Simone BONNAFOUS), M. Pierre SERNE (procuration donnée à Mme Liliane PIERRE), M. Jean-Paul MIALOT (procuration donnée à Mme Marie-Claude MILLOT), M. Félix GUARINO (procuration donnée à M. Gilles ROUSSEL)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents ;

Mme Pascale SAINT-CYR, directrice générale des services,  
Mme Suzanne PONTIER, vice-présidente du conseil d'administration,  
M. Luc HITTINGER, vice-président du conseil scientifique,  
Mme Marie-Claude BILLON, assesseure du conseil des études et de la vie universitaire,  
M. Jean-François DUFEU, vice-président en charge des constructions et partenariats institutionnels,  
M. Didier GEIGER, directeur de l'Institut Universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil,  
M. Christian CUESTA, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Créteil-Vitry,  
M. Antoine METER, directeur de l'Institut Universitaire de Sénart-Fontainebleau,  
M. Jean-Jacques ISRAEL, directeur de l'UFR de Droit,  
Mme Sophie MAZENS, directrice du service commun de la documentation,  
Mme Claude PASQUIER, directrice des services financiers,  
Mme Marie-José VERMEULLE, directrice des ressources humaines,  
M. Bernard SAINT-GIRONS, président du PRES,  
Mme Josiane ATTUEL, directrice de l'UFR AEI,  
M. Dominique ARGOUD, directeur de l'UFR SESS-STAPS,  
M. Jean-François PICARD, directeur de l'IPAG,  
M. Philippe VERSCHEURE, agent comptable,

Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la présidente, étaient présents :

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil était représenté par Mme Marie-Thérèse CUOMO,  
M. François TAVERNIER, directeur du cabinet de la présidente de l'université,  
M. Manuel BOUARD, directeur général des services adjoint en charge du pilotage financier,  
M. Pierre COURAUD, directeur de la cellule d'aide au pilotage,  
M. Denis PERRIAU, direction des ressources humaines,  
Mme Florence RIOU, directrice des affaires juridiques et générales,  
M. Cédric BEDOUET, direction des affaires juridiques et générales,  
Mme Christine BENARD, direction des affaires juridiques et générales,

## SOMMAIRE

---

1. QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES .....	6
1.1 Exécution budgétaire 2010 et compte financier 2010 .....	6
1.2 Intervention des commissaires aux comptes .....	23
1.3 Demande de remise gracieuse à l'égard d'un ancien agent comptable .....	29
1.4 Répartition du fonds de soutien aux initiatives étudiantes .....	32
2. VIE DE L'ETABLISSEMENT.....	34
2.1 Actualité du PRES « Université Paris-Est » : nouveaux statut et l'Idex 2 .....	34
2.2 Renouvellement d'un membre enseignant-chercheur à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers .....	43
2.3 Point d'information sur les élections professionnelles .....	44
2.4 Elections aux Conseils centraux et parité : intervention de Colette GUILLOPPE, chargée de mission « Parité » .....	44
3. FORMATION.....	45
3.1 Habilitation de licences professionnelles.....	45
3.2 Demandes de création et de renouvellement des diplômes universitaires .....	48
4. QUESTIONS DIVERSES.....	50
4.1 Procès-verbaux du 28 décembre 2009, du 17 juin 2011 et du 12 juillet 2011 .....	50
5. CAMPAGNE D'EMPLOIS ANNEE 2012 .....	51
5.1 Enseignants-chercheurs, enseignants, enseignants contractuels et BIATOSS.....	51

*La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Madame Simone BONNAFOUS.*

**Mme la PRESIDENTE.**- Bonjour à tous.

J'ouvre la séance.

Les contraintes de la délibération et l'importance des dossiers nous obligent à avoir deux jours entiers d'instance cette semaine, nous essaierons de ne pas partir trop tard.

Nous avons invité aujourd'hui non seulement la commissaire aux comptes pour la présentation du contrôle effectué et de l'avis du cabinet de commissaires aux comptes mais également l'ensemble du personnel de l'agence comptable que je salue car ce service a été extrêmement mobilisé pour le rendu compte aux commissaires aux comptes et à la Cour des Comptes. Je rappelle que nous sommes aussi en ce moment en examen de la Cour des Comptes mais ce ne sera pas le sujet aujourd'hui.

Monsieur l'Agent comptable et une partie des services financiers m'ont demandé si nous pouvions accueillir ses collègues pour cette partie de Conseil, ce que nous avons fait avec plaisir.

Merci aussi aux membres extérieurs ici présents de prendre sur leur temps et leurs propres instances pour venir.

Deux mots en ouverture pour dire que l'Université s'est beaucoup mobilisée sur les questions de transport dans le cadre de ce que l'on a appelé le Grand Paris (c'est la dernière formule) et que nous avons été aux côtés du Conseil général pour défendre les acquis du travail mené autour d'Orbival et d'Arc Express. Cette mobilisation a permis que les gares qui seront reconnues, les tronçons qui seront travaillés en priorité nous soient très favorables en termes de développement universitaire puisqu'ils seront à la fois à Vert de Maisons, Créteil-l'Echat et à Noisy-Champs. Pour nous, c'est précieux.

Nous avons eu une autre mobilisation, que vous avez sans doute moins suivie, à Sénart où nous sommes allés défendre le projet de gare TGV dans la Communauté de communes Ivry/Melun/Sénart. Nous avons eu le plaisir de voir que Réseau Ferré de France avait choisi le site de Sénart. J'en vois qui sourient mais Sénart aura sa gare TGV !

Pour beaucoup de Parisiens et de Val-de-Marnais, Sénart est assez loin mais il s'y passe des choses assez intéressantes. Nous y sommes implantés depuis les années 90, nous avons un site en Seine-et-Marne sud avec 2 500 à 3 000 étudiants, c'est un lieu de développement démographique très important. L'Université s'est rendue aux réunions publiques et a argumenté sur le site universitaire de Sénart. C'est une deuxième satisfaction.

Par ailleurs, je vous informe des dates d'élection. Je rappelle que nous renouvelons toutes nos instances centrales, en plus de six conseils de composantes. Je salue le service juridique qui est à la peine. C'est une année terrible et je vous demande de faire attention de ne pas l'inonder de questions et de micro dossiers. Nous essaierons au maximum avec Madame SAINT-CYR de filtrer. Il faut organiser les élections professionnelles, six élections de conseils de composantes et tous les conseils centraux. Il y a trois personnes mais beaucoup d'autres dossiers juridiques.

Nous essaierons de faire ce travail correctement et dans la sérénité mais cela suppose que le service puisse se concentrer. Il est facile de faire des erreurs. C'est un secteur où la précipitation et la surcharge peuvent aboutir à des erreurs vraiment ennuyeuses.

Les 1<sup>er</sup> et 2 février auront lieu les élections des instances centrales, deux jours pour les usagers (mercredi et jeudi) et un pour le personnel (jeudi).

Par ailleurs, l'élection du président ou de la présidente aura lieu le 8 mars dans un Conseil d'administration restreint aux élus puisque, depuis la loi LRU, les membres extérieurs ne votent plus pour l'élection du président.

Il était important de le dire publiquement pour que ce soit mis au procès-verbal.

Nous démarrons maintenant le processus budgétaire.

## **1. QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

### **1.1 Exécution budgétaire 2010 et compte financier 2010**

**Mme PONTIER.**- Nous allons appeler Madame la Directrice générale des services financiers, Monsieur l'Agent comptable et Madame la Commissaire aux comptes.

C'est Madame PASQUIER qui commence sur l'exécution budgétaire 2010. Vous vous rappelez que nous avons pris du retard dans cette présentation en particulier parce qu'il y a eu beaucoup de travail des commissaires aux comptes. C'est quelque chose que normalement nous faisons en mars/avril et que nous présentons maintenant.

**Mme PASQUIER.**- Je vous présente un bilan extrêmement synthétique des opérations de l'exercice 2010, des 56 000 opérations de dépenses et de recettes qui ont jalonné l'exercice 2010.

Concernant la partie ressources, l'UPEC a disposé de 232 M€ dont 216 M€ hors prestations internes. Ces ressources sont constituées :

- des subventions ministérielles, subventions de l'Etat pour 83 % (180 M€)
- des ressources propres externes pour 13 % (28 M€)
- des ressources d'amortissement et de provisions pour 4 % (8 M€)

L'évolution des ressources propres : 27,5 M€ en 2010 contre 25,3 M€ soit une augmentation de 9 %.

Les recettes totales, si l'on exclut les subventions au titre des constructions et les opérations internes, et si l'on réintègre les subventions de la masse salariale financées directement par l'Etat en 2008 et 2009, ont connu une évolution de 5 % seulement, donc une augmentation de la part des ressources propres par rapport à l'ensemble : 13 % que l'on retrouve déjà en 2008.

Si l'on regarde le détail de ces ressources propres depuis 2008 par type de ressources, vous constatez que l'essentiel de l'augmentation concerne les ressources des formations par l'apprentissage, presque 1 M€ supplémentaires en 2010 par rapport à 2009. De la même façon, nous enregistrons un fort accroissement des ressources des contrats de recherche de 908 000 €.

Pour le reste, les recettes sont à peu près à la même hauteur qu'en 2009 sauf sur les produits financiers mais nous le savions, c'était déjà annoncé, et nous observons également une réduction du versement de la taxe d'apprentissage de 136 000 €.

**M. PICARD.**- Pourquoi une baisse des produits financiers ?

**M. VERSCHEURE.**- Parce que, malheureusement, les rendements de marché sont extrêmement faibles en cette période.

**M. PICARD.**- N'est-ce pas lié à la diminution des réserves ?

**M. VERSCHEURE.**- Les rendements moyens étaient de 3 % à 4 %. Au titre de l'année 2011, les rendements sont inférieurs à 1 %. On arrive facilement à des minorations de plus-value très conséquentes.

**Mme PASQUIER.**- Les dépenses se sont élevées hors opérations internes à 217 M€. Pour l'essentiel (76 %), il s'agit de la masse salariale pour 165 M€.

Le fonctionnement a été constaté à hauteur de 33 M€ (15 %), les dotations aux amortissements et provisions pour 12 M€, (5 %), les investissements matériels pour 4 M€ (2 %) et les travaux pour 4 M€ (2 %).

S'agissant de l'évolution par enveloppe entre 2009 et 2010 en réintégrant la part Etat pour 2009, nous enregistrons une augmentation de notre masse salariale de 3,3 %.

Sur la masse fonctionnement, l'augmentation est plus significative d'un peu plus de 4 %.

Sur les dotations aux amortissements et provisions, l'augmentation est la plus forte avec 42 %, c'est dû à la prise en compte de l'ensemble de nos biens immobiliers et donc de l'amortissement de ces biens.

Les investissements sont à peu près à même hauteur entre 2009 et 2010 et les travaux sont un peu supérieurs à l'exécution 2009.

S'agissant de l'évolution de la masse salariale de l'établissement, la masse salariale Etat jusqu'en 2009, nous enregistrons une augmentation de 3 %. Par rapport au budget total en évolution de 5 %, il y aurait apparemment une décroissance de notre part de masse salariale sur le budget total. Je rappelle que dans le périmètre de la masse salariale une partie concerne la rémunération des contrats doctoraux qui est maintenant passée au PRES. En 2010, cela représentait 1,6 M€. Si l'on réintroduit l'équivalent de ces 1,6 M€ dans les 165 M€, nous sommes encore à 80 %. C'est juste un changement de périmètre.

La masse salariale est composée pour l'essentiel de la rémunération des personnels permanents, pour l'essentiel des personnels enseignants et enseignants-chercheurs pour 109 M€ hors heures complémentaires.

- Personnel BIATOSS : 40 M€
- Allocataires de recherche (pour la part qui n'est pas encore déléguée au PRES) : 1,5 M€
- Contrats de recherche : 1,8 M€
- Contrats aidés : 63 000 €

Cette population est la population qui consomme des emplois. Une population ne consomme pas d'emplois, il s'agit :

- des contrats étudiants, ce sont des vacations étudiantes qui ont représenté pour 2010 900 000 €,
- encore quelques versements au titre du chômage, c'est la dernière année que nous le constatons pour 78 000 €,
- des rémunérations accessoires, pour l'essentiel des cours complémentaires (9 M€), qu'il s'agisse des cours complémentaires effectués par les personnels de l'établissement ou par des personnels extérieurs.

**Mme la PRESIDENTE.**- Et le reste ?

**Mme PASQUIER.**- Il s'agit de vacations administratives.

**M. TOLLET.**- Si un enseignant d'université fait des heures complémentaires à l'extérieur, est-ce Paris 12 qui paie ?

**Mme PASQUIER.**- C'est l'université d'accueil qui prend en charge les cours complémentaires sauf si les heures font partie du service de l'enseignant, auquel cas l'Université refacture à l'université d'accueil la partie des heures réalisées dans cette université. Mais s'il s'agit des heures réalisées au-delà du service statutaire de l'enseignant, c'est l'université d'accueil qui prendra en charge ces heures et vous serez

considéré comme un personnel extérieur de cette université.

**Mme la PRESIDENTE.**- Vous demandez une autorisation de cumul, ce n'est pas automatique.

**M. TOLLET.**- On m'a dit que maintenant c'était l'université ou l'UFR de rattachement qui payait les heures supplémentaires extérieures et se faisait rembourser par l'université d'accueil.

**Mme PASQUIER.**- Absolument pas.

S'agissant de la consommation de nos emplois sur 2010, nous avons voté un plafond de 2 633 ETPT (équivalent temps plein travaillé).

En moyenne sur l'ensemble de l'année 2010, la consommation, pas la consommation réelle mais telle qu'elle est lue au niveau de la paie, est de 2 532 ETPT par rapport à notre premier plafond que nous vous avons fait voter en décembre 2009. En réalité, un personnel ne consomme de l'emploi que quand il est en paie. Cela veut dire que quand on a un rappel de trois mois sur un mois de paie, on ne compte qu'un équivalent temps plein travaillé. Cela a tendance à sous-estimer la réalité de la consommation de nos emplois.

S'agissant du taux d'exécution des dépenses engagées par domaine d'activité (en bleu l'exécution 2008, en rose l'exécution 2009 et en jaune l'exécution 2010) :

- Dépenses de formation : nous arrivons maintenant à 98 % d'engagement de nos prévisions. Evidemment, l'intégration de la masse salariale des personnels permanents dans le budget d'établissement a tendance à lisser notre taux d'exécution compte tenu du taux d'exécution important sur la masse salariale.
- Formation : 98 %.
- Recherche : elle était de l'ordre de 82 % les années antérieures, nous arrivons maintenant à 94 % pour les mêmes raisons.
- Documentation : elle frôlait déjà les 100 % sur les exercices antérieurs, nous sommes à 96 % de réalisation.
- Immobilier : les dépenses immobilières, dont les travaux, sont à 90 % d'exécution. C'est sur la part travaux que l'écart est le plus significatif.
- Dépenses de pilotage : le taux d'exécution augmente à 96 % des prévisions engagées.
- Vie étudiante : là aussi, un fort accroissement de l'exécution à 92 %.

S'agissant du taux d'exécution des dépenses définitives de fonctionnement qui intègrent la masse salariale :

- 97 % des prévisions définitives ont été exécutées soit un accroissement notable par rapport à l'exercice antérieur (91 % en 2009). En réalité, il s'agit de 98 % sur les prévisions de masse salariale et 96 % sur les autres dépenses de fonctionnement.
- 68 % seulement sur les prévisions définitives des dépenses d'investissement contre 66 % en 2009. Il y a toute la masse travaux qui est difficile à réaliser de manière aussi précise.

**Mme la PRESIDENTE.**- Les travaux représentent 4 M€. Nous allons inaugurer bientôt la Maison des Langues, c'était un bâtiment Région, comme nous n'avons pas de maîtrise d'ouvrage, l'argent ne passe pas par nous. On ne comprendrait pas comment on a pu boucler le dossier de la Maison des Langues l'an dernier en n'ayant que 4 M€ de dépenses en 2010. C'est bien que nous n'avons pas la maîtrise d'ouvrage contrairement à ce qui s'est passé pour le Droit où l'argent transitait par nous parce que nous avons la

maîtrise d'ouvrage. Dans le cas de la Maison des Langues, les travaux se sont effectués sans que nous ne voyions de flux financiers parce que c'était complètement financé et opéré par la Région.

**Mme PASQUIER.**- A l'exception de crédits de premier équipement qui ont été intégrés dans le budget de l'établissement, qui ont représenté des dépenses en 2010 mais surtout en 2011.

**Mme la PRESIDENTE.**- Pour les grands bâtiments Etat récents, nous avons la maîtrise d'ouvrage, l'Etat nous délèguait au fur et à mesure les crédits. Cela pouvait gonfler notre enveloppe d'investissements une année. Il convient d'apprécier la part des investissements avec le contexte. En revanche, quand c'est un financement purement régional, la Région garde la maîtrise d'ouvrage. Sinon on a l'impression de ne pas avoir du tout construit et c'est paradoxal.

**Mme PASQUIER.**- S'agissant de la répartition de nos dépenses par activité, des dépenses décaissables c'est-à-dire hors opérations internes et amortissements, sur un périmètre de 205 M€ :

- Formation : 109,4 M€ (54 %)
- Recherche : 43 M€ (21 %)
- Documentation : 6 M€ (3 %)
- Immobilier : 19 M€ (9 %)
- Pilotage : 24,5 M€ (12 %)
- Vie étudiante : 2,7 M€ (1 %)

L'évolution des mêmes dépenses par rapport à l'exécution 2009 est la suivante :

- Formation : un accroissement de 6 % sur l'ensemble des dépenses de formation
- Recherche : 5 %
- Documentation : 4 %
- Immobilier : 4 %
- Pilotage : en diminution par rapport à 2009
- Vie étudiante : en diminution par rapport à 2009

**Mme la PRESIDENTE.**- J'ai du mal à comprendre.

**Mme PASQUIER.**- En réalité, étaient fléchées autrefois dans les dépenses de vie étudiante notamment les vacances étudiantes qui étaient sur des crédits spécifiques, notamment les crédits FSDIE. Le fait de financer autrement le travail étudiant, sur une autre enveloppe, fait que maintenant les dépenses peuvent se retrouver selon l'activité l'étudiant recruté sur la formation, sur la recherche, etc...

**Mme la PRESIDENTE.**- D'accord. Nous financions 900 000 € sur les budgets précédents, nous atteindrons cette année 1 M€ pour l'enveloppe « Emplois étudiants » dans notre Université. Nous considérons que c'est une action « Vie étudiante » car cela vise à aider les étudiants à avoir un travail proche de leurs études et c'est une politique étudiante, mais le problème c'est que les étudiants sont dans nos services, dans nos composantes, etc. Maintenant, nous les affectons dans le secteur où ils travaillent.

C'est toujours pareil avec les chiffres... Cela me rassure car j'ai plutôt l'impression que nous avons fait un effort sur la vie étudiante globalement et la voir décliner me gênait.

**Mme PASQUIER.**- S'agissant de la détermination du résultat de l'exercice, je vous présente l'évolution 2008, 2009 et 2010.

Sur les dépenses de personnel, nous sommes passés d'un peu moins de 25 M€ à 165 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont de 44 M€ contre 39 M€ sur 2009.

Le total des dépenses de fonctionnement (hors opérations internes) est arrêté à 209 218 997 €.

Nos recettes de fonctionnement (hors opérations internes) ont été réalisées à hauteur de 214 919 263 €.

Le résultat excédentaire est de 5 700 266 €.

Notre capacité d'autofinancement est de 9 116 297 €.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 7 506 779 €.

Les recettes donc les subventions d'investissement, que ce soit du ministère, de la Région ou des Conseils généraux, sont de 1 126 000 €.

**M. PICARD.**- Que signifie IAF ?

**Mme PASQUIER.**- Insuffisance d'autofinancement mais en l'occurrence nous avons une capacité et pas une insuffisance.

Si vous reprenez la CAF qui est une ressource d'investissement avec la recette d'investissement de 1,1 M€ et que vous la comparez aux dépenses d'investissement de 7,5 M€, vous constatez que nous avons abondé notre fonds de roulement à hauteur de 2 736 012 €.

**Mme la PRESIDENTE.**- Je proposerai cet après-midi au Conseil d'administration (nous en avons déjà un peu parlé en CTP, un travail a été fait par Monsieur BOUARD) que pour le budget 2012 nous anticipions ce que pourrait être l'excédent de résultat moins la capacité d'autofinancement de l'année 2011 et qu'une partie de ce potentiel excédent de résultat 2011 soit mis sur la politique salariale, en particulier sur une augmentation de nos emplois.

Il existe un lien entre les deux. Nous n'allons pas en débattre maintenant, ce sont des choses qu'il faut maîtriser, il ne faut pas non plus se mettre à déraper car c'est un secteur sur lequel les sommes vont très vite. Je fais le constat qu'au fil des années, même quand on a fait des rectifications comptables, même quand on prélève pour l'investissement, nous sommes une université qui peut utiliser son excédent pour investir car nous avons une capacité d'autofinancement grâce à cela et c'est une très bonne chose.

Nous reviendrons sur le problème du patrimoine, la construction ne va pas au rythme de nos moyens. Depuis cinq ans, nous avons du mal, la législation ne nous aide pas non plus ; entre le manque de personnel et les contraintes de législation de plus en plus lourdes qui ralentissent tout, nous n'arrivons pas à investir au niveau où nous le pourrions. Par ailleurs, nous manquons de personnel.

Cet après-midi, nous allons tirer les conséquences de l'analyse que nous voyons là, nous ne pouvons pas rester uniquement en constat. Dès cet après-midi, nous commencerons à nous mettre en réflexion sur l'utilisation des marges qu'il faut maintenant anticiper. Nous ne pouvons plus être dans le constat des excédents d'année en année.

**M. PICARD.**- Cela suppose que les moyens de l'Etat l'année prochaine seront les mêmes que l'année précédente ?

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous ferons la même réponse que sur les taux d'intérêt : l'actualité ambiante nous fait dire qu'il ne faut pas attendre pour 2012 une pluie d'or de l'Etat. Le budget 2011 a été abondé par l'Etat à +1,5 % pour notre Université, moins que l'inflation.

Vous connaissez comme moi le contexte budgétaire, ce qui est dit en tout cas. J'ai très peu de raison d'espérer, raison de plus pour ne pas avoir un fonds de roulement qui augmente chaque année. Cette année, il faut prendre des « risques ». Si cela se passe mal, si l'Etat prend des mesures, certes le fonds de

roulement des universités contribue à réduire la dette publique d'une certaine façon, c'est de l'épargne publique, nous sommes un morceau de l'Etat.

J'ai participé à une réunion où était présent le ministre, il y avait à côté de lui un tableau et je parie que c'était les fonds de roulement des différents présidents.

Veillez excuser cette interruption mais il est important que dans un Conseil d'administration on fasse le lien entre plusieurs sujets.

**Mme PASQUIER.**- Le fonds de roulement au 31 décembre 2009 a été établi après quelques corrections dont nous reparlerons à hauteur de 23 813 661 € soit une augmentation à hauteur de 2,7 M€.

Ceci nous conduit à un niveau au 31 décembre 2010 à hauteur de 26 549 673 €.

La valeur d'un jour de fonctionnement (hors opérations internes) représente 581 000 €.

Notre fonds de roulement représentait au 31/12/2010 l'équivalent de 46 jours de fonctionnement. Je rappelle que depuis nous avons voté un budget initial 2011 et une première décision budgétaire modificative qui a prévu un prélèvement sur le fonds de roulement chaque année.

**Mme la PRESIDENTE.**- Là aussi, c'est le toboggan de chaque année : on prélève, on remet.

**Mme PASQUIER.**- C'est ce que nous prévoyons de prélever. Pour autant, nous constatons que nous ne prélevons pas.

**Mme la PRESIDENTE.**- Il est important de donner ces chiffres. Peu d'entre nous ont l'habitude de jongler avec ces sommes. Il est important d'avoir 26 M€, une augmentation de 2,7 M€, mais 46 jours de fonctionnement seulement. Il est important de se représenter des ordres de grandeur. Nous devons trouver un équilibre et ne pas descendre au-dessous d'un certain niveau.

**Mme PASQUIER.**- D'autant que l'établissement a une prévision de construction à financer sur son fonds de roulement qui représente un certain montant.

**Mme la PRESIDENTE.**- C'est-à-dire ?

**Mme PASQUIER.**- Un plan pluriannuel d'investissement vous a été présenté avec le budget initial et la DPMA. Cela dépendra des financements extérieurs. Sur la part financée par l'établissement, la moitié est déjà en prévision sur plusieurs années d'opérations pluriannuelles.

**Mme PONTIER.**- Je voudrais passer la parole au président de la Commission des Moyens.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Si je ne me trompe pas, le ministère conseille 30 jours de fonctionnement pour le fonds de roulement. Nous dépassons largement.

**Mme PASQUIER.**- Nous en reparlerons.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- C'est une photo au 31 décembre, nous ne l'utilisons jamais. Finalement, au 31 décembre, on sait qu'on n'aura pas besoin d'autant.

**Mme PASQUIER.**- Nous verrons tout à l'heure pourquoi nous n'avons pas besoin d'autant mais ce n'est pas parce qu'il faut atteindre les 30 jours. Ces 30 jours sont donnés à titre indicatif, cela dépend du besoin en fonds de roulement de l'établissement.

Il se trouve que l'établissement n'a pas besoin d'un montant aussi élevé de fonds de roulement. En revanche, compte tenu de sa politique d'investissement et de travaux, l'établissement a besoin d'un fonds de roulement important.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Pourquoi ne l'a-t-on pas utilisé ?

**Mme PASQUIER.**- Parce que les travaux ne se réalisent pas en une journée !

*(Discussion générale)*

**Mme la PRESIDENTE.**- Même pour construire le préfabriqué pour le LISA, il faut passer par un marché, des autorisations, on met un temps fou. Nous avons une politique de travaux qui prend beaucoup trop de temps, nous manquons de personnel au service Patrimoine même si nous prenons des sociétés parce qu'il faut encadrer. Nous ne pouvons pas laisser faire des travaux chez nous en attendant que cela avance dans un bureau. Nous avons un problème du service Patrimoine par ailleurs.

**Mme PONTIER.**- Je propose de passer la parole à Monsieur Christian CUESTA, président de la Commission des Moyens puisque ce document a d'abord été soumis en Commission des Moyens. Il va nous faire un état rapide des remarques et questions.

**M. CUESTA.**- Comme presque toujours, il y a eu en Commission des Moyens un débat fourni sur des questions précises concernant essentiellement l'exécution dans les composantes des budgets avec des difficultés sur les heures complémentaires ; des questions sur la partie équivalents temps plein travaillé et masse salariale. Nous avons eu un échange important sur les consommations d'emplois en ETPT et la masse salariale associée pour la politique de postes dans l'Université.

Il y a eu des questions sur les dépenses de formation vis-à-vis du modèle d'allocation des moyens, des questions sur les allocataires de recherche et les relations avec les sommes allouées au PRES dans le cadre des allocataires de recherche qui ont déjà été évoquées dans d'autres commissions et en Conseil d'administration ici.

Il y a eu une demande pour avoir une lisibilité sur les dépenses par destination qui améliore la compréhension

Le débat a porté sur ces éléments essentiellement.

**Mme CHEVALIER.**- Pour compléter, une autre question est posée systématiquement à la Commission des Moyens, c'est le budget alloué au PRES, une description de ce budget à la fois en termes financiers et en délégation de personnel, pour que le Conseil d'administration de l'UPEC soit informé de ces questions.

**Mme PONTIER.**- Nous avons envoyé aux membres de la Commission des Moyens la convention signée chaque année par l'UPEC avec le PRES qui définit les reversements d'allocataires, etc., et qui met en avant aussi les mises à disposition de personnel. Vous ne l'avez pas reçue ?

**Mme RIOU.**- J'espère que cela a bien été transmis.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous avons demandé que ce document soit envoyé aux membres de la Commission des Moyens.

**Mme PONTIER.**- En tout cas, il est prévu que vous receviez la convention PRES/UPEC et le budget du PRES qui nous a été transmis par Monsieur SAINT-GIRONS. Je suis désolée si cela n'a pas été fait mais c'est prévu.

**Mme RIOU.**- Si cela n'a pas été fait, nous allons y remédier.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Je demande que ce soit transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

**M. TOLLET.**- Je reviens sur le fonds de roulement et son augmentation régulière d'année en année de façon pérenne. Cela permettra une réflexion en matière de politique de l'emploi. Si nous nous dirigeons dans cette direction, tant mieux. Nous avons déjà alerté voici quelque temps.

D'après un calcul assez simple, 2 M€ d'augmentation par an en moyenne, cela représente environ 30 emplois.

**Mme PONTIER.**- C'est un peu plus compliqué que cela.

**M. TOLLET.**- Je suis d'accord.

Je voudrais revenir sur quelque chose qui revient régulièrement sur la table depuis deux ans, c'est la notion de TP égale TD. Cela coûterait seulement 0,3 M€ c'est-à-dire bien moins que l'augmentation annuelle du fonds de roulement. Cela nous ferait gagner énormément en gestion car le décompte des heures TP dans les services est toujours problématique.

Il y a matière à avoir une politique sociale, si l'on peut dire, avec ce fonds de roulement. Je demande que l'on réfléchisse pour l'année prochaine à aller dans cette voie.

**Mme PONTIER.**- Je réponds spontanément et je parle sous le contrôle de beaucoup de personnes : TP égale TD, c'est déjà quelque chose que nous faisons.

**M. TOLLET.**- Je précise, pour les heures complémentaires et pour tous les enseignants.

**Mme PONTIER.**- Sauf que, pour tous les enseignants, ce n'est pas nous qui le définissons, c'est l'Etat, et pour les heures complémentaires, c'est pareil. Nous appliquons la loi.

**Mme PASQUIER.**- C'est exact.

**M. TOLLET.**- Nous anticipons dans certains cas et si nous anticipons au niveau social, ce serait très bien.

**Mme PASQUIER.**- Nous avons des taux d'exécution extrêmement importants, 98 % de notre masse salariale. Nous avons une marge en valeur absolue mais en pourcentage moins de 1,5 % d'écart sur la masse salariale, c'est extrêmement faible. Il faut prendre toutes les mesures de précaution pour rester malgré tout dans les crédits votés.

Un exemple : l'augmentation du taux de pension civile sur l'ensemble des rémunérations des personnels titulaires qui aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2012 représente 2,7 M€ d'augmentation. Cela peut être en partie financé par une dotation ministérielle mais je rappelle que nous avons des personnels titulaires qui étaient autrefois gagés sur les ressources propres de l'établissement et, pour cette part, c'est à l'établissement de prévoir le financement de cette augmentation, comme les autres contractuels, sur ressources propres.

Nous avons donc une marge quand même très faible et il convient d'être très prudent.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous aurons le débat cet après-midi puisque nous allons vous proposer une politique d'emploi assez offensive.

Sur le bilan des heures complémentaires, nous vous présenterons l'évolution avec les dédoublements de cours en TD et le RNA ; nous devons présenter en Conseil d'administration au moment du vote du budget de l'an prochain, un point complet sur les effets de cette politique avant d'aller plus loin.

Par ailleurs, les ordres de grandeur sont à la fois importants et peu importants. La seule location de la Pyramide, dont j'espère chaque année qu'elle ne sera pas remise en cause, y compris cette année puisque nous utilisons mal Bonneuil, représente 1,8 M€ que l'Etat nous rembourse en plus du budget, et chaque année je refais la demande. Il suffirait que l'Etat estime que l'utilisation des locaux à UPEC n'est pas suffisante... C'est pourquoi j'ai expliqué aux collègues que ce n'était pas un caprice de leur demander de mieux utiliser les locaux de très grande qualité par ailleurs de Bonneuil.

Je ne pense pas que nous n'aurons plus ces 1,8 M€, nous avons un schéma directeur immobilier, etc., mais avec ce genre de somme, cela va très vite. Nous devons faire un exercice très précis mais je pense qu'il faut cette année prendre quelques « risques ».

**Mme CHEVALIER.**- Je reviens sur la somme allouée par l'UPEC au budget du PRES. Nous apprenons en

Conseil d'administration qu'une convention est signée alors qu'il me semblait que toutes les opérations financières devaient passer devant le Conseil d'administration, et en plus devant le quorum physique du Conseil d'administration.

Je ne comprends pas que des conventions soient signées sans que le Conseil d'administration ait été consulté. C'est une question que je pose à l'assemblée parce qu'il me semble que c'est une convention financière et qu'elle doit passer devant le Conseil d'administration.

**Mme PASQUIER.**- Il y a 7 000 conventions financières par an. Heureusement que toutes ne passent pas en Conseil d'Administration !

**Mme CHEVALIER.**- Celle-là a des conséquences politiques, il me semble que nous pourrions être informés et consultés.

**Mme la PRESIDENTE.**- L'adhésion au PRES et les grands principes ont été adoptés dès le départ. La délégation du doctorat et ses conséquences ont été présentées dans un Conseil d'administration 2007-2008 à plusieurs reprises. Nous vous enverrons la convention d'application. Le jour où nous voterons le budget 2012, nous pourrions la reprendre en détail. Le prochain Conseil d'administration fera comme il voudra mais celui-ci n'a pas eu l'habitude d'examiner toutes les conventions. Il y en a des plus importantes en masse financière que celle-ci.

**Mme PONTIER.**- Nous retenons que la convention du PRES sera particulièrement mieux étudiée lors de la présentation du budget 2012.

S'il n'y a plus de questions, je passe la parole à Monsieur VERSCHEURE qui va nous présenter le compte financier.

**M. VERSCHEURE.**- Sur le compte financier 2010 qui vous est présenté aujourd'hui, j'ai apporté un certain nombre de modifications par rapport aux années précédentes. Je vais vous lister de quoi il est composé.

Il est composé de documents formels qui représentent l'ensemble des tableaux, dont un a été mis à votre disposition et n'a pas été distribué.

A ceci s'ajoute un document essentiel, l'annexe. C'est la présentation du compte annuel composé du compte de résultat du bilan et des documents joints intitulés l'annexe. L'annexe et le résultat du bilan sont indissociables concernant les règles comptables. Ce sont des documents qui se complètent. L'annexe donne un certain nombre d'explications et commente les données chiffrées qui figurent dans le bilan et le compte de résultat.

L'annexe a une autre vertu, elle précise les règles et méthodes comptables retenues pour permettre l'arrêté des comptes. Elle donne aussi des informations quantitatives sur la dynamique de l'Université. Elle précisera, notamment à travers le tableau des immobilisations, quelle est la politique de l'établissement en matière d'acquisitions et d'immobilisations. Vous avez aussi des tableaux sur les amortissements qui donnent les immobilisations amortissables, le tableau des provisions, le tableau de ventilation du chiffre d'affaires et également des informations sur la variation des capitaux propres.

Autre document qu'il était nécessaire de mettre à votre disposition, un document relatif à la présentation des éléments qui ont permis la fiabilisation du patrimoine immobilier.

**Mme PONTIER.**- L'annexe, c'est ce qui s'appelle « Compte annuel 2010 ».

Le compte financier dans son intégralité peut vous être distribué. Ne vous précipitez pas dessus si vous n'avez pas l'intention de vous y plonger fortement.

**M. VERSCHEURE.**- Il vous donne les principaux chiffres-clés de l'exercice sur l'activité financière. Le

présent rapport de présentation est aussi un document obligatoire.

Normalement, on vous l'a précisé lors des précédents Conseils d'administration, le compte financier aurait dû vous être présenté au plus tard le 30 avril 2011. Vous constatez que le compte financier est présenté tardivement au regard de cette disposition réglementaire car les commissaires aux comptes ont été nommés tardivement, en décembre 2010. Le temps qu'ils fassent leurs premiers travaux d'audit et de certification, nous n'avons pu arrêter les comptes qu'à la fin du mois de juin. D'où une présentation tardive au 30 septembre des comptes 2010. Nous ferons en sorte l'année prochaine d'arriver à des délais plus conformes à la réglementation en vigueur.

Je voudrais que cette présentation réponde à quatre objectifs. D'une part, je vais vous présenter les principales modifications de la structure financière de l'UPEC à l'issue de la première année de travaux de certification qui ont abouti à permettre une meilleure sincérité du bilan. C'est quelque chose d'essentiel pour vous, administrateurs, d'avoir un bilan le plus sincère possible.

Deuxième objectif, faire une présentation sommaire des éléments constitutifs de la fiabilisation du patrimoine immobilier.

Ensuite, je redeviendrai sur des données déjà développées par Madame PASQUIER sous un autre angle, je vous décrirai l'ensemble des opérations comptabilisées par nature au titre de l'exercice 2010.

Je terminerai en mettant en évidence les principaux résultats.

Le bilan de l'exercice 2010 est un bilan plus sincère mais posons-nous la question de savoir comment se constitue un bilan.

C'est une photographie du patrimoine de l'Université au 31 décembre. Le bilan est composé d'un actif et d'un passif.

A l'actif, on voit ce qui appartient à l'Université : l'ensemble des immobilisations, des créances que l'Université détient et l'ensemble de la trésorerie.

L'actif renseigne sur l'utilisation qui a été faite des ressources dont elle dispose.

De l'autre côté, le passif renseigne sur l'origine des ressources dont l'Université dispose : les capitaux propres et les dettes.

A l'actif, le plus gros poste, c'est l'actif immobilisé, c'est l'outil de travail de l'Université. Il est constitué d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières :

- Immobilisations incorporelles : des acquisitions telles que des licences, des logiciels,
- Immobilisations corporelles : les constructions, les équipements,
- Immobilisations financières : pour un montant beaucoup plus modeste, principalement des cautions versées pour des locations immobilières comme l'immeuble Pyramide.

Comment sont évalués les actifs ?

La règle, c'est une évaluation au coût d'acquisition. A défaut, vous constaterez que ce n'est pas toujours le cas car nous avons réalisé aussi une comptabilisation au regard d'évaluations qui ont été fournies par France Domaine du patrimoine immobilier. Selon le cas, ces immobilisations font l'objet d'amortissements, d'autres non comme le terrain.

L'actif est constitué des créances que l'UPEC détient à l'encontre de l'extérieur et de la trésorerie.

Le passif correspond aux ressources de l'Université, il se décompose en capitaux propres : la valeur des biens remis en dotation, les réserves de l'établissement, le report à nouveau, le résultat de l'exercice, des

subventions d'investissement ou des provisions.

Les dettes qui constituent le passif sont les dettes fiscales et sociales et les dettes fournisseurs.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2010 s'élève à 300,669 M€.

C'est à partir du bilan que l'on mesure le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Au passif, les capitaux propres, les dettes ; à l'actif, l'actif immobilisé, l'ensemble des créances et la trésorerie. Ces deux colonnes sont équilibrées à hauteur de 300,669 M€.

Le bilan est plus sincère car, dans le cadre de la première année de certification, à la demande des commissaires aux comptes, il a été procédé à un certain nombre de régularisations prenant en compte le produit de rattachement des charges et produits à l'exercice. Ces régularisations ont concerné l'intégration du patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université.

Il faut savoir que ces régularisations n'ont que très peu affecté le fonds de roulement tel qu'il vous a été présenté le 31 décembre 2009. Il est très important de le signaler.

Les principales rectifications portent sur des éléments d'actif et de passif.

A l'actif, le plus gros enjeu est l'intégration de l'ensemble du patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université sur la base de l'évaluation de France Domaine. Nous inscrivons au bilan pour l'ensemble du patrimoine immobilier une valeur de 193,178 M€ pour les constructions. Nous avons intégré la valeur des terrains qui s'élève à 55,038 M€.

Au 31/12/2009, la valeur des constructions inscrites au bilan n'était que de 113 M€, il n'y avait aucune valeur de terrain valorisée au bilan. Les écritures de correction ont permis de donner une image bien plus fidèle.

Autre régularisation, il a été procédé à un ajustement de la valeur des immobilisations hors patrimoine immobilier par rapport au fichier d'inventaire. Il a été procédé au rattrapage d'amortissements non comptabilisés antérieurement pour 2,903 M€.

Enfin, il a été procédé à des évaluations de charges à payer afférentes aux charges de personnel. Ainsi, il a été constaté des charges à payer au titre de rappels de traitements pour 1,295 M€.

Les rectifications portent aussi sur des éléments de passif du bilan. Gros changement au niveau de la valeur du bilan puisque le pendant de la valeur des immobilisations, c'est la prise en compte de la valeur des biens qui ont été remis en dotation. Ces biens sont remis en dotation par l'Etat ou contrôlés de fait par l'établissement car la notion de prise en compte dans le bilan, c'est soit une remise en dotation par l'Etat soit le fait que l'Université en assure le contrôle c'est-à-dire qu'elle occupe les locaux et en assure l'entretien.

Autre élément du passif, il a été procédé aux ajustements des subventions d'investissement pour ne maintenir au bilan que les subventions qui ont permis de financer les travaux réalisés sur les quatre biens comptabilisés au coût historique, c'est-à-dire pour lesquels l'Université a eu la maîtrise d'ouvrage : l'IUP, le site du Mail des Mèches, la Faculté de Droit et STAPS.

Ces subventions d'investissement concernent aussi le financement des immobilisations acquises en dehors des constructions.

Il a été procédé à un certain nombre d'évaluations de provisions au niveau des charges de personnel. A ce titre, des provisions au titre d'heures de cours complémentaires constatées pour 1,823 M€ et des provisions pour des droits à Compte Epargne Temps pour 204 000 €.

L'ensemble de ces corrections se traduit par une diminution du report à nouveau de 10,630 M€. Ce report à nouveau s'inscrit au passif et diminue le montant des capitaux propres.

**Mme la PRESIDENTE.**- Je ne sais pas si la notion de report à nouveau est comprise par tous.

**M. VERSCHEURE.**- C'est la diminution des capitaux propres. Cela diminue la ressource dont dispose l'Université sur son patrimoine.

S'agissant de la fiabilisation des immobilisations, quelques mots sur le patrimoine immobilier. Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale qui nous a été remise par France Domaine. Nous avons l'obligation de comptabiliser sur cette base la valeur du patrimoine mis à notre disposition.

Au 31 décembre 2010, l'UPEC n'a pas mis en place la comptabilisation des actifs par composant. Un composant est un élément d'une construction qui a une durée d'utilisation différente du bâtiment principal ou qui procure à l'Université un avantage économique différent de celui du bien principal. Cela peut être la situation des ascenseurs qui actuellement sont amortis au même rythme que les constructions alors qu'un ascenseur peut avoir une durée de vie inférieure à la valeur totale de l'immeuble dans lequel il est installé.

L'UPEC étudie actuellement les conditions de mise en place de cette comptabilisation par composant qui vous donnera une image encore plus précise de la valeur du patrimoine de l'Université.

Dès lors qu'ils sont amortissables, pour l'ensemble des biens, l'Université pratique l'amortissement linéaire. C'est une possibilité tout à fait réglementaire. Une instruction de 2000 a autorisé les établissements publics à amortir à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'année de mise en service du bien. En 2000, l'Université avait décidé de faire ce choix de politique d'amortissement mais, entre-temps, une nouvelle instruction de 2006 a modifié ces règles et imposé que l'amortissement soit calculé à partir du jour de mise en service du bien.

La direction de l'Université a donc décidé de mettre à jour ce dispositif réglementaire, aussi à la demande des commissaires aux comptes, pour arriver à une fiabilisation encore plus importante du patrimoine. Nous avons déjà procédé à ces régularisations pour l'amortissement des constructions au titre de l'exercice 2010. C'est la raison pour laquelle nous avons des rattrapages d'amortissement pour 2,9 M€.

Nous allons procéder par étape, nous profiterons du passage à SIFAC en 2011 pour voir dans quelles conditions nous pouvons développer ce dispositif pour l'ensemble des immobilisations hors constructions et procéder à ce rattrapage pour l'ensemble des biens.

Un mot sur la neutralisation des amortissements : pour le patrimoine dont elle n'est pas propriétaire mais dont elle assure l'entretien et le contrôle, l'Université pratique de l'amortissement neutralisé qui consiste en une comptabilisation d'un produit exceptionnel équivalent au montant de l'amortissement obligatoire. Pour ces constructions dont nous ne sommes pas propriétaires, l'impact budgétaire est neutre.

**M. PICARD.**- Quel est le patrimoine dont l'UPEC n'est pas propriétaire ?

**M. VERSCHEURE.**- L'UPEC n'est propriétaire d'aucun bien.

**M. PICARD.**- Est-ce une obligation de passer par France Domaine ? Ses évaluations sont plus que douteuses. Nous avons des exemples de loupés magnifiques, notamment le bâtiment de l'Imprimerie Nationale. Est-ce une obligation de passer par France Domaine ?

**M. VERSCHEURE.**- Nous avons l'obligation de comptabiliser les données au regard des données chiffrées qui nous ont été communiquées par France Domaine. Effectivement, cette évaluation de France Domaine mériterait des précisions en termes de calcul.

**M. PICARD.-** Vous comptabilisez en provisions les heures de cours complémentaires. Or, le bilan est annuel et commence au 1<sup>er</sup> janvier et l'année universitaire en septembre. Vous avez déjà des heures complémentaires et vous savez pertinemment qu'un certain nombre de ces heures sont en frais à payer. Il y a une partie en frais à payer et une partie en provision.

**Mme PASQUIER.-** Tout à fait d'accord.

**M. PICARD.-** Pourquoi ne pratique-t-on pas un amortissement dégressif sur un certain nombre de biens comme on peut le faire en comptabilité privée ? Est-ce un choix politique délibéré de la maison ?

**Mme SAINT-CYR.-** L'amortissement dégressif est limité à un certain nombre de biens. Mais, effectivement, c'est une politique de l'Université.

**M. PICARD.-** Il existe une circulaire Rocard très ancienne sur la comptabilisation du matériel informatique. Or, je vois l'informatique en actif immobilisé avec un système d'amortissement. La circulaire Rocard le faisait passer en fonctionnement.

**Mme PASQUIER.-** Quand la valeur unitaire est inférieure à 800 €, c'est considéré comme une charge de fonctionnement. Au-delà, c'est une charge d'investissement.

Le seuil de 800 € est applicable aux universités. Dans d'autres établissements publics, le seuil est de 500 €.

**M. VERSCHEURE.-** Le matériel informatique est présumé avoir une durée de vie plus importante que l'exercice.

**M. PICARD.-** Dans la mesure où l'informatique est comptabilisée en investissement, on pourrait avoir de l'amortissement dégressif.

**Mme PASQUIER.-** On pourrait. Pour l'instant, nous avons des amortissements linéaires.

**M. VERSCHEURE.-** Il ressort de ce que je vous ai présenté que nous arrivons à une situation du bilan et de l'actif de plus en plus fiabilisée. Ainsi, au niveau des immobilisations, le taux de fiabilisation des actifs est estimé en valeur brute à 88 %, c'est-à-dire que la valeur des constructions sur l'ensemble de l'actif fiabilise les immobilisations à 88 % en valeur brute hors amortissements, et cette fiabilisation est portée à 93 % dès lors que l'on intègre le montant des amortissements.

Il reste à faire deux grands chantiers : organiser le suivi du patrimoine immobilier par composant et faire un recollement de l'inventaire constaté en comptabilité par rapport à l'inventaire physique de l'ensemble des biens.

Je reviens sur une présentation par nature de l'ensemble des dépenses et recettes.

S'agissant des dépenses, un mot sur les charges. Mes informations incluent les prestations internes qui s'élèvent à 16,376 M€. Les charges de l'exercice (prestations internes incluses) s'élèvent à 225,595 M€. Elles étaient de 75,169 M€ en 2009 et de 67,113 M€ en 2008.

La plus grosse partie, 75 % du montant des charges (163 M€) auquel il faut ajouter les impôts et taxes, est faite des charges de personnel.

Autre poste significatif qui représente 9 % du montant des charges (20,018 M€), ce sont les autres services extérieurs : l'ensemble des contrats de nettoyage, l'ensemble des mises à disposition de personnel dans le cadre de prestations internes mais aussi des frais de publicité et de relations publiques, les frais de mission et de réception, les frais postaux et de télécommunications et d'autres prestations externes.

Autre poste important mais surtout impacté par les opérations de prestations internes qui représente 6 % du montant des charges (13 M€), ce sont les autres charges, surtout des refacturations internes entre les composantes et les services centraux.

Autre poste significatif, 5 % du montant des charges (11,539 M€), les dotations aux amortissements et provisions et notamment les amortissements qui s'élèvent dans l'exercice à 8,931 M€ dont 8,720 M€ concernent les seules immobilisations corporelles et principalement les constructions. Le poste « amortissements » est en forte progression.

Les autres éléments concernent des dotations aux provisions.

Pour terminer, 4 % des charges (8,25 M€) pour les services extérieurs : les opérations de location, l'acquisition de documentations et des coûts de réparation et d'entretien.

Les charges de personnel s'élèvent (impôts et taxes compris) à 165,153 M€ contre 24,885 M€ en 2009 et 22,245 M€ en 2008. Cette progression s'explique par l'accès aux compétences élargies et la prise en charge des charges de personnel.

Quatre postes constituent les charges de personnel :

- Rémunération du personnel : 101,877 M€
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance : 60,877 M€
- Impôts et taxes : 1,874 M€
- Autres charges sociales : 0,525 M€.

**Mme PASQUIER.**- Les impôts et taxes, c'est le versement de l'aide au transport et le Fonds national d'aide au logement. C'est considéré comme une taxe sur les rémunérations.

**M. VERSCHEURE.**- Il y a notamment pour 60 % de charges sociales en pensions civiles pour les personnels titulaires.

**Mme PASQUIER.**- Les autres charges sociales, ce sont essentiellement les œuvres sociales.

**M. VERSCHEURE.**- Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice à 7,506 M€ contre 7,273 M€ en 2009 et 11,867 M€ en 2008.

Elles se décomposent en :

- Immobilisations incorporelles : 0,349 M€ (acquisition de logiciels, de licences)
- Immobilisations corporelles : 6,982 M€ (travaux de valorisation des constructions, mise en conformité ascenseurs, acquisition de matériel pédagogique et scientifique ou matériel informatique)
- Immobilisations financières : 0,175 M€ (caution au titre de la location Pyramide)

Au total, 96 % des crédits inscrits au budget ont été employés contre 88 % en 2009 et moins de 88 % en 2008.

Ces chiffres mettent en évidence un certain nombre de progrès significatifs de l'UPEC en termes d'utilisation des crédits.

Les recettes (prestations internes incluses de 16,376 M€) s'élèvent à 232,422 M€ contre 77,675 M€ en 2009 et 70,980 M€ en 2008.

Le poste le plus important pour 80 % des recettes (182 M€), ce sont les subventions d'exploitation. Le plan comptable prévoit qu'il n'y a pas que les subventions d'exploitation, il y a aussi les dons et legs et la taxe d'apprentissage. Le plus gros poste, c'est la subvention d'exploitation. Le versement de l'Etat à ce titre est

de 179 M€.

Autre poste significatif pour 11 % du montant des recettes (24,595 M€), les produits vendus. On retrouve les droits d'inscription, les produits liés aux prestations de recherche, les produits de formation continue, les produits relatifs à la formation par l'apprentissage ou à la mise à disposition de personnel.

Les autres recettes pour 6 % (15 M€) sont le pendant des autres charges en matière de dépenses et surtout une problématique de refacturation interne.

Les recettes exceptionnelles pour 3 % (6,456 M€) sont composées de deux postes :

- le produit relatif aux amortissements neutralisés pour les biens dont l'Université n'est pas propriétaire mais assure le contrôle, cela permet d'annuler l'effet de l'amortissement pratiqué,
- la quote-part des subventions d'investissement inscrites au résultat pour les autres biens, car les subventions d'amortissement sont amorties au même rythme que les immobilisations financées par ces subventions.

Le niveau de réalisation des crédits par rapport aux recettes inscrites au budget est de près de 100 %. C'est le meilleur taux de réalisation depuis l'année 2008.

**M. PICARD.**- Les reprises sur amortissements et provisions concernent quoi ?

**M. VERSCHEURE.**- Ce sont des annulations.

**M. PICARD.**- Mais concrètement ?

A priori, ce sont les heures complémentaires pour l'essentiel ?

**Mme PASQUIER.**- Avec les corrections qui ont été faites, notamment sur les provisions qui ont été établies sur les Comptes Epargne Temps, sur un certain nombre d'éléments, nous avons photographié au 31 décembre 2009 la provision qui a été reprise sur 2010 et à nouveau évaluée sur 2010 sur les bases au 31 décembre 2010.

**M. PICARD.**- C'est la technique mais, concrètement, qu'est-ce que cela concerne ?

**M. VERSCHEURE.**- Vous avez cette information dans l'annexe.

**Mme PASQUIER.**- Ce sont essentiellement des provisions au titre du Plan Carrière des maîtres de conférences et des professeurs. Les recrutements des maîtres de conférences et professeurs ont été établis en 2009 sur une base provisoire. Tout ce plan de carrière a été estimé parce que la prise en compte dans la paie de ces personnels ne se réalisera qu'en 2011. On a donc provisionné ce Plan Carrière à hauteur de 1,1 M€ au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il y a eu des provisions concernant les heures complémentaires effectuées par les personnels de l'établissement, évaluées au 31 décembre 2010 à 1,5 M€, les provisions pour le Compte Epargne Temps au 31 décembre 2010 à 178 000 €. C'est l'essentiel des provisions qui ont été constituées, première estimation au 31 décembre 2009, deuxième estimation au 31 décembre 2010.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Cette ligne concerne-t-elle les inversions de carrière des maîtres de conférences ? Vous avez provisionné pour pouvoir financer les inversions de carrière, c'est ainsi qu'appellent nos ministères le fait de prendre en compte certaines années pour les jeunes maîtres de conférence de façon à les ramener à un indice supérieur.

**Mme PASQUIER.**- Effectivement, il y avait un certain nombre de dossiers concernant les maîtres de conférences pour lesquels la réalité de la prise en charge ne se fera que sur l'exercice 2011, sur les paies 2011. Néanmoins, c'est dû depuis 2009, il y a donc eu valorisation (les commissaires aux comptes nous

ont aidés) sur la part qui relevait de 2009 et celle qui relevait de 2010.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Concrètement, les collègues n'ont pas encore vu de différence.

**Mme PASQUIER.**- Cela se rattrapera sur une paie.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Ils peuvent compter dessus rapidement ?

**Mme PASQUIER.**- Pour ceux qui ont été recrutés en 2009 ou 2010, cela se traduira sur une paie 2011. En revanche, pour ceux que nous recrutons au 1<sup>er</sup> septembre 2011, nous devons garder une partie provision car il y aura un effet retard en 2012.

**M. VERSCHEURE.**- J'enchaîne sur le résultat de l'exercice.

Il est tiré du compte de résultat établi au 31 décembre 2010. C'est le baromètre de l'activité sur l'année civile de l'Université et il regroupe l'ensemble des enrichissements (produits) et des appauvrissements (charges) au titre de l'activité courante de l'exercice hors investissements.

La comparaison des charges et produits met en évidence le résultat de l'exercice.

- Produits (hors prestations internes) : 214,919 M€
- Charges : 209,219 M€
- Résultat : 5,700 M€

**Mme PONTIER.**- Le résultat dans le cas d'espèce est un excédent mais, dans d'autres circonstances, il pourrait être négatif.

**M. VERSCHEURE.**- J'aborde la capacité de financement.

Pour faire face à ses besoins de financement (cela peut être les investissements mais aussi un choix de l'Université de décider d'augmenter son fonds de roulement), l'UPEC doit se procurer des ressources. Elle se les procure de manière externe ou interne.

Les ressources externes, ce sont principalement les subventions d'investissement ; les ressources internes, c'est la capacité d'autofinancement.

**Mme la PRESIDENTE.**- Par exemple, pour la construction de la Maison de l'Environnement, c'est un financement externe avec subvention régionale. En revanche, l'étage supplémentaire du bâtiment I ou le déménagement du LISSI sur Vitry bientôt achevé ou le réaménagement complet du bâtiment I viendront sur notre fonds de roulement. Nous n'avons pas de subvention d'investissement de l'Etat sur ces travaux.

Nous estimons la surélévation du bâtiment I à 4 M€. Cet aménagement donnera un peu de marge aux services centraux, en particulier les services financiers, services RH, et un peu de marge à la Faculté des Lettres qui continue à occuper des couloirs dans le bâtiment I.

Dans ce cas, nous n'avons pas une subvention pour ajouter un étage à un immeuble existant.

Bien entendu, des études ont été faites sur la question.

**M. VERSCHEURE.**- La capacité d'autofinancement se calcule en comparant les produits encaissables et les charges décaissables tirés du compte de résultat. La capacité d'autofinancement s'élève à 9,116 M€ au 31 décembre 2010.

Revenons au compte de résultat tel que présenté.

A l'intérieur des produits, vous avez des flux encaissables pour 206,796 M€ et des flux non encaissables pour 8,123 M€.

Au niveau des charges, vous avez des flux décaissables pour 197,680 M€ et des flux non décaissables

pour 11,539 M€.

Si l'on enlève l'ensemble des flux non encaissables et non décaissables, on arrive à une situation des flux encaissables qui couvrent les flux décaissables et l'on arrive, à partir du compte de résultat, à une image de la capacité d'autofinancement qui s'élève à 9,116 M€.

Cette capacité d'autofinancement constitue une ressource qui pourra être utilisée pour financer de nouveaux investissements mais aussi rembourser des emprunts, des dettes, et aussi pour augmenter le fonds de roulement.

En l'occurrence, la capacité d'autofinancement ajoutée aux subventions d'investissement couvre les dépenses d'investissement. La différence abonde le fonds de roulement pour 2,736 M€.

Venons-en au tableau de financement qui décrit les ressources et leur emploi. Vous avez la capacité d'autofinancement, les ressources externes que sont les subventions d'investissement. L'ensemble de ces éléments finance les acquisitions d'immobilisation et les participations financières, et la différence est un apport au fonds de roulement pour 2,736 M€.

Le fonds de roulement est calculé à partir du bilan. Il est égal à la différence entre les capitaux propres et l'actif immobilisé. Il a évolué au fil du temps ainsi :

Au 31 décembre 2008 : 22,198 M€

Au 31 décembre 2009 : 24,038 M€

Les corrections opérées n'affectent que peu le fonds de roulement puisqu'il est ramené à 23,814 M€.

Au 31 décembre 2010 : 26,550 M€

Le fonds de roulement se calcule de la façon suivante en actif et passif :

Les capitaux propres (281,784 M€) sont constitués des éléments évoqués précédemment. Ils financent l'ensemble des actifs immobilisés. La différence constitue le fonds de roulement pour 26,550 M€

J'en viens au besoin en fonds de roulement.

La comparaison du décalage entre l'encaissement des créances de l'exercice (partie basse de l'actif du bilan) et le décaissement des dettes (partie basse du passif du bilan) permet de déterminer le besoin en fonds de roulement. Ce besoin est négatif. Dans ces conditions, on ne parle pas de besoin mais d'excédent en fonds de roulement. Ce n'est qu'une ressource supplémentaire, de la trésorerie supplémentaire pour l'établissement qui s'ajoute au fonds de roulement.

Ce besoin en fonds de roulement diminue au fil du temps : il était de 4,853 M€ en 2008, 5,918 M€ en 2009, 6,143 M€ sous l'effet des corrections et de 2,528 M€ fin 2010.

Ce besoin diminue parce que les créances augmentent, principalement parce qu'il y a une meilleure prise en compte du rattachement des produits de l'exercice, notamment par la prise en compte de la formation continue au niveau du rattachement des produits à recevoir, et les dettes diminuent car un effort important a d'ores et déjà été fait par l'Université en matière d'apurement des comptes transitoires. Nous devons encore progresser sur ce point et c'est une action forte de l'Université au titre de l'année 2011 de pouvoir réduire ces comptes transitoires.

Reprenons la partie haute du bilan. La partie basse, c'est l'activité courante et l'excédent en fonds de roulement.

Les dettes pour 19,624 M€ couvrent les créances pour 17,095 M€, la différence constituant l'excédent en fonds de roulement.

La différence entre le fonds de roulement et le besoin constitue la trésorerie. C'est l'équilibre nécessaire pour assurer la fiabilité de l'Université. En l'occurrence, l'Université n'a pas de besoin en fonds de roulement mais un excédent en fonds de roulement qui s'ajoute au fonds de roulement pour constituer sa trésorerie.

La trésorerie était de 27,051 M€ en 2008, de 29,956 M€ en 2009 et de 29,078 M€ en 2010, soit des niveaux proportionnellement équivalents.

Le fonds de roulement ajouté à ce nouvel excédent de fonds de roulement constitue la trésorerie de l'Université.

L'équilibre présenté est essentiel : la situation financière de l'Université est saine.

J'insiste sur le fonds de roulement. A mon avis, quel que soit le niveau du fonds de roulement en nombre de jours de fonctionnement (46 jours), il est essentiel pour l'équilibre de l'Université que le fonds de roulement couvre le besoin en fonds de roulement. Or, le cycle d'activité de l'Université (dettes moins créances) est générateur non pas d'un besoin en fonds de roulement mais d'un excédent en fonds de roulement c'est-à-dire d'une trésorerie supplémentaire.

Ainsi, l'Université n'a pas besoin de recourir à son fonds de roulement. Elle a plus de dettes à payer au 31 décembre qu'elle n'a de créances à encaisser, donc un effet manifeste sur la trésorerie.

L'UPEC n'a pas besoin de recourir à son fonds de roulement pour gérer sa trésorerie liée à son activité car les dettes sont importantes et supérieures aux créances. C'est la notion qu'il faut retenir. Au 31 décembre, l'Université a plus de dettes à payer que de créance à encaisser, donc son activité courante génère de la trésorerie.

En conclusion, le fonds de roulement est en constante progression, c'est très sécurisant. En tout état de cause, l'équilibre financier de l'UPEC est complètement assuré.

S'agissant des délibérations du Conseil d'administration, je propose d'approuver le compte financier et d'arrêter les charges et produits (hors prestations internes) à la somme de 214 919 263,27 € et d'affecter le résultat en augmentation du compte de réserve c'est-à-dire les capitaux propres de l'Université pour 5 700 266,45 €.

**Mme la PRESIDENTE.**- Avant de voter, nous devons entendre la commissaire aux comptes.

## **1.2 Intervention des commissaires aux comptes**

**Mme EVEN (Commissaire aux comptes).**- Je me présente, je m'appelle Estelle EVEN, je suis directrice de mission au cabinet Scacchi & Associés. Je fais partie de l'équipe dédiée au secteur public de mon cabinet et spécifiquement sur les universités. C'est moi qui ai dirigé les travaux sur l'Université de Créteil et j'interviens aussi sur cinq autres universités.

Je ferai un bref retour sur le contexte de la première certification. Je présenterai la structure du rapport de façon générale puis j'entrerais dans le vif du sujet en indiquant les points d'audit et les réserves associées à notre opinion.

C'est la première certification, certification des comptes rendue obligatoire suite au passage au RCE.

Nous avons été nommés par le ministère assez tardivement, ce qui a eu pour conséquence de retarder la présentation des comptes au Conseil. Comme l'année 2011 est riche pour l'Université, il y a notre intervention, celle de la Cour des Comptes, plus une migration sur un nouvel applicatif, les services comptables et financiers ont été très chargés.

Nous avons un mandat de six exercices, nous serons amenés à nous rencontrer jusqu'en 2016.

Pour accompagner l'Université dans son processus de certification, nous sommes intervenus à différentes phases.

Nous sommes intervenus dès le début janvier puisque nous n'avons été nommés qu'en décembre 2010. Nous avons eu une première phase de prise de connaissance de l'Université, des processus internes et du système d'information. Nous avons rencontré les différents directions et services qui concourent à la production des comptes car la certification des comptes n'est pas uniquement un sujet de l'agence comptable et de la direction financière mais véritablement un sujet qui concerne tous les services puisque ce sont eux qui sont à la source des informations qui sont au final retranscrites dans les comptes. D'où l'importance pour nous de rencontrer tous les interlocuteurs. Nous serons amenés dans notre mandat à faire une étude plus approfondie des processus.

Ensuite, nous avons fait une phase de contrôle des comptes de l'année 2010 mais aussi du bilan d'ouverture, donc les comptes 2009, pour valider les flux de l'exercice.

Suite à cette phase de diagnostic, nous sommes passés à une phase de chiffrage des régularisations. Pour l'essentiel, ces régularisations concernent l'intégration du patrimoine et des rattrapages d'amortissement qui ont conclu qu'il n'y avait pas d'effet sur le fonds de roulement.

Les autres régularisations portaient sur le personnel. Sur la partie heures complémentaires, cela n'a pas eu d'effet sur le fonds de roulement puisqu'il y avait une provision. En revanche, les décalages de rémunération inhérents au process de paie avec la DG sont les seuls éléments qui ont eu un effet sur le fonds de roulement.

Les régularisations sont assez circonscrites, ce qui témoigne des bonnes pratiques de l'Université puisque, en dehors de l'intégration du patrimoine et des éléments du personnel, nous n'avons pas détecté d'anomalie significative.

Tout cela a été fait en collaboration avec l'agence comptable et la direction des services financiers qui ont permis de chiffrer ces régularisations de façon assez fiable pour pouvoir corriger les comptes.

Je reviens sur la notion de report car ces corrections n'ont pas pollué le résultat de l'exercice 2010 du fait de l'application de l'instruction 2010 qui permet d'impacter les corrections d'erreur en capitaux propres et non pas en résultat, ce qui permet d'avoir un résultat 2010 propre et non pollué de ces corrections qui auraient dû être passées sur les exercices antérieurs.

Le commissaire aux comptes se prononce sur le caractère régulier et sincère des comptes, sur l'image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Université par rapport à un référentiel comptable (M93) et des instructions annexes qui s'y rattachent.

Notre rapport a une structure normée, nous avons des normes professionnelles puisque nous sommes une profession réglementée. La rédaction est très stricte, c'est pourquoi je n'en ferai pas la lecture en séance car c'est assez aride.

C'est un rapport technique très court auquel est annexé l'annexe dont a parlé Monsieur VERSCHEURE et qui est purement factuel.

Notre opinion peut prendre trois formes :

- Une certification pure et simple : nous n'avons détecté aucune anomalie sur les comptes.
- Une certification avec réserve : nous certifions mais il est relevé des points de désaccord ou des anomalies.

- Un refus de certifier qui est le pire des cas, qui signifie que nous ne sommes absolument pas d'accord sur les comptes.

Nous pouvons éventuellement avoir recours à des observations. Nous attirons l'attention du lecteur sur un point spécifique en faisant référence à une notion de l'annexe mais cela n'a aucun impact sur l'opinion des commissaires aux comptes.

Notre rapport comporte trois thèmes de réserve :

- Une qui porte sur la comptabilisation des immobilisations en dépit des travaux effectués par l'Université pour l'intégration du patrimoine.
- Une autre vis-à-vis des engagements vis-à-vis du personnel notamment sur les droits à congés.
- Une réserve portant sur les comptes clients créditeurs et des recettes à classer qui est une réserve spécifique à l'Université puisque les réserves portant sur les immobilisations et le personnel sont transversales. Seule la dernière réserve est très spécifique à l'UPEC.

La première réserve porte sur l'évaluation France Domaine puisque le patrimoine a été intégré sur la base de l'évaluation France Domaine mais, en l'absence de justification des hypothèses et des méthodes retenues par France Domaine, nous avons été obligés d'émettre une réserve.

Nous sommes en relation avec eux pour obtenir des détails complémentaires sur les méthodes et hypothèses retenues. Cela prend du temps car il faut que France Domaine se rapproche aussi de ses sous-traitants, l'évaluation ayant été sous-traitée à deux consortiums par des experts dans le cadre d'un marché.

L'absence de précision nous a menés à émettre une réserve puisque nous ne pouvons pas nous assurer de la justesse des valeurs retenues dans ces évaluations.

**Mme la PRESIDENTE.**- C'est une réserve qui n'engage pas notre responsabilité.

**Mme EVEN.**- En effet.

**Mme la PRESIDENTE.**- Il est bien qu'il y ait cette réserve parce que nous avons contesté les premières évaluations, je l'avais fait noter au procès-verbal du Conseil d'administration et j'avais écrit à France Domaine pour dire que nous n'étions pas d'accord avec cette estimation. C'est très important pour la suite. Le jour où le patrimoine de l'Université évoluera, il vaudra mieux avoir une évaluation fiable.

**Mme EVEN.**- Une seconde réserve sur l'absence de décomposition du patrimoine immobilier, c'est une règle comptable qui a été introduite par l'instruction de 2006. Elle n'a pas été mise en place par l'Université par manque de temps pour la certification des comptes 2010 mais le projet a été lancé, les réunions de travail ont été initiées, la réserve sera donc sans doute levée l'année prochaine.

La dernière réserve concerne les immobilisations, c'est l'absence d'un inventaire physique. Pour la levée de réserve, il faudra sans doute un peu plus de temps car cela nécessite un travail de fond assez lourd. Comme il n'y a pas eu d'inventaire physique, on ne peut pas s'assurer de l'exhaustivité de ce qui est inscrit dans les comptes, c'est pourquoi nous avons fait cette réserve.

Un deuxième thème de réserve porte sur les engagements vis-à-vis du personnel et plus particulièrement sur les droits à congés acquis par les personnels administratifs qui ne sont pas traduits dans les comptes. Cet engagement est lié au décalage entre l'année universitaire qui est la période de référence de prise d'acquisition des congés et l'année civile qui est la période de référence de l'exercice comptable. Les services réalisés dans la période intercalaire créent un engagement de l'Université vis-à-vis de son personnel qui doit être valorisé dans les comptes. C'est purement comptable.

**Mme la PRESIDENTE.**- C'est le point le plus discuté au niveau national. Nous avons saisi le ministre du problème.

**Mme EVEN.**- Il y a une saisine du Comité de conseil des commissaires aux comptes. Nous attendons une instruction d'ici à la fin de l'année pour éclaircir le point et déterminer les modalités pratiques de ces évaluations. Si l'instruction sort avant le 31 décembre 2011, l'Université aura l'obligation d'évaluer cet engagement au 31 décembre 2011 pour respecter la règle comptable.

**Mme la PRESIDENTE.**- Cela pourrait changer l'an prochain si le ministre arrivait à convaincre.

**Mme EVEN.**- Instruction ou pas, en tant que commissaires aux comptes, nous considérons que c'est un engagement à comptabiliser. Même si l'instruction n'intervient pas, cela ne change en rien notre position sur ce point.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Ces droits à congés, c'est seulement pour les personnels administratifs, par pour les enseignants ?

**Mme EVEN.**- Non. Les enseignants n'ont pas de droit à congés, ils ont un service statutaire à réaliser.

**M. TOLLET.**- C'est mal dit.

**Mme la PRESIDENTE.**- Le personnel enseignant ne pose pas de congés, nous n'avons pas la même organisation administrative.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Oui, mais au niveau des comptes...

**Mme la PRESIDENTE.**- C'est dans l'autre sens que cela pose problème. De fait, à l'Université, on ne paie pas de congés, les gens prennent des congés.

**Mme EVEN.**- Une instruction va sortir, cela mettra les choses à plat. Effectivement, c'est un sujet qui a suscité beaucoup de débats entre commissaires aux comptes et avec la DGFIP.

**Mme PONTIER.**- Je propose qu'on interrompe là le débat mais il sera noté au procès-verbal que nous nous étonnons qu'il n'y ait pas l'approche des congés pour les personnels enseignants.

**Mme EVEN.**- Autre point de réserve dans notre opinion sur l'analyse des comptes clients créditeurs et des recettes à classer. Ces comptes enregistrent des paiements qui ont été reçus mais qui ne sont pas affectés, on ne connaît pas quel pourcentage aurait dû être pris en produit sur 2010 ou sur les exercices antérieurs. Ces comptes ont des soldes au 31 décembre 2010 de 1,509 M€ pour les clients créditeurs et de 682 000 € pour les recettes à classer. En l'absence de cette analyse, il plane une incertitude sur la réalité des produits et nous sommes amenés à émettre une réserve.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Pourriez-vous recommencer ? C'est un peu compliqué.

**Mme EVEN.**- Ce sont des paiements qui ont été perçus par l'Université. Ils restent en solde sans affectation et on ne sait pas s'il y a une créance en face ou s'il fallait émettre un titre, on ne connaît pas l'origine et à quoi correspondent ces paiements.

**Mme PASQUIER.**- Des clients ont payé l'Université pour un certain nombre de choses.

**M. VERSCHEURE.**- On sait d'où cela vient mais il n'y a pas eu de régularisation par l'émission d'une recette. Nous n'avons pas réussi à identifier la recette pour faire le lien avec l'encaissement que nous avons perçu.

**Mme EVEN.**- On ne sait pas si la recette a été émise.

**Mme PASQUIER.**- Et s'il y avait lieu de l'émettre car il peut y avoir des acomptes qui ne donnent pas lieu pour autant à l'émission d'un titre de recette.

**Mme la PRESIDENTE.**- C'est la vraie réserve. Là, c'est un vrai défaut interne. Est-il attribuable à une mauvaise coordination entre les services financiers et les services centraux ? Comment s'explique-t-il ?

**Mme PASQUIER.**- C'est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'Université qui concourent à un versement à un moment donné par un organisme ou une personne physique, que ce soit au titre de la formation continue ou des contrats de recherche.

La personne qui est à l'initiative d'un versement doit informer le responsable financier de la composante, éventuellement l'agence comptable, pour mieux cerner et mieux identifier tout ce que l'Université va recevoir comme ressources afin que les services financiers concernés puissent en toute connaissance de cause émettre les recettes qui relèvent de l'exercice. Mais c'est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'Université qui concourent aux contrats de recherche, aux contrats de formation continue, à toutes les ressources de manière générale.

**Mme PONTIER.**- Pour illustrer la chose, je rappelle que nous avons entamé une procédure « qualité » sur la formation continue qui a fait l'objet de réunions dans chacune des composantes, en présence souvent de Monsieur l'Agent comptable et de moi-même pour sensibiliser l'ensemble des composantes sur la nécessité d'améliorer le circuit d'information dans toute la chaîne de l'Université. C'est un exemple pratique sur la formation continue mais on pourrait faire la même chose sur la recherche, etc.

**M. CEGIELSKI.**- Par exemple, quand on organise un colloque scientifique, si les participants paient leurs frais d'inscription par chèque, ils mettent « Université Paris 12 » et pas « colloque untel ». Après, il faut aller voir pour récupérer l'argent.

**Mme PASQUIER.**- La difficulté est d'identifier cet encaissement avec la recette qui a été émise quelque part dans l'Université et faire ce rapprochement.

**Mme la PRESIDENTE.**- Est-ce de l'argent perdu ?

**Mme PASQUIER.**- De deux choses l'une : soit la recette a été émise et l'on n'a pas encore fait le rapprochement entre l'encaissement et la recette, la recette a été non seulement constatée au titre de l'exercice mais prévue et budgétisée et cela a donné droit à l'ouverture d'un crédit de dépenses, il n'y a pas de souci, il n'y a pas de perte pour l'établissement ; soit il y a eu un encaissement et pas de recette par méconnaissance parce qu'on n'a pas rattaché à l'exercice une recette que l'on aurait dû et là, la composante qui aurait pu non seulement prévoir mais aussi constater cette recette n'a pas ouvert de crédit en dépense à due et il y a une perte pour la composante qui n'a pas constaté cette recette.

Si l'on s'aperçoit que cette recette aurait dû être émise au titre de l'exercice 2009 ou 2010, cela veut dire que l'on va réintégrer l'encaissement en report à nouveau c'est-à-dire directement au bilan et la composante ne disposera pas de cette ressource. D'où l'importance de prévoir en amont toutes les ressources qui seront réalisées au cours d'un exercice pour en disposer complètement.

**M. PICARD.**- Cela fait 2 M€ et l'excédent du fonds de roulement d'une année sur l'autre ?

**M. VERSCHEURE.**- Cela va diminuer notre besoin en fonds de roulement.

**M. PICARD.**- Cela veut dire qu'il y a un trou noir égal à l'augmentation du fonds de roulement.

**Mme la PRESIDENTE.**- Tout à fait. Il y a un lien. C'est un peu de l'économie forcée. Ce n'est pas une politique. Vous avez raison, d'une certaine façon, cela contribue à la diminution du besoin en fonds de roulement mais c'est involontaire. Il est une chose de dire que l'on prélève sur les composantes mais il en est une autre de ne pas pouvoir affecter des crédits faute que les titres de recette aient pu être émis.

Cela pose le problème de l'organisation de l'ensemble de la fonction financière entre composantes et

services centraux. Dans certains cas, si l'on a un trop grand éparpillement des personnels avec un type d'acte, une complexité des actes insuffisante pour entretenir le niveau et la qualité du travail qui a été fait, pour que la fonction financière soit bien remplie, il faut que nous ayons une organisation de la fonction financière entre services centraux et composantes. Des universités réfléchissent à des histoires de plateformes financières avec du personnel regroupé de très bon niveau, moins éparpillé. C'est quelque chose à quoi il faudra réfléchir.

**Mme PASQUIER.**- Ce n'est pas qu'un effet des services financiers. Au contraire, quand un enseignant-chercheur est en négociation pour un contrat, il faut que l'information de ce potentiel contrat soit donnée aux différents responsables financiers afin qu'ils anticipent la budgétisation de cette ressource et la suivent jusqu'à l'émission du titre de recette.

C'est un problème de communication, pas d'informatique.

**M. VERSCHEURE.**- En tout cas c'est un chantier 2011.

**Mme EVEN.**- Nous avons une petite observation dans le rapport liée à l'application de l'instruction 2010 qui a permis de corriger les erreurs en report à nouveau et de ne pas impacter le résultat.

Au final, les réserves sont assez circonscrites avec des sujets transverses à toutes les universités en dehors du dernier point qui fait débat. Une réserve sera sans doute levée l'année prochaine ainsi que celle sur l'approche par composante.

**Mme la PRESIDENTE.**- Merci beaucoup. Je crois que le président de la Commission des Moyens veut s'exprimer.

**M. CUESTA.**- Il y a eu débat à la Commission des Moyens, il y a eu des demandes de précisions. C'est un sujet très technique qu'il faut pouvoir suivre et tout le monde n'a pas forcément le vocabulaire, ce qui était le cas dans la Commission des Moyens. Elle a proposé avec un avis favorable que ce soit présenté au Conseil d'administration puisque nous étudions ces éléments avant le passage au Conseil d'administration.

**Mme la PRESIDENTE.**- Je remercie au nom de l'Université et du Conseil d'administration à la fois le commissaire aux comptes et les services comptables et financiers. Les commissaires aux comptes m'ont fait part non seulement de la qualité de la relation de travail mais aussi de la qualité du travail. Nous le constatons.

Nous discuterons cet après-midi de l'utilisation des marges mais je constate depuis cinq ou six ans, et c'est un travail de longue haleine, la solidité de l'organisation financière et budgétaire de notre Université. Quand j'entends mon voisin expliquer comment, faute d'un fonds de roulement suffisant, dès qu'il y a un retard de versement du ministère de l'Agriculture, les travaux en pâtissent, cette année on anticipe à Mondor les fonds du CPER et on peut se permettre d'anticiper de plusieurs millions d'euros.

Grâce au travail sur plusieurs présidences qui s'est accentué ces dernières années et au professionnalisme de tous les personnels (j'en profite pour les remercier), nous avons une situation qui permet à l'Université, en particulier au moment où nous pouvons créer des emplois, d'en avoir les moyens, ce qui n'est pas le cas dans d'autres universités.

D'après ce que je vois et ce que j'entends, beaucoup d'universités n'ont pas aujourd'hui nos marges de manœuvre pour de l'investissement et de la création d'emplois, ce qui dans les deux cas est la vraie construction de l'avenir. Je voulais vous remercier. C'est fondamental pour la suite.

**M. PICARD.**- Une question anecdotique sur le compte de résultat. Je vois une ligne « Valeur nette

comptable des éléments d'actif cédés » pour 21 000 €, cela correspond-il à ce qui est cédé par l'intermédiaire de ce que l'on appelait autrefois les Domaines ?

**Mme PASQUIER.**- Tout à fait, ce sont des ventes d'investissement.

**Mme PONTIER.**- Madame la Présidente, je mets aux voix les deux questions qu'a posées Monsieur VERSCHEURE.

**M. VERSCHEURE.**- Il s'agit d'arrêter des charges et des produits à la somme de 214 919 263,27 € et d'affecter le résultat en augmentation du compte de réserve pour 5 700 266,45 €.

**Mme RIOU.**- Madame la Présidente, vous avez pouvoir de Monsieur ROUSSEL et de Madame RICHARD.

Monsieur CEGIELSKI, vous avez le pouvoir de Madame BOURILLON et de Monsieur SAVY.

Madame DEVILLE-CAVELIN, vous avez le pouvoir de Madame LABORDE-MILAA.

Madame MILLOT, vous avez reçu le pouvoir de Madame GUIMEZANES.

Monsieur PALAU, vous avez reçu le pouvoir de Madame CADENAT.

Monsieur ZEHOU, vous avez reçu le pouvoir de Mademoiselle TABANOU.

*(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)*

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.**

**Mme la PRESIDENTE.**- Encore un grand merci à vous trois et à vos collègues.

*(Applaudissements)*

### **1.3 Demande de remise gracieuse à l'égard d'un ancien agent comptable**

**Mme PONTIER.**- Il ne s'agit pas de Monsieur NEGRI\* mais d'un ancien agent comptable.

**Mme la PRESIDENTE.**- Beaucoup ne l'ont pas connu.

C'est une affaire qui dure depuis pas mal de temps.

Par l'arrêt du 20 février 2008, la Cour des Comptes a constitué en débet Monsieur Pierre AUGER\*, agent comptable de l'Université de Paris 12 Val-de-Marne, du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 5 mars 2000 à hauteur de 1 446,44 €, et des intérêts de retard calculés à compter du 5 mars 2000 pour un non-recouvrement de titre. Il s'agissait d'une dette de la Faculté des Sciences d'Avignon parce qu'il y avait eu une double facturation à l'Université qui a payé deux fois.

Au cas d'espèce, la Cour des comptes n'a pas estimé que Monsieur AUGER avait produit la preuve des diligences effectuées pour assurer le recouvrement de cette créance. La Cour des comptes considère que les agents comptables doivent effectuer les diligences adéquates, rapides et complètes, ce qui, pour la Cour des comptes, n'était pas le cas dans ce dossier.

Au demeurant, Pierre AUGER a reconnu en audience publique cette absence de diligences.

Aux termes de la loi du 23 février 1963, les comptables publics sont personnellement et pécuniairement (il y a des assurances pour cela) responsables du recouvrement des titres de recette qu'ils ont pris en charge. La Cour des comptes a estimé que l'absence de diligences fondait l'engagement de la responsabilité de Monsieur AUGER.

Comme celui-ci n'a pas versé sur ses deniers cette somme, la Cour des comptes le considère comme débiteur. En attendant, c'est la trésorerie générale des créances spéciales du Trésor qui a pris en charge pour le compte de l'Université le recouvrement de cette créance.

Le Conseil d'administration de l'UPEC doit se prononcer sur la demande de remise gracieuse de ce débat formulé par Monsieur AUGER qui demande d'être dispensé du remboursement à l'Université de ces 1 444,46 € que le Trésor Public lui demande.

Le Conseil votera ce qu'il voudra, pour ma part, je considère que vu l'avis de la Cour des comptes, le temps qui s'est écoulé, ce que nous avons entendu et les responsabilités d'un agent comptable, même si c'est une somme minime, il n'y a pas de raison que l'Université prenne à sa charge cette demande de remise gracieuse.

C'est mon avis personnel, j'estime qu'il y a des responsabilités à tous les niveaux, souvent les gens ne les assument pas assez. Vis-à-vis des personnels, nous avons des niveaux d'exigence dans cette Université assez importants dans la façon de remplir le service, d'être vigilants. Je viens de lire encore les pages de Monsieur VERSCHEURE sur ce qu'il faut faire ou pas dans les contrôles. Nous avons beaucoup d'exigences dans cette université et je ne vois pas pourquoi un ancien agent comptable, pour cette somme, demande une remise gracieuse.

**M. ZEHOU.**- Est-ce lui qui a récupéré cet argent ?

**Mme la PRESIDENTE.**- Non ! L'Université a payé deux fois une autre université.

**M. PICARD.**- Le supérieur hiérarchique des comptables, c'est le ministre des Finances de façon générale, n'est-ce pas à lui qu'il fallait adresser la demande de remise gracieuse ?

**M. VERSCHEURE.**- Non, c'est le Conseil d'administration qui est compétent. Le ministre peut intervenir ensuite mais, selon la délibération faite par le Conseil d'administration, sa position peut être différente.

**M. TOLLET.**- Cela ressemble typiquement à une erreur malencontreuse.

**Mme la PRESIDENTE.**- Ce n'est pas ainsi que cela a été analysé par la Cour des comptes. On parle de problème de diligences. Cela a été analysé comme un manque de diligences.

**Mme SAINT-CYR.**- Il aurait dû relancer, il ne l'a pas fait pendant quatre ans.

**M. SERNE.**- Ce qui est clair, c'est qu'il n'y a pas eu de malhonnêteté, l'argent n'est pas allé dans sa poche. C'est une dépense induite par l'Université qui n'a pas été récupérée.

Pour un tel montant, quelque chose qui est plus de l'ordre de l'erreur professionnelle que d'une volonté de mal faire, sachant que dans tous les établissements où je siège on passe pour des millions de créances irrécouvrables parce que les systèmes de facturation sont faits n'importe comment et que des tas de gens n'ont pas fait leur travail correctement sans que personne ne recherche la responsabilité de personne, je trouve cela un peu sévère 16 ans après.

**Mme la PRESIDENTE.**- De toute façon, la Cour des comptes ne lâchera pas et nous devons finir par payer.

**M. SERNE.**- L'Université a payé en trop en 1995 et, aujourd'hui, elle pourrait essayer de récupérer 16 ans plus tard 1 400 € avec les intérêts. Je trouve cela un peu sévère.

**M. VERSCHEURE.**- Cela sera une charge pour l'établissement. Pour l'instant, la créance n'est pas recouvrée, elle est dans les comptes de l'Université. Si ce n'est pas Monsieur AUGER qui rembourse, c'est une charge pour l'établissement.

**Mme PIERRE.**- Je partage ce que dit Monsieur SERNE, il n'y a pas eu de malveillance. Néanmoins, on sait qu'il y a une assurance et que s'il paie il sera remboursé. Est-ce que dans son dossier professionnel cela a un impact ?

**Mme la PRESIDENTE.**- Il est à la retraite.

**Mme PIERRE.-** Alors qu'il paie et qu'il soit remboursé par l'assurance

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Je voudrais avoir l'avis de l'agent comptable sur cette situation qui relève plus d'une erreur professionnelle que d'une malveillance. Par ailleurs, cela fait longtemps que la charge pèse sur l'Université puisque c'est un remboursement que nous aurions dû réclamer et que nous n'avons pas réclamé. Il n'y a même pas aujourd'hui à sortir 1 400 € de plus.

**M. VERSCHEURE.-** Je ne donnerai pas mon avis, je pourrais être à la place de Monsieur AUGER.

**M. PICARD.-** Pouvez-vous encore récupérer la somme en question ?

**M. VERSCHEURE.-** Depuis 1994, c'est impossible.

**M. CUESTA.-** La récupération est possible, bien sûr, en tout cas, on peut la demander, même au-delà du délai.

**M. VERSCHEURE.-** Certes mais il ne fait aucun doute que nous ne l'obtiendrions pas. Cette somme représentera une charge pour l'établissement et nous présenterons le dossier en non-valeur.

**Mme PONTIER.-** Nous considérons qu'il y a eu assez d'informations et de débat pour que nous puissions voter. Y a-t-il des changements dans les procurations ?

**Mme RIOU.-** Oui, Monsieur ROUSSEL est arrivé, Madame la Présidente vous n'avez plus qu'un pouvoir.

**Mme la PRESIDENTE.-** Je ne veux pas que l'on fasse un vote à main levée sur une personne. Nous ferons un vote à bulletin secret.

**Mme FAURE.-** Quelle est la conséquence concrète de ce vote pour l'établissement ?

**Mme la PRESIDENTE.-** La conséquence n'est pas technique, nous n'avons pas tous les jours une injonction de la Cour des comptes pour cause de manque de diligences. C'est ma position. Par ailleurs, il se trouve que nous sommes alertés sur des problèmes de diligences dans un moment où nous avons des exigences de diligences très fortes à l'égard de personnels d'un tout autre niveau.

**Mme FAURE.-** Mon raisonnement est de dire qu'à l'époque que j'ai connue, on n'était pas dans la même rigueur de gestion financière. Il est difficile aujourd'hui, après la clarté du débat que nous avons eue aujourd'hui, de raisonner 13 ans avant pour ceux qui ont connu cette période. Nous nous abstenons.

**Mme la PRESIDENTE.-** Pas de problème. Je comprends très bien que l'on ait un autre avis que le mien mais, par rapport aux exigences actuelles, il était bien que la présidente s'exprime vis-à-vis de l'ensemble des personnels.

Nous votons à bulletin secret.

**Mme PONTIER.-** La question est la suivante : faut-il accorder au précédent agent comptable la remise de débet ? Si oui, ce n'est pas l'agent comptable qui doit payer mais l'Université. Si vous dites non, c'est lui qui payera. Vous dites oui ou non. Est-ce clair ?

*(Les bulletins de vote sont distribués)*

*(Il est procédé au vote à bulletin secret)*

**Mme la PRESIDENTE.-** Nous ferons les comptes après. Nous passons au point suivant.

**Mme la PRESIDENTE.-** Pour ne pas perdre de temps, nous passons au point suivant. C'est Madame BILLON qui le présente.

#### 1.4 Répartition du fonds de soutien aux initiatives étudiantes

**Mme BILLON.**- Il est prévu maintenant qu'il y ait des dossiers régulièrement tous les mois de façon que les projets puissent se mettre en route en ayant l'accord financier.

Vous avez deux projets dans votre document mais un n'a pas été soumis au CEVU, nous n'en parlerons pas ce matin parce que les critères n'étaient pas réunis pour qu'il soit présenté.

Celui que je vous soumetts est présenté par la Fédération des associations de Créteil (FAC), il a pour but d'aider les étudiants qui entrent à l'Université en termes d'information, notamment d'information financière comme le titre de la campagne peut en témoigner : « Rembourse ta rentrée ».

Cette action se fait sous deux formes : un carnet d'aide sociale d'une vingtaine de pages est distribué aux étudiants. Il a pour but de faciliter l'accès des étudiants à l'information sur de nombreuses aides financières, que ces étudiants ne connaissent pas forcément. Cela peut prendre la forme d'une information plus ciblée sur des étudiants qui ont tel type de difficulté en discutant avec les promoteurs de ce projet.

Deuxième chose, c'est ce que ces étudiants appellent Carte Campus. Des négociations ont été menées avec des commerçants de proximité et avec certains sites pour que nos étudiants aient une réduction dans certains commerces.

Ce projet a été présenté en commission puis en CEVU.

**Mme la PRESIDENTE.**- Il a été validé sur le plan technique et budgétaire par tous les services de l'Université.

**Mme BILLON.**- Par rapport à tous les critères évoqués précédemment et tout le suivi du dossier précis, le CEVU a émis un avis favorable et a proposé un montant de 5 200 € pour ce projet.

**Mme la PRESIDENTE.**- Les promoteurs sont là, si vous avez des questions, ils peuvent répondre.

**M. PICARD.**- Le premier aspect, l'information sur les aides, est-ce par support papier ou uniquement par informatique ?

**M. ARDOIN.**- C'est un carnet de 20 pages papier et numérique.

**Mlle NGUYEN.**- C'est la Carte Campus qui me pose problème. Pour pouvoir en bénéficier, l'étudiant doit souscrire une adhésion. Si nous finançons cette carte, nous finançons une campagne d'adhésion. Est-ce que le FSIE a été constitué pour financer des campagnes d'adhésion au sein d'une association ?

Il n'y a aucune structure ici en France qui puisse obtenir un financement direct pour une campagne d'adhésion. Est-ce qu'ici nous allons accepter le financement de cette campagne d'adhésion, d'autant plus que l'étudiant financera doublement : il adhèrera pour obtenir cette carte et, si le Conseil d'administration décide d'attribuer la subvention, cette Carte Campus sera aussi financée par le FSIE.

**M. ARDOIN.**- Pour faire simple et parer cet argument, le coût de la Carte Campus n'est pas facturé, ce n'est pas un surcoût pour l'étudiant. C'est une harmonisation des cartes d'adhérent de l'ensemble des associations de la Fédération des associations de Créteil. Par exemple : je suis étudiant en médecine, c'est ma sixième année, je suis adhérent depuis six ans, je paie la même chose depuis six ans et, cette année, la Carte Campus ne m'est pas surfacturée.

Ce n'est pas un financement de campagne d'adhésion. Les étudiants qui voulaient déjà adhérer à une association membre de notre réseau adhèreront de la même manière mais auront en plus cette carte

d'économie puisqu'elle peut leur faire économiser entre 250 € et 600 € par an.

**M. ZEHOU.-** Je trouve intéressant qu'il y ait des oppositions entre des personnes qui sont dans la même liste. Ce qui nous étonnait aussi, c'était le prix annoncé de 250 € à 600 € de réduction alors que l'on fait appel à certaines sociétés comme Apple pour avoir des réductions. Nous trouvions qu'elles étaient surélevées.

Nous trouvions pourtant intéressante l'analyse faite sur le coût de la vie étudiante étant donné que nous avons fait la même.

Je suis obligé de revenir sur l'argument, même si un étudiant qui appartient à l'organisation FAC peut adhérer sans passer par cette campagne, malheureusement, quand on finance cette campagne, on finance en partie des cartes d'adhésion. Cela pose un énorme problème car on ne peut pas permettre au FSDIE de financer cela, on peut lui permettre de financer des campagnes, des promotions et le carnet d'aide sociale mais pas les adhésions.

**M. ARDOIN.-** Cela a été voté à l'unanimité. Il semblerait qu'apparemment vous étiez d'accord.

Le projet, ce n'est pas seulement la carte mais un programme de rentrée dans toute son envergure. Le programme « Rembourse ta rentrée » comporte le carnet d'aide sociale et la Carte Campus. C'est un programme plus vaste. Nous demandions 5 500 €, il ne nous serait accordé que 5 200 €, mais nous avons mis le mot « UPEC » sur le carnet d'aide sociale, c'est aussi une promotion de l'Université Paris-Est Créteil. Le but est aussi de montrer qu'il y a une vraie plus-value à venir à Créteil.

**Mme la PRESIDENTE.-** Au-delà des détails, nous mettons de l'argent pour le soutien de certaines associations. Chaque fois que nous en soutiendrons une, une autre nous demandera d'en faire autant. Il est normal qu'en mettant de l'argent sur le financement des associations en soutien de votre activité, les uns et les autres en bénéficient, sinon il ne faut pas vouloir avoir d'animation de la vie de campus.

Nous avons voté le principe qu'il fallait une vie associative plus dynamique. Cela prend des tas de formes, cela prendra d'autres formes. Vous n'allez pas passer votre temps à dire que l'on soutient davantage telle association et pas l'autre.

**M. ZEHOU.-** Nous l'avons adopté à l'unanimité, nous sommes d'accord sur le fond mais nous avons quand même des reproches à formuler.

**Mlle NGUYEN.-** Jusqu'à présent, le FSIE n'a jamais eu de projet présentant de campagne d'adhésion. Les projets portés au sein du FSIE n'étaient pas fermés à des étudiants. Qui dit adhésion dit que cela ne touche pas tous les étudiants. Seuls les étudiants qui auront adhéré profiteront de la chose. Déjà, ce n'est pas ouvert à tous les étudiants.

Ensuite, le FSIE finance des projets qui concernent l'animation mais pas pour susciter l'adhésion aux associations. C'est aux associations étudiantes de savoir elles-mêmes faire adhérer les étudiants. Elles doivent porter des projets. Le carnet d'aide sociale, c'est un projet qui peut et qui doit être financé par le FSIE mais pas une carte d'adhésion.

**Mme la PRESIDENTE.-** Ce n'est pas une carte d'adhésion d'après ce que j'ai compris.

**M. CEGIELSKI.-** Je ne comprends pas : est-ce que pour avoir ce carnet il faut adhérer ou non ?

**Mlle NGUYEN.-** Non, pas pour le carnet, mais pour la Carte Campus.

**M. ARDOIN.-** Pour être clair, c'est une amélioration du service rendu aux étudiants.

L'adhésion est libre à toutes les personnes. Nous mettrons en place une adhésion possible directe pour un étudiant qui ne souhaiterait pas adhérer à une association membre mais qui souhaiterait quand même

profiter de la Carte Campus.

**Mme PONTIER.**- Il est inutile que nous poursuivions le débat.

**Mme la PRESIDENTE.**- Je précise que la commission a déjà passé pas mal de temps. Le CEVU a examiné le projet, vous pouvez voter contre ou pour. Nous ne pouvons pas passer des heures sur des sujets déjà vus plusieurs fois. Les étudiants étaient bien représentés à la commission.

**Mme FAURE.**- Vis-à-vis des collègues qui organisent cette commission, qui y consacrent beaucoup de temps, le débat doit avoir lieu dans cette commission et on doit avoir un compte rendu du débat de façon à avoir l'avis pour ou contre en Conseil d'administration.

**Mme la PRESIDENTE.**- Il y a eu une commission mais le compte rendu a-t-il été mis en ligne ?

**Mme BILLON.**- Je ne sais pas.

**Mme la PRESIDENTE.**- Le document a été mis en ligne. C'est le VPE qui a présenté le compte rendu de la commission.

**M. SERNE.**- De fait, quand les dossiers sont remplis correctement, ils sont assez explicites. Je trouve bien qu'il y ait un petit débat ici car nous sommes un certain nombre à ne pas statutairement siéger au CEVU. Le vote au CEVU n'implique pas forcément une continuité totale.

Cela dit, c'est assez éclairant, le fait que cela ait été voté à l'unanimité est un signe intéressant. A priori je vais voter sur ce dossier parce que j'entends bien tout ce qui est dit mais je trouve qu'il y a un côté un peu hypocrite quand on voit le nombre de dossiers qui ont été votés jusqu'à présent et qui sont, qu'on le veuille ou non, des formes de promotion d'un syndicat étudiant !

**Mme PONTIER.**- Merci. Je pense que nous sommes prêts Madame la Présidente à voter. Madame RIOU, y a-t-il des modifications dans les procurations ?

**Mme RIOU.**- Monsieur MIALOT étant parti, il a redonné procuration à Madame MILLOT.

**Mme PONTIER.**- Nous notons que le procès-verbal de la commission devra être envoyé avec le tableau et mis sur le site.

*(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)*

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition par 17 voix pour, 9 abstentions et 2 voix contre.**

**Mme RIOU.**- Pour le précédent vote, il y avait 9 voix pour, 19 voix contre soit 28 votants.

**Mme PONTIER.**- Cela veut dire que la demande de remise gracieuse de Monsieur AUGER n'a pas été acceptée par le Conseil d'administration et il devra payer lui-même.

## **2. VIE DE L'ETABLISSEMENT**

### **2.1 Actualité du PRES « Université Paris-Est » : nouveaux statut et l'Idex 2**

**Mme la PRESIDENTE.**- Les statuts en cours d'élaboration au PRES ont déjà été présentés à un Conseil d'administration du PRES et devront être votés par un Conseil d'administration ultérieur du PRES.

Nous vous avons distribué une version encore différente de la dernière qui vous avait été envoyée. Ce n'est pas nous qui votons, nous donnons un avis, nous faisons des remarques au président. C'est le Conseil d'administration du PRES qui devra recevoir une semaine avant la version définitive. Il n'est pas près de la recevoir car cela change très souvent.

Nous sommes dans le PRES des établissements très différents les uns des autres. Il y a deux grandes

écoles, l'Ecole nationale vétérinaire et l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, l'ESIEE, l'Ecole supérieure d'ingénieurs de la chambre de commerce, l'IFSTTAR qui est le laboratoire d'expertise sur la mobilité, fusion de deux laboratoires, qui a un personnel important, et les deux universités.

Il est évident que la vision que nous avons des statuts futurs de notre PRES se nourrit des avis et regards des différents établissements et de leurs habitudes. C'est la même chose dans beaucoup d'instances, que ce soit au niveau local ou politique, je constate régulièrement que la vision que nous avons des conseils d'administration par exemple, mais aussi d'un sénat académique entre le directeur de l'ENVA, le directeur de l'Ecole des Ponts et les présidents d'université n'est pas forcément la même.

Nous sommes dans l'élaboration de statuts qui sont des compromis de visions parfois fort différentes. C'est probablement aussi le prix à payer du rapprochement des grandes écoles et des universités si nous pensons que c'est un enjeu pour nos établissements universitaires.

C'est pourquoi nous vous donnons un document avec beaucoup de rouge. Je crains que ce ne soit pas le dernier.

**M. SAINT-GIRONS.**- Merci de m'accueillir à nouveau. Depuis le début de l'année universitaire, cela doit être la troisième fois que je viens dans des réunions qui concernent directement le PRES, que ce soit dans ses projets ou ses relations avec ses différents membres comme c'est le cas aujourd'hui.

La présidente a évoqué le caractère itératif du processus dans lequel nous sommes engagés pour réviser les statuts du PRES, des statuts votés en 2007, élaborés en 2007 et, depuis 2007, un certain nombre d'événements ont marqué la vie de l'Université Paris-Est. Ces événements se sont traduits soit par l'élargissement du nombre de ses membres, soit par le constat qu'un certain nombre de modifications pouvaient être opportunes au regard des relations nouvelles établies par le PRES soit avec les grands organismes de recherche, soit avec la Région Ile-de-France avec laquelle des perspectives de contractualisation sont aujourd'hui en voie de concrétisation.

Deux conseils d'administration du PRES ont déjà été saisis du sujet, celui du 30 mai 2011 au cours duquel un certain nombre d'orientations ont été validées. Je songe notamment à l'architecture et je préciserai mon propos dans ma présentation.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du PRES de la semaine dernière, c'est-à-dire du 26 septembre, a pris connaissance, commenté et ajusté un certain nombre des observations qui ont été présentées sur le document qui visaient à prendre acte des éléments sur lesquels nous voulions voir évoluer les statuts.

Ayons donc présent à l'esprit le fait que le Conseil d'administration le 30 mai dernier et du 26 septembre 2011 a abordé ce sujet, soulignant ainsi le caractère itératif du processus dans lequel nous sommes engagés.

L'architecture et les dispositions s'articulent autour de plusieurs objectifs que je vais vous présenter et qui expliquent des ajustements dont certains sont purement techniques et d'autres plus politiques.

Le premier argument, le premier objectif, c'est un amendement mécanique dans la mesure où il s'agit de tirer les conséquences de certaines évolutions institutionnelles qui ont marqué les membres du PRES.

Deux évolutions : première évolution, celle qui concerne le positionnement de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort au sein du PRES. L'Ecole nationale vétérinaire était membre associé et la place qu'elle occupe dans le pôle santé publique qui structure une partie des activités du PRES a conduit à considérer comme pertinente la perspective d'accueillir l'ENVA comme membre fondateur. Cela s'est fait en septembre 2010 et nous sommes par conséquent aujourd'hui dans une actualisation des statuts concernant l'école.

Deuxième évolution dont il s'agit de rendre compte : la présidente le disait tout à l'heure, la création de l'IFSTTAR dont je rappelle qu'il est l'Institut français des sciences et techniques des transports, de l'aménagement et des réseaux. C'est un institut né au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la fusion du Laboratoire central des Ponts et Chaussées d'une part et de l'INRETS d'autre part.

Le Conseil d'administration avait validé le principe que l'IFSTTAR remplace le LCPC en tant que membre fondateur. Les statuts que nous sommes en train de réécrire en prennent acte.

Donc un premier axe qui est celui de tirer les conséquences mécaniques des évolutions des institutions.

Deuxième axe : ouvrir le PRES sur son environnement scientifique.

Cette proposition a été présentée lors du Conseil d'administration de mai 2011 et, à cette occasion, avaient été envisagées trois hypothèses permettant d'accueillir le CNRS et l'INSERM, le principe même de leur association plus étroite au PRES étant partagé :

- accueillir les présidents de ces organismes en qualité de personnalités qualifiées,
- accueillir le CNRS et l'INSERM en qualité de membres associés,
- les accueillir en qualité de membres fondateurs.

Le Conseil d'administration m'avait confié (je l'ai conduit en concertation avec les autres administrateurs) le soin de négocier avec les deux organismes les modalités les plus pertinentes de leur participation et c'est le choix de l'adhésion en tant que membres fondateurs qui a été retenu. Cela ayant été délibéré par le Conseil d'administration sur cette base, le CNRS, puisque l'INSERM avait donné procuration, a participé au dernier Conseil d'administration.

Il est extrêmement important que cette évolution soit effectuée. Cela nous permet d'une part de tirer les conséquences des caractères étroits des relations existant déjà entre les universités au sein d'UPE et les autres établissements avec les deux organismes ; d'autre part, c'est le moyen de pouvoir asseoir davantage dans le paysage national l'Université Paris-Est puisque, pour dire les choses simplement, c'est la première fois que ces deux organismes adhèrent à un PRES dans ces conditions.

Renforcer l'ancrage territorial : je vous en avais dit un mot lorsque nous nous étions rencontrés sur d'autres sujets voici quelques semaines. Cela nous amène à ouvrir nos instances au président de la Région Ile-de-France ou à son représentant. C'est une évolution importante, d'abord qui prend acte de l'engagement de la Région aux côtés du PRES et des établissements qui le composent. C'est aussi la conséquence ou la suite des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se sont tenues au mois de juillet 2010 et qui ouvraient la perspective de discussions permettant de contractualiser avec les PRES.

Une convention cadre a été adoptée dans cette perspective pour opérationnaliser le dispositif, c'était en avril ou mai de cette année. Désormais des discussions sont en cours sur le contenu même de la convention bilatérale qui concrétisera ce partenariat. Nous sommes là sur l'idée d'une collaboration forte qui justifie, me semble-t-il, que la Région soit représentée dans les instances délibérantes du PRES.

Troisième axe : ouvrir le PRES sur son environnement économique et social.

C'est un point sur lequel les discussions ont été longues, un point sur lequel la majorité des membres composant le PRES a souhaité une évolution. Pour dire simplement les choses, il nous est apparu opportun de sortir de la logique endogamique dans laquelle nous pouvions éventuellement être accusés de nous enfermer.

Cette ouverture doit nous permettre en particulier de mieux faire comprendre aux entreprises, en

particulier sur le terrain des formations doctorales, ce que la formation à la recherche est susceptible de leur apporter. Nous sommes dans un domaine où des marges de progression existent.

Dans le même temps mais c'est quelque chose qui était inscrit dans les statuts initiaux, il a été exprimé la volonté de se doter d'une fondation pour à la fois accueillir ces partenariats et opérationnaliser les perspectives que peuvent comporter notamment les créations de chaires ou des initiatives du même ordre.

Enfin, l'axe sur lequel sans doute vous souhaiterez que nous soyons un peu plus précis et plus longs, c'est ce que j'ai appelé la meilleure appropriation du PRES par ses membres, conscient de ce que, à plusieurs reprises, dans les entretiens que j'ai eus avec vous, formels ou informels, l'accent a été mis sur le fait que l'on ne savait pas très bien ce qui se passait au PRES et, par voie de conséquence, l'appropriation des orientations politiques mises en œuvre pouvaient souffrir d'un certain déficit.

Trois séries de dispositions.

Si vous avez eu la possibilité et le temps de lire l'article 7 des statuts, vous aurez noté une évolution dans la représentation des personnels et doctorants au sein du Conseil d'administration. Nous avons doublé la présence des enseignants et enseignants-chercheurs : ils étaient deux, ils seront quatre. Même coefficient s'agissant des doctorants, il y avait un seul représentant, nous portons le chiffre à deux.

Quelque chose qui figure au tableau peut éventuellement susciter des interrogations : pourquoi faire figurer la mention d'étudiant dans l'évolution des statuts ?

Pour les doctorants, je n'insiste pas, les choses sont claires. Pour les étudiants, il s'agit d'une disposition de précaution. Seuls les doctorants seront appelés à siéger au sein du prochain Conseil d'administration. Néanmoins, il y a dans les perspectives d'avenir une possibilité qu'il ne faut pas écarter de Master qui serait partagé par plusieurs établissements et, dans ces conditions, il faut que ces étudiants aient vocation à participer au Conseil d'administration.

Deuxième élément : la constitution d'un sénat académique où siégeront les membres des instances des établissements qui sont pour nous les instances centrales pour les universités, qui pour d'autres relèvent d'une dénomination différente.

L'un des points sur lesquels Simone BONNAFOUS a attiré votre attention, c'est que les dénominations d'un établissement à l'autre sont loin d'être identiques. Vouloir écrire les choses sous un vocable unique aboutit à des écritures très complexes. Ce que nous voulons au travers de ce sénat académique, c'est que les communautés s'approprient les dossiers, soient dans des démarches de proposition, puissent émettre des vœux. Autant d'éléments qui ont vocation à justifier la création de ce sénat académique.

La discussion a porté sur le point de savoir si ce sénat académique devait être composé d'élus d'élus, sur un mode dont l'actualité se fait l'écho, sur le mode du Sénat, ou bien s'il fallait que les élus des conseils représentant ces personnels viennent directement au sein du sénat. Pour l'heure, c'est cette dernière perspective qui nous semble préférable si nous voulons que ce sénat joue le rôle que nous voulons lui donner.

Proposition de création d'une commission de la vie étudiante : cela concerne en particulier l'accueil des étudiants étrangers, la mobilité, le doctorat ainsi que les M2 parce que, dans bien des cas, les écoles doctorales utilisent le M2 pour initier déjà un certain nombre d'étudiants accueillis à la recherche qui pourrait convenir aux doctorants. La possibilité existe de ce point de vue de prendre acte de ce souhait. En tout cas, c'est une proposition à laquelle je crois qu'il est important que nous puissions donner une

suite favorable car c'est un élément important aussi des sujets sur lesquels la Région souhaite contractualiser.

Quand on fait le bilan de ces différentes créations d'organes, cela peut apparaître d'abord comme un peu vertigineux, en particulier pour celui qui aura à faire vivre tout cela.

Je vais quand même insister sur deux points.

Premier point, des organes existent déjà, dont le Conseil d'administration, le Comité consultatif scientifique international qui est le Conseil scientifique qui existe aujourd'hui mais dont nous voulons renforcer l'ouverture, le bureau du Conseil scientifique qui acquiert une existence statutaire, il fonctionne, se réunit tous les mois et c'est lui qui se prononce par exemple sur les sujets de HDR.

Même chose pour le Comité exécutif qui lui aussi acquiert une existence statutaire. C'est le comité où siègent les présidents et directeurs des membres fondateurs. Il se réunit une fois par semaine et cela ne change rien au dispositif existant.

La commission territoriale existe, elle s'est réunie en janvier 2011 ici à Créteil. Elle permet d'inclure dans la démarche et les réflexions, outre la Région, d'autres collectivités territoriales. Elle a vocation à se réunir une à deux fois par an et s'est réunie d'ores et déjà deux fois.

Je laisse de côté la fondation.

Le comité pour les formations doit être un lieu de concertation notamment autour des diplômes transversaux. Comment aussi travailler sur des perspectives qui pourraient être les formations à de nouveaux métiers ? Il y a là un comité dont je dirai qu'il n'est pas que technique, qui se réunira en tant que de besoin avec une délégation de compétence sur les dossiers qu'on lui demandera de faire fonctionner.

Les deux vraies innovations, c'est le sénat académique sur lequel je n'insiste pas et les comités de pôle.

Pour dire les choses simplement, existait jusqu'ici une organisation par département. Ces départements étaient calés sur le périmètre des écoles doctorales. Il en résultait un malaise parce que la frontière entre les deux n'est pas apparue clairement. Pour l'avoir vu fonctionner une fois après mon arrivée, j'ai été loin d'être convaincu de la pertinence de la chose.

Nous préférons par conséquent maintenir le département des études doctorales. En revanche, il nous semble préférable de créer des comités de pôle qui, pour les deux existants, traiteront des sujets « Ville, environnement et leurs ingénieries » et pour l'autre des sujets ayant trait à « Santé et société » ou au croisement des deux.

La volonté est par conséquent de mettre en cohérence l'organisation avec les options politiques que nous avons choisies et les priorités que nous avons identifiées, étant entendu que le nombre des comités de pôle aura vocation à évoluer (ce n'est pas aux statuts de le dire) ; les comités de pôle se créeront soit pour aider à l'émergence de pôles nouveaux soit pour assurer l'animation des pôles qui auront été constitués dans la logique transversale que l'on connaît déjà à propos des autres axes structurants sur lesquels nous avons travaillé.

Dans ce nuage qui peut apparaître extrêmement chargé, des choses existent déjà et gardent leur rôle, des éléments précisent les conditions de fonctionnement et puis le sénat académique et les comités de pôle qui expriment une évolution.

**Mme PONTIER.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

**M. SERNE.**- Je vais devoir me rendre à la séance plénière du Conseil régional, je vais hélas devoir dire mon mot et partir sans assister au débat qui suivra.

Sans surprise, je continuerai dans la lignée de ce que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer notamment lors d'une réunion ce mois-ci des trois conseils. A la lecture des statuts eux-mêmes, je suis presque encore plus inquiet et critique. Sans vouloir employer de mots trop forts, je trouve que cette structure de gouvernance est fort peu démocratique et qu'elle fait une place aux acteurs privés qui me paraît assez problématique.

Je m'explique.

Déjà, le principe qui veut qu'un petit groupe de fondateurs écrive des statuts complets qui seront votés par un conseil d'administration dont la définition est donnée dans ces statuts. Le représentant de la Région par exemple ou un certain nombre de représentants des personnels et des étudiants n'arriveront qu'une fois votés des statuts par un groupe plus restreint qui les a créés et qui dit : « On ouvre mais une fois que cela sera voté ». Peut-être n'y avait-il pas d'autre solution mais c'est problématique du point de vue démocratique, surtout que sur un conseil d'administration de 33 membres, 17 sont les représentants des organismes fondateurs et les personnes nommées par ceux-là.

La majorité de base de ce conseil d'administration est constituée du noyau fondateur qui ne sont pas les membres élus ni du personnel ni des étudiants ni de l'extérieur.

Sur 33 membres, 5 représentants du personnel, 2 des étudiants, le compte est vite fait pour montrer la dilution démocratique de ce mode de gouvernance. Je ne parle même pas du pauvre représentant des collectivités locales qui sera seul parmi les 33 membres.

Par ailleurs, considérer que le dialogue avec le monde du travail d'un établissement comme un PRES passe par l'entrée de 4 représentants des entreprises, sans autre critère d'ailleurs, à l'intérieur de la gouvernance même de l'établissement, outre le fait que l'on pourrait considérer que le dialogue pourrait se faire autrement qu'en ayant 4 membres votants dans un conseil d'administration, le fait de considérer que le monde du travail égale le monde de l'entreprise me paraît aussi, surtout au vu des métiers qui sont ceux concernés par les enseignants privilégiés du PRES, être une drôle de vision du monde du travail.

Le monde du travail, c'est aussi ce que l'on appelle le tiers secteur, le monde associatif, le monde des organismes parapublics qui sont très pourvoyeurs d'emploi en matière d'urbanisme, d'environnement, etc., qui sont les pôles un peu forts de l'enseignement du PRES. Par conséquent, ne voir le monde du travail que par 4 représentants d'entreprise et l'on peut imaginer quel type d'entreprise ce sera, au-delà même des conflits d'intérêts, c'est une vision du monde du travail complètement contradictoire avec ce que l'on cherche à apporter ici.

Si l'on devait vraiment continuer avec quelque chose comme cela, j'interrogerais sérieusement le Conseil régional sur la convention en cours de discussion. Sur de telles bases, je ne vois pas comment certains membres du Conseil régional pourraient voter cette convention.

*(Applaudissements)*

**M. SAINT-GIRONS.**- Je voudrais rappeler que, parmi les membres fondateurs et leurs représentants, sauf erreur de ma part, à l'exception du président du CNRS et de l'INSERM, ce sont des responsables élus, soit élus purement et simplement, soit élus et ensuite validés et nommés par les ministères de tutelle. Mais ce sont dans tous les cas des gens d'origine électorale. Même si, pour les écoles, un processus de validation de la délibération du Conseil d'administration intervient, jamais quelqu'un qui aurait été rejeté par le Conseil d'administration n'a été ou ne serait validé par l'autorité de tutelle.

Par ailleurs, j'observe que les autres représentants désignés le sont par le Conseil d'administration et, sauf

erreur de ma part, il y a ici des gens dont la légitimité électorale ne fait pas de doute.

S'agissant des représentants des entreprises, le terme « entreprise » mérite sans doute des précisions mais je n'ai aucune espèce de réserve à l'égard de représentants du tiers secteur que vous avez évoqué. La formulation « entreprise » est un terme générique qui peut être corrigé par le terme « professionnel ». Ce n'est pas du tout l'idée de faire entrer le laboratoire Servier au Conseil d'administration !

**M. DUSSABLE.**- Quand je vois cette architecture, je me demande quelle force a le PRES pour faire vivre tout cela.

Ensuite, sur la composition du Conseil d'administration, l'équilibre n'y est pas mais je m'interroge sur la possibilité de le faire grandir encore pour avoir un équilibre plus satisfaisant. N'est-ce pas une architecture entre les institutions qu'il faut voir plutôt qu'un Conseil d'administration qui deviendrait pléthorique ?

Je compte 33 membres du Conseil d'administration et 7 représentants internes. Il y a une question d'équilibre.

**M. SAINT-GIRONS.**- Relisez le Code de la recherche, vous vous apercevrez qu'un certain nombre d'obligations s'imposent comme assurer la majorité absolue des représentants des membres fondateurs et des représentants des personnalités qualifiées. Nous avons une figure imposée. Nous ne sommes pas complètement dans un dispositif dont nous avons la maîtrise.

**M. DUSSABLE.**- Sur les forces du PRES ?

**M. SAINT-GIRONS.**- Le sujet qui peut éventuellement se poser, c'est la question de savoir si commission territoriale et conseil d'orientation stratégique ont vocation à être distingués.

**Mme FAURE.**- Nous avons déjà envoyé nos observations sur certains points. Ils ont été plus ou moins pris en compte.

Sur la commission vie étudiante, pourquoi n'est-elle pas détaillée alors que la commission scientifique l'est ? Il serait bien de détailler la composition de cette commission.

Sur les territoires, on trouve seulement la Région comme collectivité, il y a quand même deux territoires. Cela pose la question de fond du nombre de membres au Conseil d'administration.

Sur les entreprises, comment peut-on être sûr qu'elles ont bien des doctorants ? Est-ce que l'on met un critère dans le choix des entreprises sur la proportion par rapport au nombre de salariés ? Certaines petites entreprises peuvent avoir un nombre de doctorants important.

La féminisation des statuts n'a pas été prise en compte, je suppose faute de temps.

Après, c'est le même constat, un personnel administratif, même si vous voulez doubler, ce n'est pas suffisant.

Par rapport à toutes ces activités, quand on va sur le site du PRES, il n'y a jamais l'agenda avec les réunions et les activités du PRES. Ces instances se réunissent et, finalement, c'est assez opaque. On ne sait pas quand elles se réunissent, qui est là, etc.

**Mme PONTIER.**- Je propose qu'il n'y ait pas de questions-réponses puisque nous n'allons pas voter sur ces statuts. Je propose que Monsieur SAINT-GIRONS note l'ensemble des remarques faites dans ce Conseil et que nous voyions ensuite comment il y répond. Sinon nous passerons les trois heures qui restent sur les modifications des statuts.

**Mme CHEVALIER.**- Il se pose une vraie question : si on lit bien les statuts du PRES, on s'aperçoit que, sans nous demander de voter, on est en train de transférer un certain nombre des prérogatives de

l'établissement à un ordre supra établissement. Cela pose vraiment question, le fait que nous ne puissions pas voter ce transfert. Le cadre me semble donc très mal posé.

J'ai un certain nombre de questions.

Premier aspect, vouloir transformer ces statuts pour des raisons techniques, pourquoi pas, c'est-à-dire ajouter deux ou trois membres, au point où nous en sommes, on ne nous a pas demandé notre avis au début, cela continue, pourquoi pas. Mais sur le plan politique, c'est-à-dire sur la question de la dimension du Conseil d'administration, Du rôle du sénat académique, etc., il me semble très malvenu de figer ces affaires maintenant, soit avant les élections du prochain président de l'Université et des prochains conseils, parce que cette question du rôle du PRES me semble être au cœur de ce que nous voulons pour notre Université.

C'est une forme de rapt à la fois de la campagne pour ces élections, des possibilités des personnels de se prononcer sur ces questions. Il y aura un référendum grandeur nature sur ces questions au moment de ces élections. C'est un déni de démocratie de figer les choses maintenant et en plus sous la forme sous laquelle cela est fait.

Deuxième argument : dans quatre mois, on réélit les conseils, c'est pour ce qui concerne la politique locale dans notre établissement. Mais, au-delà, je rappelle que, dans sept mois, il y a des élections nationales et, vu, ce qui s'est passé récemment dans le vrai Sénat, on peut imaginer qu'il y ait un changement de gouvernement.

Je rappelle que le gouvernement actuel ne dispose plus que de deux atouts dans sa besace : la Libye et la réforme magnifique de l'enseignement supérieur et de la recherche. A un moment, l'opposition sera obligée de se positionner sur cette question qui deviendra une question politique majeure dans la campagne présidentielle.

Nous ne pouvons pas attendre que le prochain gouvernement d'alternance poursuive dans la voie qui est une voie de saccage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour ces deux raisons, une raison de politique interne et une raison de politique nationale, et la troisième raison qui est statutaire (on ne nous demande pas de voter sur ce que nous déléguons à un autre établissement), le débat doit être renvoyé à plus tard. Rien ne presse pour le PRES.

**M. ZEHOU.**- On a beau augmenter le nombre d'élus étudiants, le nombre de membres dans ce Conseil d'administration est toujours aussi élevé.

Je reviendrai à l'intervention au niveau des représentants d'entreprise : 4 représentants, c'est déjà beaucoup par rapport à celui des BIATOSS et des étudiants, mais il faut bien clarifier quel type de représentant, peut-être une entreprise d'économie solidaire ou ce genre de chose.

**Mme la PRESIDENTE.**- Sur le mode de discussion de ces statuts, ce ne sont pas les statuts de notre établissement et ce n'est pas que notre rythme. Une élection prochaine a lieu à Marne-la-Vallée et à l'UPEC mais pas dans toutes les institutions qui constituent le PRES. Le rythme de vie du PRES ne peut pas être subordonné à celui des universités.

Quel sera le rôle ? J'ai vu de mes yeux Monsieur HUCHON signer une convention avec tous les présidents de PRES. Les présidents de PRES avec lesquels il a signé président des institutions dans lesquelles il y a des universités et des écoles et leurs statuts ne sont pas les statuts des PRES qui ont un rôle fédératif.

Nous sommes bien dans du partage entre plusieurs établissements et de la coopération. Ce n'est pas la même chose.

On peut améliorer, et j'ai eu des discussions importantes sur ces sujets, des textes ont été écrits sur la question de l'ouverture, du sénat, de la présence des collectivités, mais un conseil d'administration d'un établissement qui en réunit plusieurs ne sera jamais un conseil d'administration d'une université. Si un jour les deux universités fusionnent, alors nous voterons ici, ce sera autre chose.

Des collègues pensaient que nous étions en train de nous doter des conseils de la future université commune à UPEC et à Marne, ce serait autre chose, nous serions dans un conseil d'université avec des représentations directes des étudiants, des personnels, etc.

Là, ce n'est pas le cas, nous sommes en train de parler d'un établissement public de coopération scientifique. Il ne peut pas avoir le même type de composition ou alors nous disparaissions. Je l'ai déjà dit, en tant que présidente, je pense qu'il faut faire très attention parce que nous n'avons délégué que les écoles doctorales, pour le reste, nous sommes dans de la coopération et des projets communs, et si nous voulons qu'un organe remplace les autres, il faut aller vers un mimétisme des statuts. C'est le risque.

Par ailleurs, nous ne sommes pas toujours d'accord entre les directeurs et présidents, comme au niveau européen ou ailleurs. Je ne vous dis pas que j'ai exactement souhaité ces statuts. Travailler en commun avec d'autres, c'est écouter les points de vue. J'avais plaidé pour qu'il n'y ait que le président de Paris-Est Créteil et de Marne-la-Vallée au Conseil d'Administration du PRES pour qu'il y ait plus de place pour les représentants des personnels mais je suis un peu isolée sur cette position. Point.

Par ailleurs, il existe une tradition des écoles, il y a un poids dans ce PRES, et le rapprochement des écoles et universités est bien pour le futur, il y a d'autres cultures. Il s'agit d'un établissement qui rapproche des cultures différentes.

Pour l'avenir, quelle que soit la majorité, la question n'est pas celle des statuts du PRES dans le futur mais de savoir si, en nous rassemblant avec d'autres, nous aurons des forces d'enseignement et de recherche qui nous rendront visibles ou si, en 2020, cette Université sera un collège. Quel que soit le nombre de représentants, gauche ou droite, les enjeux seront ceux-là. Après, nous faisons ce que nous pouvons dans un organisme qui est différent du nôtre.

**M. TOLLET.**- Nous sommes en train de créer des mastodontes de plus en plus éloignés des collègues où la démocratie régresse. On sent que le pilotage est très extérieur pour ne pas dire totalement. La limitation aux seules écoles doctorales est un leurre. La preuve, c'est que dans la présentation on commence à nous parler des Master, sur l'article 2, le quatrième point précise des formations bien au-delà du niveau doctoral.

Nous savons bien que cela ira beaucoup plus loin.

En fait, toutes ces structures s'inscrivent dans une politique de fusion/regroupement où ce genre de structure sera en fin de compte l'embryon de cette fusion d'universités. Cela ne sera pas sans conséquence pour les collègues en restructuration d'emploi, en déplacement pour les collègues et aussi les étudiants, tout cela dans le cadre d'économies d'échelle. Certes, cela s'inscrit dans une logique de visibilité et de mise en concurrence, c'est tout ce qui fait la loi LRU et la casse du service public.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'ont dit Monsieur SERNE, Madame CHEVALIER et Monsieur TOLLET. J'ai quelques remarques à faire y compris sur le texte des statuts.

Page 9, par rapport à ce que vous nous avez annoncé : « Le sénat académique est composé des représentants des personnels siégeant », nous avons l'impression que ce sont certains mais ce sont « les » représentants. Il faut remplacer « des » par « les ».

Pour les étudiants, c'est bien précisé, ce sont « les » représentants.

Sur la première page et la première page de l'annexe, on parle bien des statuts du PRES. Il serait bien que ce soit indiqué. Il manque « PRES ». Cela entretient la confusion qui semble s'atténuer quand on lit l'Index 2 qui vient d'être déposé au ministère où, page 4, on voit : « Le projet Université Paris-Est ambitionne de créer une nouvelle université ». On ne parle pas des statuts de la nouvelle université, on parle des statuts du PRES ?

**M. SAINT-GIRONS.**- Oui. Si vous regardez l'article 1<sup>er</sup>, il est tout à fait clair.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Mettons-le en titre !

Je ne vais pas revenir sur le côté presque méprisant de voir un représentant des personnels, ingénieur, administratif, technique, ouvrier ou de santé. C'est vraiment trop généreux ! Il faudra bien choisir cette personne, cela ne va pas être facile !

**M. SAINT-GIRONS.**- Elle sera élue. Ne prêtez pas aux autres des pensées que vous pouvez avoir.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Sur autant de personnels dans ces établissements, qu'il y ait un représentant, c'est se moquer des personnels.

**M. SAINT-GIRONS.**- Il y a 15 contractuels au PRES, il s'agit d'assurer leur représentation.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Donc les établissements n'ont pas de représentants du personnel ? Ils ont carrément zéro siège ! Et pour les enseignants alors ?

**M. SAINT-GIRONS.**- C'est écrit clairement.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Il n'y a donc aucun représentant des personnels des établissements.

**M. SAINT-GIRONS.**- Que je sache, les gens qui sont dans les laboratoires, équipes de recherche ou écoles doctorales, sont dans les établissements.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Vous dites que ce sera un représentant pour 15 personnes qui travaillent au PRES. Ils sont très bien représentés, je retire ce que j'ai dit. En revanche, les milliers de personnels qui travaillent dans les établissements n'ont aucun représentant.

Ensuite, sur la répartition des sièges entre les membres associés, je rappelle que l'UPEC est quand même la grosse force de ce PRES avec 32 000 étudiants. Marne-la-Vallée représente 11 000 étudiants, l'Ecole des Ponts et Chaussées 1 744 étudiants, et chacun a droit à la même chose au niveau des voix : 3 sièges. Je suis étonnée que Madame la Présidente ait été prête à céder 2 voix pour l'UPEC qui représente le gros du PRES.

**Mme PONTIER.**- Dans aucun PRES, il n'y a de représentation à la proportionnalité du nombre d'étudiants.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Oui mais ce n'est pas glorieux et, comme on change, je pense qu'on peut le prendre en compte. C'est aussi un des gros problèmes des PRES.

**Mme la PRESIDENTE.**- J'ai transmis à Monsieur SAINT-GIRONS les remarques des directeurs d'UFR puisque nous en avons débattu la semaine dernière en CODIR. J'ai transmis également un courrier du SGEN.

Monsieur SAINT-GIRONS continuera à emmagasiner les remarques. Il en va de même des autres établissements, nous ne sommes pas seuls dans ce PRES.

**M. SAINT-GIRONS.**- Il n'y a pas de volonté de faire de hold-up sur qui que ce soit, rassurez-vous.

## **2.2 Renouvellement d'un membre enseignant-chercheur à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

**Mme PONTIER.**- Il s'agit du renouvellement d'un maître de conférences. Seuls les maîtres de conférences votent. Il s'agit du renouvellement partiel d'un membre de la section disciplinaire du Conseil d'administration.

**Mme RIOU.**- Seuls certains membres sont invités à voter pour ce renouvellement. Il concerne le siège d'un maître de conférences qui pourrait être remplacé par un maître assistant ou un membre des personnels assimilés.

Concrètement, sont concernés par ce vote Madame CHEVALIER, Madame GUILLOUX, Madame LABORDE-MILAA, Monsieur PALAU et Madame CADENAT. C'est un vote à bulletin secret, à scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

**Mme PONTIER.**- Il y a une candidate : Madame LABORDE-MILAA.

**Mme la PRESIDENTE.**- Il n'y a qu'une candidate et quelques électeurs. Ces électeurs vont voter à bulletin secret.

Si vous êtes favorable à son élection, vous mettez « oui ».

*(Il est procédé au vote à bulletin secret)*

*Madame LABORDE-MILAA est élue (2 voix pour, 0 contre)*

**Mme PONTIER.**- Je propose que, pendant ce vote, nous ayons un point d'information sur les élections professionnelles comme indiqué dans le programme.

### **2.3 Point d'information sur les élections professionnelles**

**Mme RIOU.**- A ce stade, nous avons quatre élections nationales, académiques et d'établissement en cours. Ce sera uniquement les personnels qui appartiendront au même corps qui seront susceptibles de voter.

*(Présentation hors procès-verbal)*

*(La séance, suspendue à 13 heures 35, est reprise à 14 heures 30)*

**Mme la PRESIDENTE.**- Pouvons-nous faire un point sur les votes de la matinée ?

**Mme RIOU.**- Concernant le vote sur la répartition du fonds de soutien aux initiatives étudiantes, la proposition a été adoptée avec 17 voix pour, 2 voix contre, 9 abstentions physiques et par procuration soit 28 votants.

Concernant le renouvellement de la section disciplinaire, Madame LABORDE-MILAA a été élue à l'unanimité.

**Mme la PRESIDENTE.**- Merci. Nous avons trois points à l'ordre du jour : la formation, la question de la parité dans les instances, la politique d'emploi et le vote sur les procès-verbaux.

### **2.4 Elections aux Conseils centraux et parité : intervention de Colette GUILLOPPE, chargée de mission « Parité »**

**Mme la PRESIDENTE.**- Concernant le débat sur la parité, plusieurs collègues m'ont demandé d'avoir du temps pour en débattre, d'autant que la motion n'est arrivée qu'hier. Comme le prochain Conseil n'est prévu que début novembre, ce qui est très tard par rapport à la constitution des listes, nous ferons une séance spécifique au cours d'un Conseil d'administration un soir à 17 heures dont nous vous préciserons

la date rapidement.

Vous recevrez à nouveau le texte et cela laissera à chacun le temps de s'exprimer mais surtout de consulter sur ce texte, car cette motion envoyée par Colette GUILLOPPE n'a pas pu être discutée dans l'ensemble des syndicats. Cela permettra aussi de le modifier si certains collègues veulent le faire.

J'ai demandé à Madame GUILLOPPE d'être chargée de mission « Parité », ce qu'elle a accepté. Vous avez sans doute vu qu'il s'est constitué un groupe de travail de chargés de mission des différentes universités et que des positions ont été prises dans plusieurs universités, Paris 7 étant en pointe sur ce sujet.

Cela a abouti à un changement du décret électoral puisque, depuis cet été, la question de la meilleure représentation, une représentation équilibrée des femmes et des hommes, est inscrite maintenant dans le décret électoral. C'est pourquoi je tiens absolument à ce que nous fassions tout pour au moins appliquer le mieux possible ce nouveau décret électoral Madame GUILLOPPE va se présenter.

**Mme GUILLOPPE.-** Je suis professeure de mathématiques à la Faculté des Sciences, présidente d'honneur d'une association qui s'appelle « Femmes et sciences » qui depuis très longtemps travaille sur le sujet. Depuis plusieurs années, je suis tout ce qui concerne les questions de parité.

L'UPEC, sans prendre aucune décision ni faire de propositions, je suis en collaboration avec les autres chargés de mission des universités en France, une quinzaine sur 85, c'est déjà cela. Nous avons créé cet été une association qui s'appelle *La conférence des chargés de mission « Egalité, diversité des universités »*. C'est à ce titre que nous essayons d'évoluer et de faire un travail davantage sur l'Université Paris-Est.

Je vais m'entourer d'un conseil scientifique pour ces questions de parité avec des personnes, hommes et femmes, spécialement intéressées à la question. Je lance même un peu un appel à candidature plus largement si des personnes souhaitent rejoindre ce petit groupe. J'ai déjà consulté.

**Mme la PRESIDENTE.-** Il est bien que, si des collègues ont ces compétences, ils soient associés à ce travail.

Je vous remercie, nous nous revoyons prochainement pour que cela puisse être diffusé.

*(Départ de Madame GUILLOPPE)*

### **3. FORMATION**

#### **3.1 Habilitation de licences professionnelles**

**Mme la PRESIDENTE.-** Il s'agit des filières qui sont passées au CEVU.

**Mme PONTIER.-** Monsieur CUESTA va prendre la parole non pas au nom de la Commission des Moyens mais comme directeur d'IUT.

Vous avez des tableaux qui font apparaître une licence « Assurance, Banque, Finance » avec une spécialité « Activités Immobilières » et une autre « Ingénierie des énergies renouvelables », toutes les deux à l'IUT de Créteil Vitry.

**M. CUESTA.-** Ce sont deux licences professionnelles demandées à l'habilitation en fin de parcours quadriennal.

Une première licence porte sur les activités immobilières, essentiellement sur la partie commerciale des activités immobilières puisqu'il existe en région Ile-de-France et pas très loin de chez nous des licences sur le même sujet. Il y en a entre autres à l'UFR de Droit mais sur la partie juridique. Celle-ci est fortement

orientée sur la partie commerciale, pour les agences immobilières entre autres. Elle sera portée en interne par les collègues du département TC « Techniques de Commercialisation », et des partenaires extérieurs venant pour beaucoup d'agences ou de cabinets immobiliers.

La deuxième est une licence professionnelle dans le domaine de l'ingénierie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. C'est une licence qui sera déclinée dans un deuxième temps, qui ne l'est pas cette année, par un autre département. Pour l'instant, elle est portée par le département Mesures Physiques qui a déposé un dossier sur la partie énergies renouvelables. Une autre arrivera sur la partie transports mais elle n'est pas finalisée actuellement.

C'est une licence professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables puisqu'il y a sur l'IUT et dans l'Université des liens avec des universités étrangères (nous avons reçu récemment une à l'université espagnole sur le sujet) ; il y a à l'UFR de Sciences un Master avec des parties qui peuvent se rapprocher de ce sujet des énergies renouvelables.

Il y aura un jour la Maison de l'Environnement. Nous avons pensé constituer une licence professionnelle qui amènerait une professionnalisation au niveau L sur le même sujet porté par l'IUT avec des collègues de l'UFR de Sciences et de l'IUT.

Des collègues de l'UFR de Sciences ont été approchés pour enseigner dans cette licence.

**Mme MILLOT.-** Pouvons-nous connaître le positionnement de cette licence professionnelle par rapport au projet de M2 et savoir si nous avons les forces en interne pour les projets ?

Par ailleurs, j'aimerais avoir le projet définitif car des collègues de la Faculté des Sciences sont impliqués. J'ai la version intermédiaire mais pas la définitive.

**M. CUESTA.-** D'accord. Tout est passé au CEVU et les deux licences ont été votées à l'unanimité. Cela avait été analysé avant par la commission classique. Il y a eu des allers-retours.

**Mme la PRESIDENTE.-** Quand il y a des collaborations entre deux composantes, il serait bien que cela passe aussi par les doyens et pas seulement par les collègues.

**M. DUSSABLE.-** Quels sont les critères de recrutement ?

**M. CUESTA.-** Classiquement DUT, BTS, L2. Nous espérons pour les deux licences, surtout celle sur les énergies renouvelables, augmenter la participation des L2 de Sciences qui sont représentées sur les licences de façon très inégale. Je pense entre autres à celle sur la sécurité alimentaire dont pas mal de L2 viennent. En revanche, dans d'autres licences professionnelles domaine industriel, très peu de L2 déposent des dossiers. Dans certains cas, nous n'en avons aucun.

Nous avons travaillé récemment avec l'UFR de Sciences sur le cursus 1 à 5 pour voir comment organiser les passerelles et surtout comment organiser la communication entre les différentes équipes car nous avons constaté que parfois les équipes de l'IUT ne savaient pas ce qu'il y avait dans l'UFR de Sciences et inversement.

Nous nous sommes même mis d'accord pour que dans nos jurys puissent participer des collègues de l'UFR de Sciences pour que des liens se fassent et qu'ils voient en amont les dossiers de ceux qui pourraient poursuivre.

Beaucoup de nos étudiants sont attirés par les écoles d'ingénieurs, parfois à juste titre mais, quand même, souvent ils feraient mieux de se diriger vers autre chose. Aller dans des écoles d'ingénieurs très chères et pas très bonnes, cela n'a pas beaucoup d'intérêt alors que nous avons ici de quoi faire largement aussi bien. Nous avons constaté ensemble qu'il y avait une méconnaissance mutuelle des équipes. C'est

pourquoi nous organisons tout cela pour que cela se passe de mieux en mieux.

**Mme la PRESIDENTE.**- Sur un secteur comme celui-ci, autour de la notion d'énergies renouvelables, la question va au-delà et sur l'ensemble de l'Université Paris-Est. Mais déjà entre nous, si les collègues ne travaillent pas au-delà des frontières des composantes, nous passons à côté de quelque chose. Nous en revenons toujours à cette question : est-ce que nous apprenons à travailler ensemble des projets communs ou est-ce que nous restons dans nos frontières ?

**Mme GUILLOUX.**- Quand j'ai vu l'intitulé « Assurance, Banque et Finance » et le porteur de projet, j'ai pensé que c'était incohérent mais après vous expliquez que c'est la partie commerciale. Pour les étudiants, dans l'intitulé, ce côté commercial apparaît-il ?

**M. CUESTA.**- Oui. Pour les licences professionnelles, nous sommes tenus par des catégories nationales et « Assurance, Banque, Finance » en est une. Pour toutes les licences professionnelles, c'est ainsi et souvent il faut aller voir la spécialité pour connaître le contenu. Il doit y avoir 2 000 intitulés de licences professionnelles au niveau national.

Nous sommes sur des créneaux où il faut vraiment aller se renseigner au plus près du contenu pour avoir une idée. Il semble que cela marche assez bien malgré tout.

**M. TOLLET.**- Par rapport à la licence « Energie et génie climatique », deux parties se complètent, la partie production d'énergie et énergies renouvelables et la partie économie d'énergie, isolation, métrologie. Il y avait initialement deux départements associés, Mesures Physiques et Génie Electrique. La deuxième personne qui travaillait sur ce projet a été mutée.

Pour le dépôt du dossier qui devait être une licence commune entre les deux départements avec un tronc commun et deux sorties différentes selon les origines des étudiants, il est dommage qu'elle ne puisse pas se faire comme cela parce qu'il n'est pas certain l'année prochaine que la deuxième version de cette licence puisse voir le jour dans la mesure où, au niveau de l'affichage du moins, cela pourrait être considéré comme redondant.

**M. CUESTA.**- Non, parce qu'elle sera très orientée « Transports » et une grosse partie sera différente. Il faudra d'ailleurs que cela soit une deuxième licence car nous ne déclinons plus des options sur la licence professionnelle comme auparavant. Le ministère nous oblige à présent à faire des licences différentes.

Une partie importante ne sera pas commune même s'il y a une partie non négligeable commune. Mais il était impossible pour le porteur de projet, qui devenait unique, qui avait travaillé tout l'été parce qu'on lui avait donné comme contrainte de rendre sa copie pour septembre, d'arrêter.

**Mme la PRESIDENTE.**- Monsieur Gilles ROUSSEL demande la parole. Nous avons voté en juillet sur la venue de Gilles ROUSSEL, il remplace Madame Laurence BANCEL-CHARENSOL qui représentait l'Université Marne. C'est au titre de cette fonction de vice-président à Marne qu'il est membre de notre Conseil d'Administration.

**M. ROUSSEL.**- J'interviens sur le travail en commun entre IUT et UFR, c'est quelque chose de très important, et sur la nécessité de travailler avec les autres universités à Marne-la-Vallée et notamment les autres IUT.

Sur les sujets de l'énergie, nous avons un certain nombre de licences professionnelles qui sont proches, sur la partie immobilière également. Dans les deux cas, on voit apparaître des licences professionnelles qui ne sont pas les mêmes, je pense qu'il y a le public pour les deux, mais nous aurions intérêt à avoir davantage le réflexe, des deux côtés, à travailler ensemble plus en amont sur ces dossiers.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous sommes d'accord. Nous devons présenter dans ce domaine qui est au cœur des compétences fortes et cohérentes de l'UPE une offre de formation dans toute son ampleur et pas par petits bouts.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ces deux licences professionnelles à la création aux voix.

**Mme RIOU.**- Il y a des changements dans les procurations.

Madame la Présidente, vous avez procuration de Monsieur LAFONT et de Madame RICHARD.

Monsieur CEGIELSKI de Madame BOURILLON et de Monsieur SAVY.

Madame DEVILLE-CAVELLIN de Madame LABORDE-MILAA et de Monsieur SERNE.

Madame MILLOT de Madame GUIMEZANES et de Monsieur MIALOT.

Monsieur WOLKENSTEIN de Madame CADENAT et de Monsieur PALAU.

Madame GUILLOUX de Madame CHEVALIER.

Monsieur GIRAL de Madame PIERRE.

Monsieur ROUSSEL de Monsieur GUARINO.

Monsieur ZEHOU est absent.

*(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.***

### **3.2 Demandes de création et de renouvellement des diplômes universitaires**

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous prenons le tableau des CU et des DU avec demande de renouvellement. Il s'agit de filières qui existent.

Pour ceux qui ne connaissent pas les procédures du CEVU et se demandent pourquoi figurent des « adopté à la majorité » alors que jusqu'ici il y avait « adopté à l'unanimité », c'est qu'une partie des étudiants du CEVU vote systématiquement (c'est un principe) contre les CU et les DU.

Dans ces renouvellements, deux sont en Médecine : « Gestion des infections et soins complémentaires en onco-hématologie », et un autre « IRM en pratique clinique ». Il y en a un à l'IUT de Seine-et-Marne, il s'agit d'un certificat international des affaires.

Y a-t-il des questions ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Quelle est la différence entre DIU et DU ?

**Mme la PRESIDENTE.**- Le DIU est un diplôme interuniversitaire, plusieurs universités sont associées, ce qui est fréquemment le cas en médecine.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Habituellement, on voit le détail sur le fonctionnement des DU c'est-à-dire les tarifs d'inscription demandés aux étudiants.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous ne sommes pas sur la fiche « moyens » aujourd'hui. Il existe plusieurs façons d'aborder les DU et les CU en Conseil d'administration. Là, nous sommes simplement dans la validation du travail du CEVU et pas dans l'instruction des dossiers « moyens », ils doivent passer dans une autre instance. Je ne pense pas que la Commission des Moyens se soit prononcée.

**M. CUESTA.**- Pas sur ceux-là.

Nous avons voté le principe du renouvellement des DU et CU sans repasser par le Commission des moyens tant que le tarif reste dans l'augmentation des droits d'inscription nationaux, tant qu'on est en dessous de

cette valeur.

**Mme la PRESIDENTE.**- Le principe est que l'on repasse les tarifs des DU et des CU quand il y a une augmentation supérieure à l'augmentation des temps nationaux.

**Mme la PRESIDENTE.**- Y a-t-il d'autres questions sur ces trois diplômes ? Je les mets au vote.

*(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)*

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.**

**Mme la PRESIDENTE.**- Sur les créations, il y en a deux pour la Médecine : « Neuropsychiatrie du vieillissement », « Gestes et décision médicale en situation d'urgence », et le C2i2e de l'IUFM.

Je propose de voir les questions sur le fond d'abord, et ensuite les questions de moyens. Sur le fond y a-t-il des questions sur le contenu de ces diplômes ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Sur le C2i2r, propose-t-on un certificat aux enseignants en poste ?

**Mme la PRESIDENTE.**- Non.

**M. GEIGER.**- Vous n'êtes pas sans savoir que les nouvelles modalités de recrutement des enseignants imposent que, pour tout enseignant, excepté quelques spécialités, pour être recruté en tant qu'enseignant titulaire quand il y a un changement de corps ou en tant qu'enseignant stagiaire, il est obligatoire de posséder une certification : « Certification informatique et Internet de niveau 2 enseignant » soit C2i2e.

Le Conseil des études de la vie universitaire puis le Conseil d'administration ont voté dans des séances passées le principe selon lequel l'Université demandait l'autorisation de délivrer cette certification C2i2e. La réponse favorable a été donnée par le ministère le 18 juillet 2011 et elle est valable jusqu'à la fin du présent contrat.

Néanmoins, je rappelle que cette certification est totalement distincte de l'obtention d'un diplôme et en particulier d'un diplôme de Master. Il est donc nécessaire au sein de l'Université de lui donner un cadre réglementaire pour pouvoir inscrire les étudiants, mettre en œuvre la certification, et ensuite permettre à l'Université d'assurer une certaine traçabilité de la délivrance de ces certifications.

L'objet de la présente demande est simplement la mise en œuvre de la réponse favorable du ministère, d'une part pour les étudiants inscrits à l'UPEC, principalement les étudiants qui préparent les concours des métiers de l'enseignement, d'autre part pour permettre dans le cadre du partenariat interuniversitaire puisque, sur la formation des enseignants, il y a eu un partenariat interuniversitaire avec le timbre du recteur chancelier des universités pour assurer ce partenariat, l'inscription des étudiants des autres universités de notre académie dans ce dispositif de certification et également permettre à des candidats (je ne parle plus d'étudiants mais d'usagers de l'Université) de passer la certification C2i2e, puisque des candidats libres au concours ou des candidats à un certain nombre de concours internes de la fonction publique qui souhaiteraient devenir enseignants doivent aussi pouvoir, au moment où ils seront titularisés sur des postes d'enseignant quand il s'agit de fonctionnaires d'autres corps, exciper d'un C2i2e d'enseignant.

C'est l'objet de la présente demande et je répète que c'est le dispositif de certification. Nous aurons ultérieurement, et ce sera l'objet d'une autre présentation, à mettre en place un dispositif de formation, et nous aurons encore une attestation d'études universitaires à présenter et à faire voter pour la formation lorsque ce sera nécessaire à la préparation du C2i2e.

Réglementairement, un dispositif de certification et un dispositif de formation sont deux dispositifs

indépendants.

**Mme PONTIER.-** Merci. Y a-t-il des questions sur le fond ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Les étudiants en question devront-ils payer quelque chose ?

**Mme PONTIER.-** C'est la partie financière que nous avons vue en Commission des Moyens. Monsieur CUESTA ?

**M. GEIGER.-** Je vais reprendre de manière rapide.

Il est proposé aujourd'hui et sera proposé à votre vote après que le président de la Commission des Moyens se sera exprimé, que pour les étudiants de l'UPEC inscrits en vue de la préparation des concours de l'enseignement, il n'y ait pas de droits d'inscription pour la certification C2i2e.

Pour les étudiants des autres universités, ceci rentrera dans le cadre du partenariat entre les diverses universités de l'académie. Je rappelle que la mise en œuvre de la loi sur la responsabilité et l'autonomie des universités permettra à chaque autre université d'opérer les modalités qui lui seront propres, et cela fera simplement l'objet d'une convention entre l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne et les trois autres universités de l'académie.

Pour ce qui est des autres usagers, c'est un dispositif qui nécessite environ trois heures d'accompagnement individuel de chaque étudiant entre la partie accompagnement, dépôt du dossier, évaluation puis jury de certification. Nous proposons donc un tarif d'inscription pour les autres catégories d'usagers à 150 €, ce qui correspond en gros à trois heures équivalent TD plus environ 30 € d'accompagnement administratif et logistique.

**M. CUESTA.-** C'est la proposition qui a été faite à la Commission des Moyens, laquelle a validé cette proposition et a émis un avis favorable pour la présentation en Conseil d'administration sur cette base : gratuité pour ce qui a été dit et 150 € pour les usagers externes à notre Université ou aux universités avec lesquelles nous avons des conventions.

**Mme la PRESIDENTE.-** J'en profite pour dire que nous sommes en ce moment en train de mettre en pratique des conventions avec les autres universités puisque nous en avons avec Paris 8, Paris 13 et Marne. Nous faisons la balance financière entre notre Université et ces universités partenaires.

**Mme PONTIER.-** Sur les 2 DU qui suivent, en Médecine, nous avons un traitement différent puisque nous avons voté sur la fiche financière de ces DU en Conseil d'administration en juillet, avant même que ces DU soient passés en CEVU. Nous vous demandons aujourd'hui non de voter sur la fiche financière mais plutôt de revalider la création de ces DU qui a été adoptée à la majorité par le CEVU.

Voulez-vous des compléments d'information sur « Gestes et décision médicale en situation d'urgence » ou sur « Neuropsychiatrie du vieillissement » ? Nous avons un médecin parmi nous.

*(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.***

**Mme la PRESIDENTE.-** Merci.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

##### **4.1 Procès-verbaux du 28 décembre 2009, du 17 juin 2011 et du 12 juillet 2011**

**Mme la PRESIDENTE.-** Y a-t-il des remarques sur ces trois procès-verbaux ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Il manque des annexes.

**M. TOLLET.-** Nous avons eu une grosse discussion le 12 juillet sur l'écriture du contrat type, notamment la partie horaires. Je m'attendais à ce que le contrat type figure en annexe.

**Mme PONTIER.-** Nous le notons. Les modifications ont été faites mais il vaut mieux effectivement mettre en annexe le nouveau contrat avec les modifications demandées. Ce sera envoyé et rajouté au procès-verbal.

A cette nuance près, êtes-vous prêts à voter ?

*(Madame la Présidente soumet les procès-verbaux au vote)*

**Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux à l'unanimité.**

## **5. CAMPAGNE D'EMPLOIS ANNEE 2012**

### **5.1 Enseignants-chercheurs, enseignants, enseignants contractuels et BIATOSS**

**Mme PONTIER.-** Monsieur HITHITTINGER est vice-président du Conseil scientifique, il nous donnera l'éclairage de la recherche sur la politique d'emploi sur laquelle nous allons débattre.

**Mme la PRESIDENTE.-** Nous allons procéder en plusieurs temps. Nous allons essayer de partir de ce qui a déjà été fait dans les différentes instances.

Je vais d'abord vous présenter le cadre général de cette politique d'emploi 2012, ses modalités, ses principes, en particulier la politique de l'Université et la façon de la financer, puis je ferai un rappel des modalités de travail, de la procédure.

Nous sommes là à l'aboutissement d'un travail qui a commencé avant l'été avec les composantes, parce qu'il y a le travail avec les services centraux et celui avec les composantes. Souvent les collègues enseignants-chercheurs oublient que nous faisons un gros travail aussi avec les services centraux.

Le dialogue de gestion avec les composantes a commencé en juin. Nous avons vu l'ensemble des composantes pendant une demi-journée chacune et cela a abouti à l'établissement des tableaux de bord des composantes. Ils sont faits avant et actualisés. Ces tableaux de bord sont sur l'Intranet, l'espace de stockage.

Nous demandons aux composantes de nous faire remonter des propositions d'emplois car le dialogue de gestion porte aussi sur la recherche, l'investissement, les locaux, etc. C'est entre juillet et septembre, juste après le dialogue de gestion, que les UFR qui travaillent en articulation avec les équipes de recherche via les conseils des uns et des autres, conseils d'équipe, conseils de labo et conseils de composantes, nous font remonter des demandes de publications d'emplois vacants et des demandes de créations d'emplois, avec toujours pour les enseignants-chercheurs un profil enseignement et un profil recherche. Bien sûr, pour les enseignants second degré, ce n'est pas le cas, c'est un profil enseignement.

Pour les BIATOSS, les principes sont un peu différents puisque nous devons prendre en compte le travail que nous faisons en ce moment avec les composantes sur leurs organigrammes. C'est la première fois que nous avons examiné en dialogue de gestion les organigrammes administratifs des composantes. Nous travaillons aussi sur le repyramidage, la qualification des différents emplois, et cette année, encore plus que jamais, sur la résorption de la précarité et les besoins nouveaux.

Tout cela produit ce que l'on appelle un processus itératif, ce n'est pas un moment uniquement, cela se nourrit entre juin et septembre, ce sont des dialogues assez réguliers. Cela a abouti cette année pour

l'aspect recherche à un travail en Commission d'évaluation de la recherche puis en Conseil scientifique le 19 septembre.

Nous avons eu un échange avec les directeurs d'UFR ensemble mais l'essentiel s'est fait aussi avec chacun. Le CTP s'est tenu le 28 septembre et nous sommes aujourd'hui en Conseil d'administration pour une publication prévue le 7 octobre du nombre et du statut des postes et non du détail de tous les profils, ce qui nous laisse encore la possibilité de peaufiner quelques profils qui seraient imprécis.

Pour les services centraux, les fiches des responsables de service remontent entre juillet et septembre, il y a des rencontres entre les directeurs de services centraux et communs et la directrice des Ressources Humaines et/ou la DGS. Il est fait une priorisation des données à partir des organigrammes des services en tenant compte des problèmes de pyramidage et de précarité.

Voilà pour le processus.

Concernant les principes et le contexte, je rappelle le contexte national.

Depuis des années, il n'est pas créé d'emplois dans les universités par le ministère. Par ailleurs, l'an dernier, le budget était quasiment bloqué puisque nous avons eu une augmentation du budget de fonctionnement de 1,5 %. Je ne pense pas que pour 2012 il faille s'attendre à des augmentations budgétaires importantes.

Par ailleurs, nous devons toujours être extrêmement vigilants, vous avez vu tout à l'heure le poids des charges patronales par rapport aux salaires, un rapport important. Il a été expliqué tout à l'heure par Madame PASQUIER que, concernant les emplois sur ressources propres, toute augmentation des charges pesait entièrement sur l'Université. Au mieux, nous pouvons espérer que le ministère nous compense les effets de sa propre politique, en particulier tout ce qui est suite du Plan Carrière, les augmentations d'indices, etc., mais sur la partie qui est sur notre propre masse salariale, c'est évidemment à nous de l'assumer.

Ce qui me permet de vous rappeler que nous avons deux plafonds d'emplois et deux masses salariales : un plafond d'emplois sur ressources propres et un plafond d'emploi sur ressources de l'Etat, alloué par l'Etat au moment du passage de compétences élargies, et les deux plafonds de masse salariale correspondants.

Nous pouvons faire bouger chaque année le plafond de masse salariale sur ressources propres et les emplois qui vont avec à partir du moment où le recteur ne nous dit pas non c'est-à-dire qu'il considère que nous avons une situation financière et des ressources propres qui nous permettent d'assurer cette augmentation, et vous avez vu que c'est le cas. Nous pouvons augmenter ces deux plafonds. En revanche, le plafond d'Etat, a priori, n'augmente pas.

Donc un contexte national un peu contraint. En revanche, un contexte local où nous avons des marges de manœuvre, mais il faut savoir les mobiliser et bien les assurer. Nous avons montré ce matin que le coût de fonctionnement de l'Université était presque de 500 000 € par jour.

Nous sommes convenus avec Manuel BOUARD que l'an prochain l'idéal serait que vous ayez en mai ou juin non seulement le compte financier mais la prévision complète de l'année 2012 et des prévisions de dépense de masse salariale tout compris.

Ce n'est pas ce que nous vous avons présenté ce matin, c'était l'exécution budgétaire et l'exécution comptable. Là, nous entrons dans un autre type de métier dont le Directeur général adjoint aux affaires financières est responsable avec la DRH et différents services. C'est ce que l'on appelle la cellule RCE, dans

laquelle le rôle particulier du directeur général adjoint des services financiers et comptables est de nous permettre d'avoir de la prévision, six ou huit mois à l'avance et plus seulement du constat et du vote. Toutes les universités apprennent à faire cela.

Maintenant que nous avons l'ensemble de la masse salariale, il est évident que ce travail doit absolument être fait.

Cette année, nous sommes encore à très grands traits. Notre hypothèse est que les grands traits suffisent pour cette année pour faire des choix qui ne feront pas déraiser l'Université. En 2012, vous ne pourrez plus vous permettre cette approximation, il faudra que les données ne soient plus à la louche.

Un constat : une sous-consommation du plafond d'emplois et de la masse salariale.

On vous a distribué un document bleu.

.- « Caractérisation 2011 finance ».

Nous en avons parlé en CTP, c'est un document que nous avons toujours dans notre cartable car il comporte quelques grandes données sur l'Université et aussi les chiffres (salaire chargé de professeur, de maître de conférence, d'IGR, etc.), ce qui permet, quand nous devons évaluer des coûts d'action, de très vite faire des conversions, etc.

Ce document est régulièrement mis à jour par Manuel BOUARD. Il a en particulier vérifié que les dernières actualisations des comptes 2010 convergeaient avec la dernière version de ce document.

Nous constatons sur 2010 une sous-consommation du plafond d'emplois de 100 et une sous-consommation de la masse salariale, en central, car il y a aussi de la sous-consommation de masse salariale mais qui tient aux composantes et aux équipes de recherche, ce qui est plus compliqué à mobiliser mais qui en même temps, pour nous, est un amortissement possible en termes financiers. Cela fait une marge au cas où nous mobiliserions trop en central.

Nous reviendrons sur ces 3,3 M€.

Donc 2,3 M€ en central en 2010 et une prévision de 3,3 M€ en 2011.

Monsieur BOUARD a fait un travail à notre demande avec les services RH, à partir du constat d'aujourd'hui, un travail de prévision qui nous donnerait encore une augmentation de l'excédent de masse salariale. D'où le constat pour nous, équipe de direction, que compte tenu par ailleurs du fonds de roulement que nous avons déjà avant, et même en prenant en compte les gros travaux qui seront réalisés l'an prochain, nous devrions cette année pouvoir utiliser une partie au moins de cet excédent prévu de masse salariale.

Attention, c'est l'excédent prévu. J'insiste parce que j'ai regardé certains points et aujourd'hui (je pense que cela ira mieux l'an prochain), pour beaucoup de raisons, le détail de la consommation d'heures complémentaires n'est pas encore au point. C'est à la fois l'implantation de SIFAC, les entrées de données dans certains logiciels qui ne sont pas abouties, et le fait que nous ayons à la fois en ce moment les effets de « TP égale TD », du Plan Licence et du RNA. Le référentiel national d'activités a aussi des effets sur les heures complémentaires des vacataires et pas seulement sur le personnel en poste.

Nous pensons qu'il y a encore des incertitudes de ce point de vue alors que, sur la masse salariale au sens non heures complémentaires, sur les salaires des permanents et les primes, nous pensons être à peu près au clair.

C'est pour mettre un petit bémol. Il faudrait que l'an prochain cette incertitude soit réduite au maximum.

Le contexte national est peu favorable, le contexte local fait apparaître des marges de manœuvre financière. Je ne me suis pas appesantie sur 100 emplois non consommés. C'est bien mais ce n'est pas le

fond de l'affaire. Nous avons de la marge sur la création d'emplois mais le problème est d'avoir la masse salariale qui va avec et de l'avoir durablement. Si nous prenons des décisions aujourd'hui, il ne faudra pas dire l'an prochain que nous n'avons plus la masse salariale.

Ce sont des choses qui nous engagent et c'est pourquoi il y avait jusqu'ici des réticences. Contrairement à l'investissement et au fonctionnement où nous pouvons réduire la voilure, une fois que nous avons engagé la masse salariale, elle est engagée. C'est pour cette raison que j'insiste plus sur le plafond de masse salariale que sur le plafond d'emplois qui est large pour nous.

L'autre aspect du contexte, c'est notre politique. Il ne suffit pas d'avoir des marges, il faut savoir pour quoi faire et comment le faire.

Nous nous inscrivons depuis deux ou trois ans dans un certain nombre de méthodes et d'objectifs. Depuis des années, parce que nous avons des besoins en formation comme en recherche comme en encadrement administratif, l'idée est de mobiliser tous nos emplois. C'est ce que nous appelons la Gestion Dynamique des Emplois (GDE) qui consiste à mobiliser chaque année tous les emplois vacants de toutes les composantes ou des services centraux au fur et à mesure que les emplois se libèrent et à les remettre là où il y a des besoins.

C'est un principe qui est maintenant acquis car la confiance s'est établie et les directeurs de composantes en particulier savent que ce n'est pas parce qu'une année ils ont laissé un emploi vacant mobilisé dans la GDE que l'année suivante leur besoin ne sera pas satisfait.

L'autre aspect qui cette année donne une deuxième dynamique à notre Gestion Dynamique des Emplois, c'est le fait que nous avons commencé depuis deux ans à libérer des supports. Nous avons entrepris de libérer progressivement les supports de titulaires occupés par des contractuels pour créer des contrats spécifiques de façon à utiliser nos emplois de contractuels pour des contractuels.

Cette année, cela a un coût non négligeable. Ce n'est pas de la magie. Cette année, nous finançons 9 emplois, pour environ 900 000 €, de titulaires que nous avons dégagés. Pour certaines composantes, cela donne l'impression qu'on ne crée pas d'emploi. En réalité, comme les collègues ont fait passer un PAST sur un nouveau contrat, ils ont libéré un support et cela revient à dire que l'on abonde le département ou la composante d'un emploi. Cela se retrouvera à un moment dans l'utilisation de nos marges mais c'est voulu, c'est une politique que nous avons décidée, nous ne la subissons pas, simplement il ne faut pas oublier de la financer.

Au total, sur la Gestion Dynamique des Emplois c'est-à-dire la mobilisation, cette année, combien avons-nous d'emplois vacants que les collègues, directeurs de composantes ou responsables de services centraux, n'ont pas redemandés à l'identique ? Cela arrive aussi dans les services centraux, on s'aperçoit qu'il ne faut plus certains emplois.

Au total, cette année, simplement par déplacement de supports, nous en sommes à 32 emplois. Ce sont de toute façon 32 besoins nouveaux qui pourront être satisfaits cette année.

Par ailleurs, un autre aspect de notre politique est cette année, renforcé par un accord signé entre le gouvernement et les syndicats, pas seulement l'enseignement supérieur, l'UPEC c'est la question de la résorption de la précarité. Sur cette question, une politique extrêmement dynamique de la DRH est pratiquée, c'est un peu une tradition : 124 concours réussis par des contractuels sur quatre ans. C'est grâce à un effort des services de formation, de tous les services, de libération des personnels, etc. Derrière, il y a une mobilisation générale.

Ce qui est nouveau cette année, c'est la politique de l'Etat dans ce domaine qui fera paraître un décret en janvier 2012 sur la déprécarisation dans la fonction publique. D'après la DRH, cela concernerait 51 personnes dans notre Université qui rempliraient les conditions.

Pour pouvoir absorber ces 51 personnes, il faut réunir beaucoup de conditions. Il faut des emplois de titulaires. Nous pouvons avoir ces emplois par des fonctionnaires qui s'en vont travailler ailleurs, c'est une rotation classique. On profite d'un départ pour faire passer un concours à un contractuel.

Depuis quelques années aussi, nous-mêmes nous créons des emplois de fonctionnaires ou nous libérons des emplois de fonctionnaires occupés par des contractuels.

Nous avons maintenant deux manettes : celle des emplois libérés par les départs à la retraite ou en mutation, c'est un constat, on ne fait pas partir les gens pour cela, et une manette que nous maîtrisons : soit nous dégageons des emplois de fonctionnaires occupés par des PAST ou par d'anciens contractuels, soit nous utilisons notre stock de contractuels qui nous a été donné dans notre plafond d'emploi Etat.

Il fut un temps où Paris 12 était une université sous-encadrée en emplois. En ce temps, le ministère nous compensait dans le budget de fonctionnement par des crédits pour embaucher des contractuels. C'était avant l'intégration de l'IUFM et le passage au RCE.

Quand nous avons négocié le passage au RCE, nous avons eu une photographie de notre masse salariale, et le ministère a acté qu'il y avait l'équivalent de 87 emplois de contractuels dans notre plafond d'emplois, mais calculés sur la base d'une masse salariale assez défavorable puisqu'ils étaient valorisés à 25 000 € l'un, ce qui est évidemment très loin d'un salaire. On revient toujours à cette différence entre plafond d'emplois et masse salariale.

Ces emplois de contractuels sont dans le plafond d'emplois Etat et nous sommes « libres » de les transformer progressivement en emplois de titulaires (on ne peut pas nous le refuser) à partir du moment où nous-mêmes sommes capables d'en assumer le financement sur le long terme.

Cela a été voté à plusieurs reprises, il y a eu beaucoup de débats, nous avons voté successivement d'en dégager 2 en 2010, 5 en 2011, ce que nous avons fait. Nous proposons cette année d'en dégager 12, ce qui est tout à fait différent en moyens. Nous proposons de passer de 2 à 5 à 12 créations d'emplois de fonctionnaires supplémentaires.

Maintenant, la question, c'est le financement de notre dépense de masse salariale. Nous repartons du chiffre que nous a donné Manuel BOUARD, il prévoit un excédent de masse salariale 2011 de 3,3 M€ dont 1,6 M€ bloqués par les charges à payer dont la commissaire aux comptes vous a parlé. En réalité, nous n'avons que 1,7 M€ disponibles.

**M. BOUARD.**- Sur les 1,6 M€ de charges à payer figurent un certain nombre de charges à payer 2011 qui font l'objet d'une écriture comptable en 2011 mais qui feront l'objet d'un décaissement, budgétairement, en 2012. Il s'agit notamment de l'impact du RNA et de l'augmentation probable des vacances d'enseignement qui sont parfois payées à N+1 ; également, comme l'évoquait la commissaire aux comptes tout à l'heure, la question des congés payés qui font l'objet d'une provision et de charges à payer. Cela représente 1,6 M€.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous pouvons tabler raisonnablement sur 1,7 M€ uniquement en masse salariale centrale non consommée. Nous prévoyons par ailleurs des excédents de masse salariale dans les composantes et les laboratoires de recherche.

Sur ces 1,7 M€, le recrutement de contractuels enseignants libérant 9 ou 10 emplois de titulaires (AEI,

Lettres, IAE, etc.) représente 900 000 €.

La résorption de la précarité, ce sont des gens qui sont déjà chez nous, nous les payons, ce n'est que du différentiel. Bien sûr, cela mobilise des emplois de fonctionnaires, c'est la raison pour laquelle il faut distinguer la question des emplois et celle de la masse salariale. Ce sont des gens que nous payons déjà. Le surcoût, c'est le différentiel entre un coût de titulaire et un coût de contractuel. Ils nous mobilisent des emplois de fonctionnaires complets mais, en masse salariale, ce n'est que du différentiel : 300 000 €.

Tout cela est à la louche mais si nous voulons faire quelque chose en prévisionnel, c'est obligatoirement à la louche, sinon on ne fait pas de prévisionnel. Une université qui a la situation financière que nous avons peut se le permettre. Si nous ne nous le permettons pas cette année, je me demande quand nous nous le permettrons.

Il reste donc 500 000 € de masse salariale non consommée. Tout dépend de ce que l'on fait comme type d'emploi mais nous pouvons utiliser 500 000 € supplémentaires pour de nouveaux recrutements, soit l'équivalent de 8 postes d'IGE.

Nous considérons dans l'équipe de direction qu'outre les 32 emplois uniquement générés par la gestion dynamique des emplois, nous pouvons aller en satisfaction de besoins jusqu'à 40. Pour tout dire, nous proposerons même tout à l'heure d'aller plus loin que 40.

Pourquoi ? Nous l'avons bien vu en CTP, quand nous faisons le détail d'une campagne de recrutement, nous constatons que nous ne recrutons pas tout ceux que nous avons prévu de recruter. Il y a des échecs de recrutement, il n'y a pas que les enseignants-chercheurs que nous n'arrivons pas à recruter.

Chaque année, nous nous demandons pourquoi nous reportons des recrutements et nous nous en plaignons. Si une année nous voulons rompre cela et sortir de l'incantation, nous n'avons pas le choix. Le rôle de prévision budgétaire prend une importance fondamentale, à un moment, il faut le faire. Cette année, vous avez vu le sérieux des présentations et du travail de l'agence comptable et des services financiers, nous ne risquons pas la sortie de route.

Je dis que nous avons des besoins en formation, en recherche, en encadrement administratif. Si jamais il y avait un risque, ce serait plutôt que de l'extérieur on vienne puiser dans le fonds de roulement ou nous reprendre des emplois parce que l'UPEC est en très bonne situation.

(Biatoss et enseignants) Nous notons la proposition de l'équipe de direction : 40 emplois plus 2 ou 3 ou 5 dans chaque catégorie puisque ce qui est publié sur Atria, le site du ministère, ce sont des nombres et des statuts. On peut publier plus qu'on n'ouvre. Il ne faut pas le faire dans l'autre sens. Si nous n'avons pas mis un certain nombre d'emplois en demande d'ouverture, la notion de fil de l'eau ne veut plus rien dire. Nous ne pouvons inventer des demandes d'emploi en cours d'année. Il vaut mieux en prévoir plus et ne pas les ouvrir que l'inverse. Nous irons donc plus loin que 40.

**Mme PONTIER.**- Nous proposons 20 emplois de plus en composantes et 20 emplois en services centraux.

Je vais commenter avec vous les documents que vous avez reçus en amont.

Vous avez reçu une première liasse de documents qui sont pour certains en jaune et bleu ou en noir et bleu. Ce sont les documents qui ont été distribués en commission du CS et au CS, puisque cette année nous avons introduit de façon plus forte l'appréciation de la valence recherche des postes demandés à la publication ou des nouveaux besoins exprimés aussi bien en enseignants-chercheurs qu'en BIATOSS.

Vous avez deux couleurs sur ce document « Demande d'emplois d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS en soutien à la recherche » en bleu et jaune pour les sciences dures et en bleu et noir pour les SHS.

Vous avez reçu un document qui vous permet de suivre ce qui a été proposé à la commission d'évaluation et au CS. Il s'intitule « Sciences dures et SHS ».

Que s'est-il passé, Monsieur le VPCS, dans cette commission et dans ce Conseil scientifique ?

**M. HITTINGER.**- Nous avons récupéré les différentes fiches qui nous sont remontées des différentes composantes, nous les avons analysées uniquement sur le versant recherche. Les propositions contenues dans ces tableaux sont basées uniquement sur la proposition en termes de recherche.

La commission d'évaluation, pour ceux qui ne la connaissent pas, est une représentation assez importante du Conseil scientifique, il y a généralement une douzaine de personnes qui changent tous les deux ans pour ne pas toujours rester avec les mêmes. Sur une présentation à la fois de ces fiches, sur aussi des indications apportées par la présidente et la vice-présidente en réunion de Conseil d'administration, il y a eu des propositions de classement puisqu'il fallait bien arriver à classer ces différentes demandes qui étaient assez nombreuses.

**Mme PONTIER.**- Le classement dans ces documents est alphabétique par laboratoire. Par exemple, le premier sur les SHS, c'est le CEDITEC, c'est la première lettre. Au Conseil scientifique, nous nous sommes centrés sur la valence recherche et le classement a été fait par laboratoire.

**M. HITTINGER.**- Les observations figurent dans la dernière colonne avec une sorte de classement pour faire des propositions à la fois au CTP et ensuite au Conseil d'administration.

**Mme PONTIER.**- Vous voyez apparaître sur ce document des choses en gras que l'on a qualifiées de demandes de création. C'est la réponse à des besoins nouveaux. Par exemple, dans la feuille des SHS qui commence par le CEDITEC, à la hauteur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau, il y a une demande de création en 19<sup>e</sup> section, cela veut dire que le support n'existe pas et que l'IUT de Sénart-Fontainebleau nous demande de mobiliser un poste pour le pourvoir en 19<sup>e</sup> section.

C'est la première approche qui a été faite.

Vous avez reçu un deuxième document qui porte sur les BIATOSS puisque nous avons voulu cette année traiter en même temps les postes d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS pour avoir une vision plus globale.

Vous avez aussi reçu un document intitulé « Campagne d'emploi 2012 » et qui commence par « Demande des composantes » ; vous voyez apparaître ici les BIATOSS qui ont été demandés en composantes. Vous avez ensuite des colonnes permettant de savoir si c'est une demande de création, pour fonction pérenne, etc.

Associée à ces tableaux et pour permettre aux gens du Conseil scientifique de suivre ce qui s'était passé dans notre Université jusque-là, nous avons envoyé la feuille qui indique la satisfaction des besoins nouveaux en enseignants dans le cadre de la Gestion Dynamique des Emplois. Cela permet de voir quels laboratoires ont été abondés dans les années précédentes et de voir dans quels laboratoires ont été mis de nouveaux emplois.

Nous avons sophistiqué encore un peu ce document, il est dans les chemises sous une forme un peu plus colorée et ajusté par le service de la Recherche et par les DRH, avec à la fois l'affectation dans les laboratoires et l'affectation dans les composantes.

Cela permet de suivre l'historique des situations année par année.

Nous nous sommes dit qu'il n'y avait pas que cela comme demandes, pas seulement des demandes d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS pour la recherche, il y avait aussi un certain nombre de demandes

portant sur les emplois d'enseignants au-delà des enseignants-chercheurs, et surtout les emplois de personnel BIATOSS attaché à la pédagogie ou au fonctionnement de la composante.

Ainsi, vous avez un document qui fait apparaître du vert parce que l'on nous a fait remarquer en Conseil scientifique que l'on ne voyait pas bien les demandes de création qui étaient seulement en gras. Le document fait apparaître en vert les demandes de création d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants (pour la première fois, nous traitons ensemble la campagne d'enseignants-chercheurs et d'enseignants) et en jaune les demandes de création des personnels BIATOSS rattachés aux composantes soit pour la formation soit pour l'administration et en rouge le personnel BIATOSS pour la recherche.

Vous avez maintenant un document par composante qui vous permet de voir à la fois les demandes de republication en noir et blanc, puis les demandes de création d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs en vert puis les demandes de création de BIATOSS en formation ou administration en jaune, puis pour certaines composantes, pas toutes, des demandes de création de BIATOSS pour la recherche en rouge.

Nous avons essayé de vous fournir un document de synthèse qui rassemble l'ensemble des demandes et des tableaux que nous avons utilisés de façon séquentielle dans les Conseils scientifiques et à la commission de la recherche, dans nos réunions avec les directeurs de composantes, etc.

Je reconnais que cette année c'était un peu plus compliqué. Il n'empêche que nous avons voulu grouper l'ensemble des demandes par composante, c'est le travail que nous avons proposé au CTP.

Nous avons pris composante par composante l'analyse des demandes des republications sur lesquelles vous voyez d'ailleurs parfois que les composantes ont fait elles-mêmes de la Gestion Dynamique des Emplois.

En Lettres, il y avait un poste MCF 1058 en 14<sup>e</sup> section et ils ont décidé de le passer en 11<sup>e</sup> pour répondre à des besoins nouveaux plus percutants.

En CTP, nous avons regardé l'ensemble des propositions de publication, de republication ou des demandes de création, sur les enseignants-chercheurs, sur les personnels BIATOSS formation et administration et sur le personnel recherche.

Nous avons donc fait un certain nombre de propositions à nos collègues du CTP, et vous avez un nouveau document qui s'intitule « Propositions de l'équipe de direction sur les besoins prioritaires à satisfaire » soumis au CTP du 28/09/2011.

Je vous donne immédiatement le résultat du vote du CTP sur l'ensemble des propositions, sauf une qui porte sur les demandes de SESS, il y a eu un vote à l'unanimité des propositions qui sont faites.

**Mme la PRESIDENTE.**- En revanche, sur la composante SESS, il y a eu 5 voix contre.

**Mme PONTIER.**- Il y a donc une proposition sur l'UFR Lettres, vous constaterez qu'il n'y a pas de création d'emploi sur cette composante.

Vous avez aussi reçu un autre tableau qui s'intitule « Potentiel des heures générées au sein de chaque composante ». Le CTP nous a demandé de faire des sous-totaux. C'est un tableau qui, dans sa partie haute, est issu des tableaux de bord des dialogues de gestion. A travers ces tableaux, les chiffres donnés en haut ont été fournis par la CAAP, Monsieur COURAUD, à partir des dialogues de gestion validés par chaque directeur de composante.

Figurent des taux d'encadrement par composante, certaines ont des taux d'encadrement plus ou moins élevés. Vous constaterez que la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est une composante qui a un taux d'encadrement plus élevé que d'autres. C'est un des critères qui ont fait que nous n'avons pas retenu

les demandes de création de la Faculté de Lettres.

Par ailleurs, sur ce même tableau, on vous indique les supports d'ATER que chaque composante aura pour l'année 2011/2012. C'est de l'acquis. On vous a indiqué aussi les doctorants contractuels avec mission d'enseignement, 64 heures par étudiant contractuel doctorant, ce sont des volumes importants.

Vous nous demandiez d'avoir une photographie de ce qui se passe en tout, nous avons donc essayé de mettre le total des heures générées par les ATER et les contractuels avec mission d'enseignement.

**Mme la PRESIDENTE.**- Cela permet de voir que ce n'est pas la même structure d'une composante à l'autre. Les IUT et l'IUFM n'ont quasiment pas de doctorants contractuels et très peu d'ATER. Ce n'est pas étonnant car l'activité de recherche en termes de laboratoire organisé directement en relation avec la composante est beaucoup plus faible qu'en Sciences et le nombre de contractuels doctorants dont on peut disposer en Sciences est très différent. Je rappelle que pour qu'un doctorant contractuel ait une mission d'enseignement, il faut d'abord qu'il soit doctorant allocataire. Il a par ailleurs un contrat d'enseignement.

**M. CUESTA.**- L'IUT de Créteil Vitry en a 9. Nous sommes l'exception qui confirme la règle, nous sommes troisième sur l'Université.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Vous nous avez fait remarquer que les doctorants en question n'étaient pas forcément doctorants de l'UPEC, de la Faculté des Sciences. C'est valable pour l'IUT. D'une part, ce n'est pas pérenne, d'autre part, ce ne sont pas des permanents, et cela n'a pas un lien direct avec le nombre de doctorants dans les laboratoires. C'est une indication sur le rapport entre permanents et non permanents.

**Mme la PRESIDENTE.**- Cela correspond à un type d'organisation de la recherche et à un type d'activité. Il y a beaucoup moins de doctorants contractuels en Lettres et Sciences Humaines qu'en Sciences. Il n'est donc pas étonnant qu'il y en ait beaucoup plus à la Faculté des Sciences où énormément de labos peuvent accueillir ces doctorants contractuels.

**Mme MILLOT.**- Je fais remarquer qu'un doctorant contractuel, en particulier en première année, ne doit pas être mis sur un pied d'égalité avec un enseignant-chercheur. Ce n'est pas comparable.

**Mme la PRESIDENTE.**- On ne leur confie pas du tout le même type d'enseignement. C'est pareil pour les ATER mais ces derniers font 96 heures en général ou 192 heures.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- C'est un peu cela qui est gênant dans ce tableau : au niveau du taux d'encadrement global, tout le monde est compté de la même façon.

**M. COURAUD.**- Tout est ramené en équivalent TD mais, dans les tableaux de bord des composantes, il y a aussi le découpage et notamment le rapport du nombre d'étudiants pour un enseignant-chercheur et du nombre d'étudiants pour un enseignant, c'est-à-dire un enseignant-chercheur plus autre enseignant. Pour créer un indicateur, on repasse tout en ETE mais d'autres indicateurs dans les tableaux de bord de composante le relativisent. Ce n'est pas la même situation quand il y a un taux d'encadrement par les enseignants-chercheurs très important.

**Mme la PRESIDENTE.**- Je voudrais savoir si dans les 86, 68, 33 etc., les doctorants contractuels sont pris en compte.

**M. COURAUD.**- Non.

**Mme la PRESIDENTE.**- Donc le chiffre calculé par Monsieur COURAUD ne prend pas en compte les ATER et les doctorants.

**Mme ATTUEL.**- Comment calculez-vous le ratio PRAG/PR ? Je vois 52 % d'encadrement, ce qui m'étonne. Nous avons beaucoup de PRAG, cela ne veut pas dire que nous avons un bon encadrement universitaire.

Le qualitatif n'est pas tout à fait le même.

Par ailleurs, nous n'avons pas de doctorant, nous n'en avons jamais eu.

**Mme PONTIER.**- La source n'est pas Monsieur COURAUD. Nous le notons.

**Mme BOIVIN.**- Sur ce tableau, je n'avais pas compris que les ATER n'étaient pas pris en compte mais, à propos du taux d'encadrement de 86 % au 1<sup>er</sup> septembre 2011, je suis désolée mais je ne vois pas comment vous pouvez calculer mon taux d'encadrement au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**M. COURAUD.**- C'est une photographie du nombre d'enseignants-chercheurs dans Arpège au 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Mme BOIVIN.**- Si c'est à partir du tableau de bord, cela signifie que ce sont des chiffres qui prennent en compte l'année 2009/2010. Ces taux d'encadrement ne correspondent pas du tout à nos propres chiffres. Cette année, avec l'ouverture des Master enseignement, du nouveau Master rédaction traduction et du LMD2 en L2 et en L3, nous avons des chiffres qui approchent plutôt 71 % que 86 % soit une dégradation par rapport à l'an dernier de 10 %.

De plus, ces taux sont à relativiser car ce sont des taux bruts qui ne prennent pas en compte les décharges qui sont dans ma composante supérieures à celles des autres composantes. Nous avons les mêmes décharges que tout le monde, nous avons plus de femmes à la Faculté des Lettres, j'ai donc plus de congés maternité que les autres mais, surtout, nous avons 4 enseignants-chercheurs dont les décharges ne sont pas prises en compte. Ce qui fait que nos chiffres donnent un taux d'encadrement de 62 %.

**M. ISRAEL.**- Je souhaite une précision sur ce tableau. Les tableaux concernant les cas particuliers des composantes sont remarquablement bien faits, ma critique ne porte donc pas sur l'ensemble de la méthode adoptée mais uniquement sur ce tableau parce qu'il est très concentré et mélange des variables qui sont à mon avis assez différentes.

Première observation, le taux d'encadrement puis l'accumulation d'un certain nombre de statuts qui sont très différents d'une composante à l'autre, qui ne reflètent pas des éléments de comparaison réels puisque, dans la situation d'une composante, au regard de l'enseignement, les besoins et les fonctions des enseignants ne sont pas les mêmes. On compare des choses qui ne sont pas comparables.

Deuxième observation, comment est fait le sondage ? Comment est-ce calculé et avec quels critères exacts ?

Je vais le dire un peu brutalement volontairement : c'est un tableau avec des chiffres qui ne sont sûrement pas faux de par le travail de l'auteur du tableau mais qui sont non pertinents pour le destinataire de l'information. Or, nous sommes aujourd'hui sur une information très fine, nous avons des tableaux très détaillés, et là nous avons une sorte de masse globale sur laquelle il aurait fallu beaucoup affiner.

Par ailleurs, voilà trois ans que je répète que les chiffres qui sont inscrits pour le Droit ne sont pas exacts. Chaque fois, on ressort des chiffres, notamment ce 3 200 que j'ai sous les yeux. Cela fait quatre fois que je le dis.

J'ai sous les yeux l'inscription au 1<sup>er</sup> mars 2010 et j'ai 3 965 étudiants. Quand je vois 3 200, je dis que cela ne va pas. On m'a expliqué qu'il y avait des calculs surnaturels qui faisaient qu'on considérait des inscriptions comme étant bonnes et que l'on en écartait d'autres parce que cela ne correspondait pas au schéma, notamment en termes d'allocations de moyens. Très bien.

Pour les allocations de moyens, des choses sont en train d'être refaites, n'injurions pas l'avenir, cela

pourra s'améliorer. Les doubles inscriptions, très bien pour le financement mais, sur un seul tableau qui parle de l'encadrement des étudiants, le petit calcul qui consiste à dire que quand on a une double inscription, on n'en compte qu'une parce qu'on considère que la seconde n'existe pas, j'ai expliqué qu'en Droit c'était faux. Je vais le démontrer cette année. Nos inscrits en IEJ suivent les cours de l'IEJ et ceux de l'autre diplôme.

En termes d'encadrement, c'est complètement impertinent et non plus non pertinent que de nous donner un tel chiffre. Nous sommes une composante notoirement sous évaluée et, avec ce type de calcul, on pourrait penser que ce n'est pas le cas.

**Mme PONTIER.**- Merci. Je voudrais reprendre à mon compte la paternité de ce tableau. Nous avons besoin d'un indicateur sur les composantes pour pouvoir comparer les composantes entre elles et nous sommes repartis des tableaux du dialogue de gestion élaborés par Monsieur COURAUD.

Il nous semblait intéressant cette année de comptabiliser ce qui était pour moi une espèce de force d'enseignement grise c'est-à-dire les ATER et les doctorants contractuels. Nous avons à cœur de permettre à nos jeunes collègues de se former, et vous voyez que nous avons un grand nombre de doctorants contractuels, mais cette force d'enseignement n'était jamais prise en compte dans les potentialités d'enseignement des composantes, même si j'entends très bien que ce n'est pas la même chose d'avoir un doctorant contractuel et d'avoir un enseignant-chercheur.

C'était dans un souci de visibilité de cette matière que je considérais comme grise que j'ai demandé aux services de DRH de nous faire un récapitulatif de ce qu'ils avaient pour les composantes en ATER et doctorants contractuels.

Et puis je me suis dit qu'il serait intéressant de regarder, si l'on donnait satisfaction sur les besoins nouveaux à chaque composante, ce que cela générerait en potentiel d'enseignement. C'est donc la genèse de ce tableau, qui est certes perfectible et qui n'a peut-être pas de sens, mais qui dans un premier temps nous a permis d'avoir une photographie d'un certain nombre de choses que nous n'avions pas l'habitude de regarder autrefois.

**Mme la PRESIDENTE.**- Ce potentiel n'est pas pris en compte dans le pourcentage que vous avez ici. Les mêmes modes de calcul ont été appliqués à chacun. Des catégories d'étudiants sont dans toutes les composantes, nous avons essayé de compter à l'identique et d'avoir des grandes masses comparables.

**M. COURAUD.**- Il y a effectivement des imperfections sur ces taux qui sont vraies pour toutes les composantes. Un petit rectificatif : c'est du potentiel brut enseignant ; en revanche, les congés maternités sont pris en compte dans ces chiffres. Ce qui n'est pas pris en compte, ce sont les décharges pour charges administratives, etc.

**Mme BOIVIN.**- Mais nous en avons 4 quand même !

**M. COURAUD.**- Sur le Droit, nous avons à mener un débat sur la façon dont nous comptons les étudiants. J'entends bien que, l'année dernière, vous nous avez déjà alertés sur ce point. Nous partons du principe que nous reprenons en partie le comptage que le ministère fait de nos étudiants. Le ministère nous dit que, notamment pour les inscriptions en DU, nous percevons des frais d'inscription de ces DU qui sont reversés aux composantes qui doivent normalement couvrir les frais engagés. En revanche, il faut se poser la question de savoir si les frais d'inscription à ces DU couvrent effectivement le potentiel enseignant qui est mis en œuvre pour délivrer ces cours.

Par ailleurs, sur les tableaux de bord de composantes, beaucoup d'indicateurs relativisent la synthèse que

peut représenter ce chiffre. Nous sommes d'accord.

**M. CUESTA.-** En effet, il y a les problèmes des étudiants, je crois que là c'était au sens des inscrits physiques c'est-à-dire ce qui remonte réellement au ministère. Le problème que soulevait Monsieur ISRAËL est vrai, quand cela remonte au ministère, nous faisons avec.

Quant à l'encadrement, il me semble que ce sont des rapports d'heures. Comme c'est sur les heures déclarées, il y a un décalage annuel important qui vient peut-être expliquer la partie Lettres mais s'il y a des cours en plus, c'est indépendant du nombre d'étudiants.

**M. COURAUD.-** Dans les pourcentages, il n'y a absolument pas prise en compte des étudiants.

Si je prends la composante Lettres, le potentiel enseignant brut est en mesure de couvrir 86 % de la charge d'enseignement constatée.

**Mme la PRESIDENTE.-** Nous arrêtons là le débat. Ces données sont perfectibles. J'insiste quand même, parce que Monsieur COURAUD fait un énorme travail avec les services et le système d'information de synthèse, d'argumentation, etc., nous ne nous amusons pas à diviser un nombre d'étudiants par un nombre d'enseignants, nous travaillons bien sur la charge d'enseignement et le potentiel d'enseignement. Après, si vous voulez compter ou pas les cumulatifs, il faudra les compter pour tout le monde.

**M. COURAUD.-** C'est aussi dans les tableaux de bord des composantes.

**M. ISRAËL.-** C'est vrai que le cumulatif se comprend d'une manière dans un certain nombre de cas et génère véritablement une charge que l'on pourrait évaluer en affinant les choses à 75 % par exemple parce qu'il y a des frais fixes communs, mais là, nous parlons du taux d'encadrement, c'est le grand écart, c'est là où c'est le plus sensible. Les chiffres que je donne ne sont pas les chiffres de la Faculté de Droit mais ceux que nous recevons au fur et à mesure des inscriptions : 3 955. Or, 325 étudiants de l'IEJ sautent. Ce ne sont pas les DU avec leur financement spécifique.

Je vous prie de m'excuser d'insister mais là nous sommes quand même sur du lourd, 325 étudiants.

**M. ROUSSEL.-** A l'université de Marne-la-Vallée, nous avons le même genre de tableau que nous pratiquons depuis huit ans. Nous avons eu ce type de débat chaque fois. Maintenant, c'est rentré dans les mœurs. Hier, j'ai présenté ces mêmes tableaux au CEVU, il n'y a eu aucune discussion. Ces modélisations reflètent quelque chose qui n'est pas la réalité mais il faut qu'elles soient équitables entre les différentes composantes.

Par ailleurs, ce qui est pris en compte dans les données, c'est la façon dont le ministère nous voit. S'il y a des choses à ajuster, ce n'est pas en interne qu'il faut le faire mais peut-être dans ce qui est remonté au ministère parce que c'est de là que dépendent les moyens. Il faut peut-être les relier.

**M. TOLLET.-** Concrètement, il y a toujours un affichage PRCE/PRAG. C'est toujours un intitulé second degré indifférencié. Dans les publications, on ne doit pas faire apparaître le type, cela peut être soit l'un soit l'autre. J'en suis sûr et certain.

**M. COURAUD.-** C'est le cas des tableaux de bord des composantes.

**M. TOLLET.-** Au niveau de la publication, il est intitulé « postes second degré ».

**Mme PONTIER.-** Il ne faut plus écrire PRAG et PRCE, mais second degré.

**Mme MILLOT.-** Je ne vais pas me battre sur quelques pour-cent, je sais que nous sommes une composante bien encadrée, même si je ne suis pas d'accord sur 90 %, j'en discuterai directement avec Monsieur COURAUD, mais j'aimerais que l'on enlève la demande de création de PR car nous n'en avons pas.

**Mme PONTIER.**- Nous en sommes aux Lettres. Nous avons proposé au CTP de ne pas faire de création nouvelle de poste à l'UFR de Lettres. En revanche, le CTP a noté qu'il y avait dans les demandes originelles de la Faculté de Lettres la demande de création de deux PRAG dont un était prioritaire pour la composante, c'était le PRAG de TICE. Vous voyez apparaître en nota bene « *solution à trouver pour l'ouverture de la classe préparatoire Léon Blum* » parce que Madame BOIVIN nous a fait remarquer qu'il y avait un problème sur l'ouverture d'une classe, « *et réflexions à mener sur les affectations de PRAG langues avec la Maison des Langues et les TICE avec la reconfiguration du service* », etc.

**Mme la PRESIDENTE.**- Il faut bien préciser que cette anticipation de l'ouverture d'une classe préparatoire, c'est une réflexion par ailleurs pour une ouverture d'une deuxième année en 2012 mais il n'y avait pas de demande spécifique d'emploi par la composante, sinon un intitulé dans l'un des profils de Géographie.

Dernier point pour les collègues. Quand des emplois vacants sont republiés, nous regardons ce que faisaient les collègues qui partent à la retraite ou en mutation. Nous regardons leur activité recherche et nous sommes capables de voir quand on abonde une équipe sans que cela se voie forcément. Quand quelqu'un part qui n'avait pas d'activité recherche, nous apportons des plus à une équipe. C'est le cas pour l'équipe IMAGER où, de fait, il s'agit de publier des emplois correspondant à des collègues qui n'avaient pas une activité recherche.

Dans cette composante, nous avons aussi un emploi (c'est très bien pour la composante) qui de fait sera utilisé alors que la collègue était dans de telles difficultés (elle est décédée) qu'elle n'avait plus d'activité ni d'enseignement ni de recherche.

Derrière cette apparente non création d'emploi pour la composante Lettres, il y a un emploi qui est de fait remobilisable alors que la composante ne pouvait pas l'utiliser, et une équipe qui aura deux forces de recherche supplémentaires. Nous le faisons pour chaque composante, nous nous interrogeons sur le fait qu'un chercheur soit remplacé par un chercheur ou une vraie force nouvelle qui arrive.

Nous ne faisons pas simplement du quantitatif. Dans l'équipe de direction, poste vacant par poste vacant, nous examinons qui part et ce qui est demandé. Cela peut faire des changements importants sans que cela ne se voie.

**Mme BOIVIN.**- Avant même de reparler de la non-crédation de poste dans ma composante, puisque ce document a l'inconvénient d'être le document brut du CS, c'est-à-dire avec des commentaires et des interrogations auxquels, pour ma composante, j'ai apporté des réponses aussi rapides et précises que j'ai pu, je voulais m'assurer qu'à la suite des précisions que j'ai apportées deux fois, le poste de « Géographie humaine préparation au concours » qui est le second, et le sixième, le poste « LEA anglais » dont l'intitulé a été revu, le nouvel étant « Economie des aires anglophones », il s'agissait bien de deux postes de maître de conférence qui sont demandés à la publication et pas des postes de PRAG mis en point d'interrogation.

**Mme la PRESIDENTE.**- Oui, c'est acté.

**Mme BOIVIN.**- Comme je n'ai pas eu de réponse de votre part et qu'il y a encore un point d'interrogation, je voulais m'assurer que c'était acté.

**Mme PONTIER.**- Oui, il est acté que ce sera un maître de conférences en 11<sup>ème</sup> section « Economie des aires anglophones ».

**Mme BOIVIN.**- Vous n'avez pas l'intitulé.

**Mme la PRESIDENTE.**- Ce qui montre bien qu'il y avait un sujet. Les choses vont s'améliorer. Certaines équipes de recherche n'avaient franchement pas travaillé les profils de recherche. Si nous avons, jusqu'à la

veille du Conseil d'administration, discuté avec les directeurs d'UFR et demandé aux directeurs d'équipe de travailler plus sérieusement sur leurs profils, c'est bien qu'il y avait des problèmes qu'aujourd'hui ils sont levés.

**Mme BOIVIN.**- Une dernière remarque : j'attire à nouveau l'attention sur le fait que si l'on considère notre encadrement non pas 2009/2010 pris en compte dans le tableau mais 2010/2011 après création des Masters enseignement, du Master rédaction traduction et du LMTD en L2 et L3 avec un encadrement de 62 %, nous n'avons pas de création. Je pense que la direction de l'Université aura ce fait présent à l'esprit lorsque nous monterons le projet de CPGE partenariale.

Certes, je suis beaucoup mieux encadrée que d'autres composantes mais je fais quand même tourner avec mon encadrement 30 groupes d'informatique avec des intermittents du spectacle et ma demande de PRAG en TICE est vraiment pressante.

**Mme PONTIER.**- La Faculté de Sciences et Technologie avait 6 demandes de création d'enseignants-chercheurs et 2 demandes de création de PRAG.

Nous avons présenté au CTP la demande de création pour le LEESU, MCF en 67<sup>ème</sup>, et nous avons retenu ceci en particulier au titre de la recherche.

**M. HITTINGER.**- Dans la mesure où de gros programmes se développent, il y a des interactions avec des établissements à l'intérieur du PRES, l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et l'Université de Marne-la-Vallée. Quelque part, c'est un peu compétitif avec d'autres petites universités comme l'UPMC.

La mairie de Paris est directement impliquée et il nous a semblé que, stratégiquement, pour l'Université dans un premier temps et le LEESU dans un second temps, pour la Faculté de Sciences également, il était important de pouvoir positionner ce poste.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous ne raisonnons pas mécaniquement. Nous sommes dans le cas d'un poste où l'entrée recherche est fondamentale par rapport au projet de l'UPEC, du projet avec Paris 6, avec un investissement de la Région Ile-de-France, de la Ville de Paris, du Conseil général de Val-de-Marne. Si nous ne sommes pas présents, des universités parisiennes ou d'autres occuperont le terrain, y compris dans le département du Val-de-Marne. Ce n'est clairement pas une entrée mécanique.

**Mme PONTIER.**- Vous voyez dans la rubrique « commentaires » les commentaires après CS et CTP. Les commentaires du CS sont en caractères normaux et, à l'issue du CS, on s'était demandé si l'on ne pourrait pas mettre au LEESU un ITA plutôt qu'un maître de conférences puisqu'il y avait une demande pour les deux. Le CS s'était posé la question.

Les commentaires du CTP apparaissent en italique dans la colonne « Commentaires ».

**Mme la PRESIDENTE.**- Est bien MCF ? Le commentaire du Conseil scientifique n'a pas été retenu in fine.

**Mme MILLOT.**- Je n'ai pas personnellement de priorité pour un MCF ou un ITA. J'en ai discuté avec le directeur de laboratoire qui n'était pas opposé au fait d'avoir un ITA. Je ne vois aucun inconvénient à ce que ce soit un MCF.

**Mme PONTIER.**- En tout cas, ce ne sera pas les deux.

Les dernières informations que nous avons de Monsieur TASSIN disaient que c'était un maître de conférences. Voilà pourquoi nous avons retenu finalement un maître de conférences.

Il y avait la demande de création de deux PRAG que nous n'avons pas retenue, avec un nota bene qui porte sur les deux questions, à l'exception de TICE puisque l'UFR de Sciences ne demandait qu'un PRAG pour l'anglais.

**Mme MILLOT.-** C'est une demande récurrente depuis un certain nombre d'années. Nous avons mis en place des groupes de niveau en anglais en première année de licence que nous ne pouvons pas poursuivre en deuxième année du fait d'un manque d'effectif.

**Mme PONTIER.-** Cette demande a été très argumentée en CTP par quelqu'un de la composante.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Actuellement, cela tourne avec je ne sais combien de vacataires, aussi bien en anglais, des collègues PRAG qui font un nombre d'heures complémentaires conséquent, et c'est la même chose pour les Lettres Modernes où la personne qui pilote l'ensemble va bientôt prendre sa retraite et où la demande était pour permettre d'avoir quelqu'un en anticipation et pas qui débarque quand l'autre personne est partie.

C'est une personne qui a mis en place le projet professionnel qui concerne l'insertion professionnelle à tous les niveaux. Cela ne fonctionne que grâce à des vacataires extérieurs.

**Mme la PRESIDENTE.-** C'est vraiment un sujet global pour l'Université : 117 enseignants de langue dans l'Université pour l'anglais, l'allemand, l'italien ou l'espagnol non spécialistes et ce n'est pas suffisant. Il y a vraiment une réflexion à avoir. C'est déjà extraordinaire de satisfaire 40 besoins demandés par les composantes. Je pense qu'il y a un problème sur la façon de répondre aux besoins de langues. Avons-nous la bonne méthode ?

Je pense que nous sommes dans les limites de ce que nous pouvons faire avec les moyens traditionnels. Est-ce que l'on met les gens en histoire médiévale, en anglais, etc. ? Je n'ai pas la solution. Avec la Maison des Langues, il faudra vraiment se poser la question du type de personnel, du type de moyens et du type d'enseignement. Actuellement, nous avons atteint les limites de l'exercice classique.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Le problème vient des maquettes dans lesquelles on a introduit un nombre d'heures d'anglais important. C'était à la demande du ministère.

**Mme la PRESIDENTE.-** Non. Un jeune qui commence à travailler doit parler des langues et avoir un permis de conduire, c'est la base. Aujourd'hui, il faut faire des choix. Nous verrons s'il y a une explosion des emplois sur les langues et les TICE, je n'en suis pas convaincue. C'est dévoreur de temps. Il faudra aussi se demander comment les organiser, quelles méthodes d'enseignement, etc.

**Mme MILLOT.-** Je reviens sur le problème du LEESU qui n'en est pas vraiment un. J'ai échangé avec Régis MOILLERON et il m'a fait remarquer que, finalement, vu le type de travail lié aux campagnes de prélèvements un personnel technique pouvait également répondre aux besoins du laboratoire.

**Mme la PRESIDENTE.-** Vous avez l'emploi au LEESU. Il faudra qu'ils nous disent lequel ils veulent une bonne fois pour toutes. Les changements d'avis sont assez fréquents sur les emplois.

**Mme PONTIER.-** Il y avait 4 demandes de création de postes dans les BIATOSS recherche de la part de la Faculté des Sciences et Technologie, nous n'en avons retenu que 2 : une première demande qui est un soutien au LAMA et au LACL sur des aspects de gestion administrative, et un deuxième pour le LISA, un technicien chimiste.

**Mme MILLOT.-** Notre demande, c'était LACL plus LISSI.

**Mme PONTIER.-** Nous ne l'avons pas retenue parce que le LISSI va déménager et nous ne mettons pas un poste sur un laboratoire où une partie est là-bas et une autre ici. Nous avons déjà eu une argumentation en CTP de la composante que nous n'avons pas retenue.

**Mme la PRESIDENTE.-** Madame Millot, tu nous as bien dit que, pour ton pôle Mathématiques et Informatique, tu souhaitais un emploi ?

**Mme MILLOT.-** Oui, tout à fait. Nous en avons besoin pour le LISSI aussi.

**Mme la PRESIDENTE.-** Pour le LISSI, nous verrons plus tard.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** C'est pour la formation SPI.

**Mme PONTIER.-** Nous avons un poste pour le LEESU dont nous ne savons pas si ce sera un maître de conférences ou un ITA, et 2 postes de BIATOSS, un pour le LAMA et le LACL et l'autre pour le LISA. Voilà ce qui a été présenté et retenu pour la Faculté de Sciences.

**Mme MILLOT.-** Et pour le MCF en physiologie affectation recherche en médecine

**Mme PONTIER.-** Avant-hier, au CTP, nous nous étions posé la question de savoir si, au lieu d'un maître de conférences, il n'y aurait pas plutôt besoin d'un PRAG. Je devais donner une réponse sur la possibilité ou non de satisfaire les besoins d'enseignement par un PRAG dans cette discipline.

**Mme MILLOT.-** La demande de la composante, c'était un poste de maître de conférences, avec affectation recherche à l'IMRB dans l'équipe 10 sur un profil de physiologie animale. Il y a un besoin crucial en enseignement de physiologie animale, c'est clair.

Parmi les demandes de l'IMRB, nous avons trouvé que la demande n°4 allait parfaitement avec notre demande d'enseignement. C'est pourquoi nous sommes parvenus à cette fiche de poste.

**M. HITTINGER.-** Au niveau de l'IMRB, nous avons déjà mis 2 postes de maître de conférences sur lesquels les recrutés ne sont pas restés. En plus, nous avons mis du côté de l'INSERM, 2 chargés de recherche dans cette équipe pour la faire grossir et ils sont partis aussi.

Nous avons considéré que quand on mettait 4 personnes dans une équipe et que l'on n'y arrivait pas, il y avait des questions à se poser. Nous avons considéré qu'il y avait une véritable demande du point de vue de l'enseignement mais nous nous posons des questions du point de vue de la recherche. Cela a fait l'objet de débats assez lourds au Conseil Scientifique.

**Mme la PRESIDENTE.-** C'est quand même un vrai problème : il faut que les gens qui reçoivent des collègues enseignants-chercheurs ou des collègues chercheurs dans une équipe soient capables de les encadrer, de les fédérer et de les fidéliser.

Par ailleurs, la personne qui part à la retraite, qui était en physiologie animale, était quelqu'un qui faisait beaucoup d'enseignement. D'un côté, l'ancrage recherche n'est pas assuré, et de l'autre, le besoin en enseignement est très fort, avec de votre côté un risque de perte de potentiel d'enseignement.

**Mme MILLOT.-** Quand Georges GUELLAEN était venu nous présenter en Comité scientifique les demandes de l'IMRB, nous avons cru comprendre que c'était une demande.

**Mme la PRESIDENTE.-** Les demandes sont une chose, la satisfaction en est une autre.

**Mme PONTIER.-** Nous n'avions pas les idées claires avant-hier au CTP, elles sont claires aujourd'hui en Conseil d'administration et nous demandons la publication d'un PRAG.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** J'ai fait une proposition en CTP qui n'a pas été retenue parce que je doute fortement que nous puissions recruter un PRAG en physiologie animale, c'est très pointu, c'est un domaine qui évolue rapidement et je ne pense pas qu'il y ait des profils.

J'avais fait une proposition de chercher du côté de l'Ecole vétérinaire pour voir s'il n'y aurait pas la possibilité pour quelqu'un qui ferait de la physiologie animale. Cela aurait permis de garder une qualité d'enseignement dans cette discipline tout en renforçant les liens avec l'ENVA. J'ai vu par ailleurs que certains postes étaient fléchés sur des laboratoires extérieurs.

**M. HITTINGER.**- On peut chercher mais, honnêtement, je peux vous dire qu'à l'Ecole vétérinaire que je connais bien, vous ne trouverez pas sur la physiologie animale de laboratoire de recherche. En sciences, ce ne sont pas du tout les mêmes besoins qu'à l'Ecole vétérinaire. En sciences, quand on parle gros animal, on est plutôt sur du porc ou du cochon quand eux sont sur de la vache ou du cheval. Il y a un décalage qui fait que la physiologie animale telle qu'on peut l'exprimer à la Faculté des Sciences n'est pas du tout la même qu'à l'Ecole vétérinaire.

**Mme MILLOT.**- Je me suis renseignée auprès de notre dernier PRAG qui a été recruté à la Faculté des Sciences et qui connaît bien le nouveau concours agrégation, il m'a dit qu'un agrégé au concours SVT A ou B pouvait répondre aux besoins en physiologie animale.

**Mme PONTIER.**- La proposition que nous faisons au Conseil d'administration, c'est bien de ne pas publier un maître de conférence 66MC0526 mais d'avoir un PRAG, évidemment le poste de maître de conférence entre dans la GDE.

**Mme MILLOT.**- Nous n'avons pas fait de demande de PR.

**Mme PONTIER.**- C'est noté.

La Faculté de Sciences Economiques et de Gestion nous demandait la création de 2 MCF et de 2 PRAG, nous avons accepté cette demande car le taux d'encadrement de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion est le plus faible de l'université.

Il y avait aussi une demande de création de 1 IGE BAP J pour l'IAE PRES, c'est-à-dire l'IAE de Paris-Est et le rapprochement avec l'IAE de Marne-la-Vallée ; ce personnel sera autofinancé payé moitié par Marne-la-Vallée.

**Mme la PRESIDENTE.**- Les IAE sont des filières de gestion qui se financent sur leurs ressources propres. C'est un type d'emploi que nous comptons dans le plafond d'emplois mais qui ne nous prend pas de masse salariale en central.

Pour ce qui est des postes d'économie qui sont des emplois vacants, je n'ai pas la réponse à ma question. Comme nous avons encore un peu de temps, je continue à travailler pour vérifier que nous avons raison de publier le 46-3, je n'en suis pas encore convaincue.

**Mme PONTIER.**- Le 46-3 est un mode particulier de recrutement pour les sections qui ont une agrégation du supérieur. La présidente était chargée de voir si la personne pressentie en interne avait des chances de remplir les conditions, sinon on se retrouverait avec quelqu'un d'extérieur à sa place. La qualification au CNU intervient à la fin du processus, lorsque le comité de sélection a indiqué qui il retiendrait. Alors le CNU dit si la personne peut être professeur ou pas. Si cette personne que nous avons en interne ne peut pas être professeur, alors quelqu'un d'autre arrive.

Cela ferait un poste de professeur et un de maître de conférence en section 05, il n'y a pas tant d'étudiants que cela en Sciences Economiques, et nous nous réservons le droit de ne pas publier ce poste 46-3, en attendant que Madame la Présidente en sache plus sur ce qui est visé à travers ce 46-3.

**Mme PONTIER** Nous allons maintenant passer aux demandes de l'AEI

*La séance, suspendue à 16 heures 45, est reprise à 17 heures 02)*

*Les propos échangés sur cette composante n'ayant fait l'objet d'aucun enregistrement, l'esprit en est rendu de façon synthétique.*

Madame ATTUEL signale qu'elle est étonnée des commentaires qui ont été apportés par le CS sur le rattachement scientifique des deux postes. Ces commentaires stipulent que le rattachement recherche

des deux PR qui devraient arriver sur le concours d'agrégation du supérieur en section 05 et 06 sera défini a posteriori en fonction des profils des EC recrutés. Elle s'insurge contre cette disposition rappelant que ces profils sont utiles à la Faculté tant sur le plan pédagogique que scientifique et qu'il est important de renforcer le LARGOTEC, laboratoire de recherche rattaché à la faculté d'AEI. Le Largotec, qui a largement montré ses capacités à monter en production, est fondé à se renforcer à condition qu'on lui laisse la possibilité de se renforcer numériquement. La présidente puis le VP recherche, Luc Hittinger, rappellent tous deux qu'ils sont attachés au développement du Largotec mais que celui-ci doit se faire dans une certaine cohérence thématique autour de la gouvernance publique. Les collègues de l'agrégation n'ayant pas forcément ces profils recherche,

Il convient de leur offrir la possibilité de faire leurs travaux dans d'autres labos de l'UPEC plus adaptés à leurs thématiques.

Madame ATTUEL rappelle sa forte opposition à cette vision.

**Mme PONTIER.**- Nous retenons donc pour l'AEI 4 postes publiés avec les profils indiqués ici plus la création d'un technicien en gestion financière.

**Mme ATTUEL.**- Cela ne vous coûte rien, ce sont nos postes !

**Mme PONTIER.**- Ce sont les postes de l'Université Madame ATTUEL.

Nous passons à présent à l'IUT de Créteil Vitry où un certain nombre de publications ont été demandées et accordées pour des postes vacants.

A l'issue du Conseil scientifique, il y avait une incertitude sur l'affectation d'un MCF 0816 à un laboratoire que nous ne connaissions. Le VPCS peut-il intervenir ?

**M. HITTINGER.**- Nous avons réexaminé ce laboratoire. C'est un laboratoire qui comprend entre 120 et 130 chercheurs avec une structuration un peu différente de ce que l'on connaît actuellement, mais il a toutes les qualités que l'on peut reconnaître à un laboratoire avec un encadrement, des publications, des postes de doctorants, etc. Après vérification, il n'y a aucun obstacle à ce que ce laboratoire puisse être un laboratoire d'accueil de cette recherche.

**M. TOLLET.**- Est-ce le poste 816 ou le 616 ?

**Mme PONTIER.**- Nous nous poserons la question en service RH.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- C'est la première fois que nous voyons un poste affiché avec un profil de recherche dans un laboratoire extérieur à l'UPEC.

**Mme la PRESIDENTE.**- Non. Régulièrement, nous affichons des postes avec affectation recherche pour le laboratoire LADR. Dans certains secteurs, nous n'avons pas d'équipe de recherche. Nous affichons alors volontairement un profil qui joint un enseignement à l'UPEC et une recherche à l'extérieur.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Alors il faut arrêter le double discours de culpabilisation par rapport aux enseignants-chercheurs qui, pour une raison ou une autre, par exemple la disparition du laboratoire où ils ont été recrutés, font leur recherche à l'extérieur, comme cela revient régulièrement.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous ne nous sentons pas ciblés par ce discours. Il ne s'agit pas de collègues pour une raison ou une autre mais de postes dont le profil ne correspond pas à une activité de recherche dans notre Université.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Je suis d'accord mais dans une université pluridisciplinaire en région parisienne, nous n'aurons pas toutes les compétences au niveau recherche et on ne voudra pas se priver de la richesse des enseignants.

**Mme PONTIER.**- Cette composante avait demandé la création d'un BAP J pour la gestion financière SIFAC. Nous n'avons pas considéré que c'était un besoin prioritaire à satisfaire. Cette composante avait demandé la création de deux BIATOSS pour le LISSI, un ingénieur informatique et réseaux, et un pour la gestion administrative et financière du laboratoire, nous en avons parlé tout à l'heure. Les deux postes n'ont pas été retenus comme prioritaires en financement au regard du montant des contrats du LISSI.

**Mme la PRESIDENTE.**- Ce sont des postes pour le laboratoire LISSI, laboratoire qui est géré principalement par la composante IUT. C'est un laboratoire qui a les moyens par les contrats et qu'il faut que nous aidions à recruter sur contrat. Il faut que la DRH soit vraiment en appui sur les recrutements car c'est vraiment la difficulté de ce laboratoire et pas les moyens financiers.

L'autre argument, c'est l'équité entre composantes dans une composante qui globalement est mieux encadrée que d'autres, à qui nous avons suggéré -et qui a refusé— de reconvertir un ou deux emplois d'enseignants-chercheurs dans des secteurs où il y a moins d'étudiants qu'à une époque, en BIATOSS puisqu'en particulier c'est le poste de Monsieur DUFEU qui de fait est un plus enseignement et recherche.

On retrouve la même situation qu'avec les Lettres : derrière une apparence où il n'y a pas de création, il peut y avoir soit des contractuels qui ont dégagé des titulaires, on a donc un plus pour la composante, soit des départs à la retraite qui libèrent des emplois occupés par des collègues qui faisaient autre chose que de l'enseignement et de la recherche dans la composante, et de fait on abonde les forces de recherche et d'enseignement de la composante.

Il y a eu un dialogue avec le directeur de l'IUT et nous sommes tombés d'accord sur le fait que, dans ce cas, sur ressources de recherche, le LISSI financerait son poste.

**M. CUESTA.**- Par rapport au poste du LISSI, je sais qu'il y a en effet des contrats, c'était un signe de lui donner un poste, dont acte. Nous nous étions mis d'accord avec l'UFR de Sciences en amont pour répartir le poste.

Quant à la partie enseignement sur une composante qui est plutôt pas mal encadrée, le LISSI est 6<sup>ème</sup> sur 12 donc à la moitié. Sinon, c'était l'idée d'avoir mis à disposition à la direction de l'Université sur pas mal de présidents d'université, un personnel qui a fait plein de choses pour l'université. C'est Monsieur DUFEU, si à la fin on peut récupérer sur l'IUT et le département où il enseigne un potentiel d'enseignement c'est utile pour faire les formations, on pense que c'était plutôt bien.

**Mme la PRESIDENTE.**- Il n'y a pas de problème. C'est pourquoi nous avons dit que si l'IUT voulait garder son emploi d'enseignant-chercheur, nous comprenions, mais que nous n'abonderions pas en BIATOSS et qu'il fallait que la composante se débrouille pour créer son BIATOSS. Après, c'est la liberté d'organisation de chaque composante, sachant qu'à moyens constants il y a des composantes plus sous-encadrées que d'autres.

Je trouve plus normal de mettre un emploi BIATOSS en Droit ou en AEI qui sont en termes d'organisation administrative bien plus sous-encadrés qu'à l'IUT. Après, c'est vous qui vous organisez pour que le personnel ne soit pas sur un site, c'est votre problème.

**Mme MILLOT.**- Je reviens sur la situation particulière du LISSI où il y a 50 % d'enseignants-chercheurs de l'IUT et 50 % de la Faculté des Sciences.

Financièrement, le LISSI est rattaché à l'IUT. Le problème est que le personnel qui gère le LISSI au niveau SIFAC et qui gère le secrétariat d'une partie du LISSI est du personnel Faculté des Sciences. C'est pourquoi nous avons proposé avec Monsieur CUESTA de demander moitié Faculté des Sciences et moitié IUT mais il

était hors question dans notre esprit que ce soit autofinancé. Là, il y a un problème majeur et je vais être obligée de dégager la personne qui s'occupe de cela.

Mais est-ce que l'équipe est informée ? Je suis continuellement interpellée par le directeur de laboratoire.

**Mme PONTIER.**- Non, elle n'est pas encore informée.

**Mme la PRESIDENTE.**- Si, nous avons déjà répondu sur ce principe avant l'été. Le problème de cette équipe, c'est davantage d'avoir du personnel que de l'argent. Il faut utiliser cet argent. Nous allons discuter avec eux. Sur l'organisation spatiale, vous verrez. Si des emplois arrivent, il faudra peut-être dégager la personne qui est actuellement en sciences.

**M. TOLLET.**- Deux collègues partent en retraite et ne sont pas remplacés. Les postes sont en attente. Pourquoi ?

Il s'agit du poste de Nathalie DIDIER, je crois, et celui de Suzanne Pontier

Quelles sont les raisons de cette attente ?

**M. CUESTA.**- Les raisons sont doubles. Les IUT sont en cours de réforme des programmes pédagogiques nationaux pour suivre la réforme des bacs technologiques. Cela veut dire que l'année à venir sera consacrée dans tous les IUT à réécrire les programmes des spécialités.

Ainsi, le département Réseaux et Télécoms où il y avait 2 postes d'agrégés, un qui est affecté à Marseille, et Madame DIDIER qui est partie à la retraite, ne pensait pas remettre immédiatement 2 postes parce qu'il y a de l'incertitude sur le poids de l'électronique dans le futur programme. Nous le mettons à disposition pour la collectivité sachant que quand nous le redemanderons...

**M. TOLLET.**- Le dernier discours du département en question était qu'ils étaient ric-rac en termes d'emploi. J'ai toujours entendu cela chez eux.

**M. CUESTA.**- Ils sont très sous-encadrés, c'est vrai. Il n'est pas question que ce poste parte ailleurs dans l'IUT. Le problème, c'est que même si le département était ric-rac en enseignement, il ne sait pas aujourd'hui s'il aura besoin d'autant d'heures pour l'électronique l'année d'après. Du coup, il préfère attendre un an. Il est certain qu'il aura les heures pour l'un des deux mais pas pour le deuxième et il le redéployerait sur une autre matière. C'est de la prudence.

**Mme PONTIER.**- Nous passons à l'IUT de Sénart-Fontainebleau qui a fait la demande de 4 créations de postes d'enseignant-chercheur. Nous en avons donné 2. L'IUT de Sénart-Fontainebleau avait 2 demandes de BIATOSS dont un qui était une incompréhension et un deuxième à 50 % pour Fontainebleau mais cela reboucle sur ce que nous avons dit sur l'UFR de Droit, la personne qui sera mise à 100 % à Fontainebleau interviendra à la fois sur,

**M. METER.**- C'est quelqu'un qui sera sur un seul site à Fontainebleau, à la fois sur la présence de l'UFR de Droit et sur le département de Gestion de Fontainebleau.

Au niveau des travaux de transformation du MCF06 en 09, le profil de recherche sera retravaillé conformément à la recommandation du Conseil scientifique mais nous restons sur un MCF, nous ne souhaitons pas un poste de PRAG.

Au niveau du poste CIRCEFT, le temps de mettre tous les acteurs autour de la table, le choix sera fait entre 70 ou 19. Il faut remettre tous les acteurs autour de la table en début de semaine prochaine pour vous donner une réponse.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**- Au CTP, nous nous sommes étonnés que pour le laboratoire CIRCEFT, et en particulier pour cette nouvelle thématique OUEP (Observatoire universitaire de l'éducation et de la

prévention)...

**Mme la PRESIDENTE.-** L'enseignement est à l'IUT. Le laboratoire CIRCEFT est un laboratoire inter composantes. Il comprend des collègues de l'IUFM, de la Faculté de SESS et de l'IUT de Sénart-Fontainebleau. En revanche, l'enseignement correspond au DUT « Carrières Sociales » et aux licences professionnelles qui vont avec.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Ce n'était pas sur la partie enseignement mais sur la partie recherche que je posais la question bien qu'au niveau de l'enseignement nous n'ayons pas vraiment entendu les besoins pédagogiques.

Au niveau de la partie recherche, c'est un axe nouveau, donc une thématique qui n'existe pas encore au CIRCEFT. Nous voyons une création de professeur avec une création de maître de conférences. La même année, on recrute un professeur et un maître de conférences. Généralement, on laisse au professeur le temps de s'installer avant de définir le profil MCF si c'est pour travailler avec lui.

Ce n'est pas la seule chose, il y a un autre poste à l'IUFM qui est aussi pour cet axe actuellement inexistant à l'UPEC, et il y a un autre poste.

**Mme la PRESIDENTE.-** Sur la recherche, l'axe n'est pas inexistant, il existe. C'est un secteur sur lequel il y a effectivement une évolution considérable. Plusieurs collègues travaillent sur cet axe dans une équipe qui existe par ailleurs depuis le dernier contrat.

C'est une des équipes sur lesquelles nous avons beaucoup travaillé avec la composante principale de rattachement mais aussi avec le directeur de l'IUFM et celui de l'IUT et les collègues qui dirigent les différents axes. C'est l'équipe qui a été la première soumise à une évaluation externe avec l'IRG et maintenant toute une série d'équipes SHS sont en train d'être expertisées par des experts externes et pour certaines seront représentées à l'AERES dès 2012.

Le travail sur cette équipe est extrêmement sérieux, fait par Madame GOURNAY, assesseure à la recherche, mais aussi par moi-même, en parfaite harmonie et travail continu avec les collègues. C'est un axe qui se développe mais qui n'est pas inexistant.

L'observatoire est un outil particulier mais l'axe existe.

Dominique ARGOUD est le nouveau directeur de l'UFR SESS STAPS.

**M. ARGOUD.-** Il ne faut pas l'interpréter comme la création de quelque chose ex nihilo. C'est la recomposition des différents axes pour donner plus de cohérence par rapport à ce qui existait. Ce n'est pas quelque chose qui viendrait se surajouter en tombant du ciel.

**Mme la PRESIDENTE.-** Dans les laboratoires en SHS que nous soutenons, et qui en ont besoin, il y a le LARGOTEC, IMAGER et le CIRCEFT.

Nous sommes sur un secteur en évolution très positive, avec des recrutements de qualité et nous ne partons pas de rien. C'est un secteur qui n'émerge pas de rien, qui est en cours de structuration forte, avec une expertise extérieure et le suivi réalisé par le Conseil Scientifique.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Je n'ai pas dit que cela émergeait de rien, le CIRCEFT existe, il a eu sur les années antérieures 10 recrutements, mais je ne pense pas que la thématique sur « Education et prévention de la violence à l'école » soit l'objet d'études des professeurs et maîtres de conférence qui sont actuellement à l'UPEC.

**Mme la PRESIDENTE.-** Si.

**M. METER.-** Il y a quelques maîtres de conférences au département Carrières Sociales à Sénart qui sont sur

ces thématiques. L'un a même eu le prix du *Monde*. Il est connu presque mondialement, il travaille sur ces thématiques avec l'Amérique latine, un des continents les plus soumis à ce type de situation.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Dernière remarque : nous n'avons pas eu d'évocation en Conseil d'administration de cet Observatoire universitaire d'éducation et de la prévention qui a été installé en septembre 2011. Est-ce qu'il a la même structure que l'OSU ?

**M. HITTINGER.-** Non, tu le sais bien.

**Mme la PRESIDENTE.-** Nous l'avons abordé en Conseil scientifique à plusieurs reprises, en particulier avec les collègues du secteur Education, Formation, etc. Nous l'avons abordé au Conseil scientifique lorsque nous avons présenté l'évaluation par les experts extérieurs lors d'une séance consacrée aux premières équipes évaluées.

L'observatoire est l'un des éléments de cet axe. Un axe de recherche ne se résume pas à un observatoire qui est plutôt un outil de visibilité, d'expertise et de formation. L'observatoire a déjà des contrats avec le Conseil général, la Seine-Saint-Denis, etc. On ne part pas de rien. Un observatoire ne résume pas un axe, l'axe de recherche, c'est spécifiquement recherche au sens universitaire, un observatoire est un lieu de recherche appliquée, d'expertise, etc.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Je ne sais pas très bien ce que signifie « observatoire » mais c'est important pour les membres du Conseil d'administration de savoir comment se structure l'Université. Je suis surprise qu'il y ait déjà des contrats puisqu'il est installé depuis septembre 2011.

Quel est le lien avec l'Observatoire international de la violence à l'école qui, d'après ce que j'ai réussi à comprendre, est à Bordeaux ?

**Mme la PRESIDENTE.-** Les collègues travaillent ensemble.

**M. METER.-** Au niveau des étudiants, le vivier est énorme aujourd'hui : 8 000 demandes pour 250 postes.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Je parlais de vivier au sens du recrutement.

**Mme PONTIER.-** Monsieur le VPCS dit que nous pourrions transmettre les documents sur l'observatoire qui ont été diffusés au Conseil scientifique aux membres du Conseil d'administration. Il est important de le noter.

**Mme la PRESIDENTE.-** Nous leur enverrons les documents concernant le CIRCEPT et l'axe de recherche que nous venons de voir pour qu'ils aient les mêmes informations que le Conseil scientifique.

**Mme PONTIER.-** Nous passons à l'Institut d'urbanisme de Paris. Il avait une demande de création. Compte tenu de l'encadrement de cette composante, nous n'avons pas donné satisfaction. De même l'Institut d'urbanisme demandait la création d'un chargé d'ingénierie pédagogique bilingue.

**Mme la PRESIDENTE.-** Sa demande sera satisfaite sans qu'on lui donne d'emploi c'est-à-dire par reconfiguration de ses emplois existants.

**Mme PONTIER.-** Nous voyons ensuite apparaître pour la première fois l'ergothérapie. C'est une école interne de l'Université.

**Mme la PRESIDENTE.-** C'est une école qui fonctionne très bien, avec, pour la première fois, une augmentation importante de ses effectifs prévue à la rentrée grâce au fait que nous le déménageons à la Pyramide. Ils étaient ici dans des conditions difficiles avec l'impossibilité d'augmenter leurs effectifs alors que c'est une école qui a beaucoup de demandes, d'excellents étudiants et beaucoup de débouchés.

Ils ont obtenu une autorisation pour augmenter le nombre de places offertes à l'entrée, il y a donc une

demande d'emplois pour cette école interne qui sera à la Pyramide dans une partie des locaux libérés par Langues Etrangères Appliquées.

Nous proposons donc de donner satisfaction à ce besoin.

**Mme PONTIER.-** Nous abordons l'UFR de Médecine qui nous demandait 5 créations de PR ou de PUPH en prévision de l'ouverture du Val d'Europe mais, sur ces 5 demandes, nous avons choisi de privilégier la recherche.

**Mme la PRESIDENTE.-** Nous avons privilégié des profils recherche puisque l'un est pour l'équipe qui porte l'Institut du vaccin et l'autre pour une équipe qui travaille en partenariat avec l'Etablissement français du sang, ce qui correspond à l'axe « thorax, vaisseaux et globules rouges », un des deux axes fondamentaux de cet institut. Nous avons donc privilégié de loin les profils recherche.

**Mme PONTIER.-** Idem pour les emplois de BIATOSS. Nous n'avons pas retenu les deux demandes portant sur l'administration. En revanche, parmi les 7 demandes sur la recherche...

**Mme la PRESIDENTE.-** Pour l'essentiel, nous nous faisons la même réflexion que par rapport au LISSI. Je ne vais pas vous refaire le point sur les moyens financiers de l'IMRB ou de la recherche clinique à Mondor, même si 61 % des emplois sont financés sur ressources propres, le principal problème est celui des modalités de gestion de ces emplois et le travail que génère le fait d'avoir autant de contrats.

Les seules demandes que nous proposons de satisfaire sont des demandes très en lien avec les secteurs forts de Mondor : l'institut du vaccin et...

**M. HITTINGER.-** Une équipe tournée autour de la néphrologie, qui se développe beaucoup et a fait de très belles publications l'année dernière. Il est important de la soutenir.

**Mme la PRESIDENTE.-** Le reste est de la GDE interne.

**Mme PONTIER.-** Nous passons à SESS STAPS.

L'UFR SESS STAPS a un grand nombre de demandes de republications de postes vacants, en particulier parce que nous avons transféré des collègues, qui étaient sur supports de titulaire, en contractuels. Cela libère donc des postes.

**Mme la PRESIDENTE.-** Que ce soit la composante SESS STAPS, AEI ou Lettres à travers la Communication, nous avons des emplois vacants mais parce que nous avons dégagé des contractuels. **Mme PONTIER.-** Il y avait de la part de la composante SESS STAPS 5 demandes de création d'emplois BIATOSS. Celle que nous retenons est le renfort de la gestion financière parce qu'il y a un grand nombre d'actes faits chaque année.

**Mme VERMEULLE.-** Ce demi-poste en gestion financière renforcera déjà un demi poste sur la composante.

**Mme la PRESIDENTE.-** La dernière demande n'était pas une vraie demande puisque vous aviez déjà un ingénieur qui enseignait. Il s'agit de transformer un ingénieur qui n'ingéniait pas mais qui enseignait en un ingénieur qui va ingénieur.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Même question : il y avait aussi un débat sur un poste Sciences de la Vie en STAPS.

**Mme PONTIER.-** La question est pourquoi le 74 MCF 055 était-il profilé sur une thématique de l'apprentissage alors que c'est un poste qui aurait pu être profilé sur Sciences de la Vie ? Nous avons fait une réponse au CTP que Madame la Présidente peut sans doute confirmer.

**Mme la PRESIDENTE.-** Il y a deux aspects. Il y a le fait qu'il n'y a pas d'équipe de recherche qui ait demandé d'emploi profilé. Si les collègues veulent un profil recherche correspondant à la 74<sup>e</sup>, il faut

qu'une demande remonte en ce sens. Or, nous n'avons de demande ni de l'UFR ni d'une équipe de recherche correspondante bien qu'il y ait quelques collègues dans le domaine, c'est à eux de faire remonter la demande par leur équipe.

Par ailleurs, nous avons commencé à travailler sur le nombre d'heures de charge d'enseignement du côté de la biologie, du management et de la didactique. Le taux de couverture des enseignements de biologie pour les STAPS est actuellement plus fort que le taux de couverture des enseignements du côté didactique ou management.

C'est ce qui explique que l'UFR ne fasse pas remonter cette demande. Nous rapporterons ces données chiffrées au prochain Conseil.

**Mme PONTIER.**- Nous passons à l'IUFM. Il y a 2 demandes de création dont une par GDE interne. Quand on met « GDE ETS » cela signifie « GDE établissement ». L'IUFM a largement participé à la GDE de l'établissement et, quand elle formule une demande, il paraît légitime de la satisfaire.

Nous vous proposons de répondre positivement à la demande de création d'un poste en Didactique des Mathématiques. Il y a trois laboratoires qui ne sont pas de l'UPEC et auxquels sont affectés des postes soit en republication, soit en création. C'est la réponse que vous a faite la Présidente tout à l'heure.

**Mme la PRESIDENTE.**- Nous avons vu l'intégralité des tableaux. Cela fait 19,5 emplois. Nous savons qu'il faudrait prévoir un peu plus, en particulier 1 ou 2 PRAG de Langues, emplois TICE, c'est la priorité. Nous avons retenu la question de la classe préparatoire.

Pouvons-nous voter ?

**M. TOLLET.**- Une remarque globale sur la publication des postes de maître de conférences : ils sont tous publiés en 26-1, aucun en 26-2. Je réitère ma demande d'une étude du nombre de certifiés agrégés docteurs qualifiés pour lesquels nous pourrions avoir une politique de promotion interne.

Je sais par exemple qu'un collègue de l'IUFM est docteur qualifié en Mathématiques, j'ai regardé, il y a un poste de professeur en Mathématiques, mais il doit certainement y en avoir quelques-uns dans d'autres disciplines. Il serait utile de se poser cette question.

**M. GEIGER.**- Le choix fait à l'occasion des publications de maîtres de conférence, c'est d'avoir le vivier le plus large possible afin que les commissions de spécialistes antérieurement, les comités de sélection aujourd'hui, aient le choix le plus important de candidats. Et tant mieux si des enseignants du second degré ou du premier degré docteurs et qualifiés peuvent candidater et sont meilleurs que les autres.

Concernant le poste de professeur en 26<sup>e</sup> section qui est demandé, il y a actuellement un nombre significatif de maîtres de conférences de 26<sup>e</sup> section sur l'IUFM. La 26<sup>e</sup> section regroupe la Didactique des Mathématiques. C'est la seule section dans laquelle il y ait cet intitulé au CNU.

Compte tenu du nombre de maîtres de conférences présents à l'IUFM dans ce domaine, il nous semble important, en collaboration avec le Laboratoire de Didactique André Revuz, de structurer l'activité de recherche au sein de l'IUFM. C'est pourquoi le conseil de l'IUFM a souhaité cette publication d'emploi.

**M. TOLLET.**- Cette remarque était générale.

**M. GEIGER.**- Mais je réponds à titre particulier.

**Mme PONTIER.**- Faisons-nous un cas particulier des collègues PRAG second degré qui ont passé une thèse ? Pour l'instant, la raison de la plupart des composantes, puisqu'elles ne nous font pas remonter cette demande, est la même que celle qui vient d'être évoquée par Monsieur GEIGER c'est-à-dire ouvrir le concours le plus largement possible.

**M. TOLLET.-** Vous savez bien que les collègues n'ont pas les mêmes chances de concourir. Avec 384 heures d'enseignement, le travail de recherche, s'il existe, est forcément moindre que pour un jeune chercheur qui débute.

**Mme PONTIER.-** Pour l'instant, c'est une politique que nous n'avons pas appliquée, à quelques rares exceptions près.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** Sur la première ligne IUFM, le laboratoire n'est pas indiqué. Est-ce un PRAG ou un MCF ?

**M. GEIGER.-** Dans la mise à jour du 29 septembre 2011, le laboratoire est le CIRCEFT. C'est l'axe 4 du CIRCEFT, c'est donc un MCF.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.-** C'est bien un professeur et trois maîtres de conférences qui seront recrutés à la prochaine campagne sur cette thématique.

**Mme la PRESIDENTE.-** Cette thématique se restructure. Si quelqu'un a été en première ligne pour critiquer un manque de structuration et de cohérence de cette équipe, c'est moi. Maintenant que cette équipe a fait un effort de structuration important et se met en ordre, jusqu'à modifier les comités de sélection, je pense qu'il faut la soutenir.

Elle demande plusieurs emplois sur le secteur (ce sont des emplois vacants) et de les mettre sur un axe qu'elle est en train de fortement soutenir. Nous aurions tort de laisser cette équipe se disperser. C'est Didier GEIGER qui l'a proposé et je le soutiens complètement.

**M. GEIGER.-** Je rectifie ce qu'a dit Madame la Présidente : je porte une délibération du conseil de l'IUFM. Le directeur tout seul ferait autre chose !

**Mme la PRESIDENTE.-** Le conseil de l'IUFM a voté le profil aussi.

**Mme MILLOT.-** Je voulais m'assurer que Monsieur AMIRA, Directeur de l'équipe, sera informé qu'il doit recruter.

**Mme la PRESIDENTE.-** Oui, bien sûr.

**Mme RIOU.-** Je rappelle les nouvelles procurations.

Monsieur TOLLET a reçu procuration de Madame GUILLOUX.

Madame FAURE de Monsieur DUSSABLE.

Monsieur GIRAL de Madame PIERRE et Madame CHEVALIER.

Il n'y a pas d'autre modification.

*(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)*

***Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité moins 7 abstentions.***

**Mme la PRESIDENTE.-** Nous passons aux propositions concernant les services centraux et communs.

**Mme SAINT-CYR.-** Vous avez ce document témoignant de l'avis favorable du CTP. Par ailleurs, il y a celui de l'ancienne campagne. Nous allons synthétiser.

Une proposition de 21,5 emplois dont 2 financés (un emploi en recherche sur la Valorisation Environnement et un emploi sur la Validation des Acquis de l'Expérience) soit 19,5 emplois non financés. Nous vous avons dit tout à l'heure qu'il y avait plutôt une problématique masse salariale qu'emploi.

Que signifie « non financés » ?

**Mme SAINT-CYR.**- Ceux qui sont financés sont ceux qui sont financés par leur activité.

Un autofinancement, c'est dans le cadre d'un consortium qui finance. C'est son activité propre qui génère.

En domaine de Gestion :

- 4,5 emplois en Formation,
- 2 en Recherche,
- 1 en Documentation,
- 3 en Pilotage (organisation centrale du pilotage de l'établissement et comptes rendus à nos interlocuteurs nationaux),
- 3 en RH Finances,
- 3 en Patrimoine,
- 5 en DSI qui sont d'une couleur différente parce que nous sommes dans une logique de rattrapage de sous encadrement DSI. Nous ne nous sommes pas posé la question de savoir si l'on était dans la politique, le pilotage ou la réglementation, on est en sous encadrement et on n'a pas les moyens d'avoir une activité comme il se doit.

En jaune figure ce qui relève de la réponse à la réglementation.

Dans le cadre de la formation et du SCEEP\*, nous avons la question de la sécurisation financière et administrative de la formation continue. Les commissaires aux comptes nous ont fait quelques remarques sur le sujet.

Nous avons un problème en marchés publics. D'une part, le seuil des marchés publics s'est abaissé depuis deux ou trois ans, il y a plus de marchés à passer ; d'autre part, l'activité s'étant développée, côté équipements scientifiques et patrimoine, nous sommes à un moment d'engorgement et nous souhaitons avoir quelqu'un pour ce marché.

Toujours en réglementation, un spécialiste du contrôle interne et comptable auprès de l'agent comptable. Les services de l'agence comptable étaient très sous encadrés et sous qualifiés, avec un seul cadre à part l'agent comptable. Nous ne sommes pas dans une logique de l'expression française de contrôle mais dans la construction d'un autocontrôle et d'un autodiagnostic par les gestionnaires. L'organisation administrative travaille à la cohérence de ces relations et de la circulation de ces informations pour que nous n'ayons aucune perte de sécurité, en particulier dans ces aspects financiers.

Sous l'angle encore de la réponse aux exigences de la réglementation, un électricien courant fort. Les normes sont devenues plus exigeantes et nous avons aussi fait le choix de satisfaire aux règles de contrôle. Nous avons pas mal de réserves à lever. Nous avons eu à l'IUFM voici deux ans de fortes réserves que nous avons réussi à lever mais nous sommes très limite en réponse aux exigences de contrôle.

En Patrimoine, un assistant de direction. C'est la seule direction importante qui n'avait pas de secrétariat.

En ce moment, tout ce qui est demandé sur les marchés d'une part, sur les enquêtes d'autre part puisque le ministère travaille beaucoup en ce moment sur la caractérisation du patrimoine des universités dans une perspective d'évolution mais aussi dans la connaissance du patrimoine pour la valorisation et l'entrée dans notre bilan, le schéma directeur immobilier, le schéma de sécurité immobilière, ce sont énormément d'opérations qui demandent un gros travail administratif.

Sur le pilotage et les comptes rendus, la CAAP incarnée par Pierre COURAUD travaille actuellement sur le pilotage et les tableaux de bord. Nous avons auprès de lui un qualicien que nous allons recruter. Pour

l'instant, dans cette cellule, il n'y a que deux emplois dont un a été transformé voici deux ans en qualitatif. Au moment où nous approchons de la contractualisation, nous constatons que nous n'avons plus les moyens humains avec les exigences du travail sur les tableaux de bord de passer en autodiagnostic, en préparation de bilan, les possibilités de répondre à tout ce qui est croisement de données au profit d'analyses ou sur les emplois et les besoins des composantes.

En gros, il nous faut un troisième emploi pour absorber une partie du travail actuel de Pierre COURAUD pour qu'il puisse redévelopper l'axe soutien au pilotage et à la perspective.

Un directeur de la communication : actuellement, Monsieur TAVERNIER assume la fonction. Nous avons les fonctions de Directeur de Cabinet et Directeur de communication ensemble, ce qui a pu porter à discussion. Le jour où l'équipe changera, il y a peu de chance que l'on retrouve un Directeur de Cabinet qui ait fait de la communication et le plus prudent est de prévoir un directeur de la communication, sachant que ces dernières années les enjeux de la communication dans le rayonnement de l'établissement sont devenus plus prégnants.

Voici quelques années, vous aviez un assesseur à la communication mais nous sommes sur une charge d'investissement qui ne relève plus d'un assesseur, il faut vraiment quelqu'un qui soit professionnel et investi à plein temps sur ce sujet.

Secrétariat partagé DGS : c'est une équipe qui est auprès de mes deux adjoints. Nous avons seulement un assistant en catégorie B et une contractuelle en C pour quatre personnes, avec beaucoup d'organisation, d'emplois du temps, de réunions, de prise en charge de dossiers. Nous demandons un secrétaire.

Voilà pour tout ce qui est pilotage et comptes rendus.

Apparaît parfois une deuxième valence sur les fonctions. Pour le directeur de la communication, vous voyez apparaître « Pilotage » et en partie « Politique de l'établissement ». Pour l'assistant direction du Patrimoine, j'ai mis « Réglementation » et en partie « Pilotage et Comptes Rendus ».

Pour tout ce qui est politique de l'établissement, nous avons à la DEVE la question d'un responsable administratif et financier. La DEVE est une grosse structure qui a dans les services des personnes qui s'occupent des aspects administratifs et financiers, et nous avons des besoins pour vraiment analyser les ressources, leur utilisation, avoir une approche de budget, pouvoir rendre des comptes sur la mise en place des politiques menées, des plans de licence, etc. Nous avons besoin de cerner globalement l'allocation des ressources, d'une part dans les grandes directions et d'autre part pour vraiment faire le lien et le suivi de ce qui se fait en composante.

Nous avons la même problématique en Recherche. C'est une approche qui existe déjà en Patrimoine.

Il s'agit d'un responsable administratif et financier à la DEVE et en Recherche en vue aussi de tout ce qui est délégation globale de gestion. Cela nous demandera un professionnalisme renforcé en gestion financière, en réactivité et en gestion des ressources humaines, et des relations beaucoup plus professionnelles entre la direction de la Recherche et les directions support que sont la direction des Services Financiers et la DRH. Pour ce faire, il faut un cadre concentré sur le sujet et en lien avec les laboratoires.

En offre de formation dans le cadre de la politique, nous avons un gestionnaire de l'offre de la formation. J'ai mis en illustration certains aspects de son métier : la gestion des habilitations, le travail avec vous sur les formations à habilitier dans les mois qui viennent en préparation du contrat, les conventions entre établissements qui ne sont actuellement suivies que de très loin. Nous n'arrivons pas à vraiment les

suivre.

Toujours côté DEVE, le MIEL (service international et des langues) qui entre dans la DEVE vient d'intégrer la Maison des Langues où il est avec LEA, le LANSAD, la formation continue d'anglais, et avec le Delcife. Il faut au MIEL de l'énergie en plus pour travailler sur l'organisation de la Maison des Langues, l'allocation des ressources, l'intégration des besoins des différents enseignants pour leur activité. Une ressource travaillerait peut-être aussi par glissement de fonction mais en tout cas nos besoins sont l'organisation de la Maison des Langues, ADE, et aussi un besoin sur le CLES\*.

En CTP, des personnes se posaient la question de la cohérence de cette fonction, cela peut être aussi par glissement.

En documentation, cela fait deux ans que tous les six mois nous ouvrons un emploi pour l'ouverture du samedi, pour l'accroissement de l'amplitude horaire des bibliothèques. Nous en sommes au quatrième.

**Mme la PRESIDENTE.**- Ce sont des emplois suite à l'augmentation des plages d'ouverture.

**Mme SAINT-CYR.**- Un élément de politique : la gestion des enseignants-chercheurs en RH en amont du Conseil scientifique, une bonne préparation du Conseil scientifique et des dossiers, anticiper sur les conditions de recrutement, avoir un professionnalisme de connaissance des différents viviers. En ce moment, les projets scientifiques réclament du temps et des compétences nouvelles par rapport à ce que nous avons.

En plus, un besoin que nous avons aussi côté BIATOSS, un suivi des dossiers particuliers, de temps en temps, il faut zoomer sur un dossier. Ce besoin serait ainsi satisfait.

Un élément en politique de l'établissement : un conducteur de travaux et d'opérations. Le Patrimoine avait demandé un conducteur de travaux et un conducteur d'opérations, l'un travaillant en maîtrise d'œuvre interne, c'est-à-dire menant les travaux, l'autre étant plutôt en maîtrise d'œuvre externe. Ce n'est pas le même métier. Nous avons choisi dans nos priorités d'en mettre un des deux au service Patrimoine.

En ce moment, nous essayons de mettre des moyens en Patrimoine. Les besoins sont démultipliés, je parlais des schémas directeurs de sécurité, de construction immobilière, du schéma directeur immobilier qui va avec le schéma directeur stratégique de cet établissement. Nous avons aussi des projets de développement en médecine, les projets avec l'EFS, avec l'ENVA, les projets de plateaux techniques, doubler la dalle en urgence.

Cela, ce sont les 21,5 emplois.

Nous avons proposé une liste complémentaire de 5 emplois pour des besoins qui étaient reconnus.

En Recherche, un chargé d'études à la cellule de gestion des contrats, surtout au moment où nous récupérerons le LISSI en délégation globale de gestion, il y aura une augmentation forte de la gestion des contrats à la direction de la Recherche.

En Patrimoine, en liste complémentaire, le deuxième des conducteurs d'opérations ou de travaux.

En Patrimoine aussi, le responsable d'un service audiovisuel et multimédia renforcé pour répondre aux enjeux avec l'équipement des amphis. Nous travaillons en réseau avec vous.

Nous avons mis en liste complémentaire le responsable de la sécurité des systèmes d'information. C'est un besoin réglementaire qui pour l'instant est assuré par la directrice des Systèmes d'Information, qui devrait être une fonction dissociée. Vu le sous-encadrement de la DSI, nous ne sommes jamais passés à l'acte, nous l'avons mis en liste complémentaire.

Les membres du CTP ont évoqué les difficultés qu'ils ressentaient côté RH pour rendre un service à

l'usager dans des délais brefs, sachant que des actes de gestion sont arrivés en déconcentration, que des mesures du Plan Carrière sont venues nous faire prendre en charge de nouveaux actes de gestion dont le reclassement des maîtres de conférence. Les membres du CTP disaient qu'il fallait renforcer la RH pour qu'elle puisse répondre dans des délais plus brefs.

Le CTP a aussi porté son attention sur les difficultés du Patrimoine à assurer une restructuration des locaux dans des délais suffisamment brefs.

Les profils seraient à définir selon les besoins et glissements possibles de fonction entre les personnes qui sont déjà là et les fonctions manquantes, mais nous aurions en DRH et en Patrimoine deux profils prioritaires à définir.

**Mme la PRESIDENTE.**- Mais ces deux emplois seraient prioritaires dans la liste supplémentaire, RH et Patrimoine.

**Mme SAINT-CYR.**- En fait, nous avons 7 emplois en liste complémentaire, sachant que le rythme de l'organisation et les difficultés de recrutement dans certains métiers freinent l'occupation de ces emplois. Si nous ne recrutons pas le deuxième de la liste principale tant que nous n'avons pas recruté le premier, nous risquons d'avoir du mal.

Vu les difficultés que nous avons eues à recruter ces dernières années, il serait étonnant de pouvoir tout absorber en un an.

**Mme la PRESIDENTE.**- L'ordre ne sera pas forcément respecté, nous les publierons dans l'ordre mais pour pouvoir faire ce que nous annonçons ici, il faut en mettre plus et recruter ceux que nous arrivons à recruter, sinon nous stoppons tout. A SI et Patrimoine, nous n'arrivons jamais à recruter à hauteur des postes que nous publions.

Si nous arrivons à recruter plus vite dans d'autres secteurs, nous le ferons. En Recherche, nous avons déjà mis deux emplois dans la liste principale, ce sont des emplois qu'il faut arriver à bien recruter si nous voulons faire les choses correctement.

**Mme SAINT-CYR.**- L'avis favorable du CTP par rapport aux besoins des services centraux tient compte des enseignements des campagnes précédentes.

Première priorité : 21,5 emplois dont 2 financés, et une liste complémentaire de 7 emplois.

Puisque nous avons pu recruter en septembre une personne sur le suivi précis de la consommation des emplois, nous avons un suivi de la consommation de l'emploi mais nous pourrions faire un suivi très pointu et précis de la consommation des emplois, de la masse salariale, du suremploi, mais aussi des heures complémentaires, des vacataires. La consommation de la masse salariale, ce ne sont pas seulement les titulaires, ce sont aussi les personnes recrutées sur crédit mais les crédits sont dans notre plafond d'emploi ressources propres.

**Mme la PRESIDENTE.**- Le vote du CTP était unanime contrairement à ce qu'il a été pour les postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Si vous voulez poser des questions, c'est le moment.

**Mme Faure .-** Une question par rapport au travail fait par les composantes et les services centraux. Nous n'avons pas vu les départs à la retraite ; si les gens partent à la retraite, s'il y a de nouveau un travail sur le profil de poste, est-ce que l'on s'engage à partir sur ce qui a été demandé en priorité dans le travail fait actuellement ?

Comme nous n'avons pas vu les départs à la retraite, nous n'avons pas eu un tableau disant combien nous aurons de départs à la retraite dans l'année.

**Mme Vermeulle.-** Nous savons qu'il y aura des départs à la retraite parfois tardivement mais nous essayons de le prévoir le mieux possible.

**Mme Faure.-** La question est de savoir si, par rapport au travail sur les priorités fait cette année, il y aura une continuité en 2012 ou si, dans chaque UFR, on reverra des tableaux différents.

Nous voulons avoir une politique où nous nous engageons vis-à-vis des personnels à leur dire pourquoi ils n'ont pas été retenus mais que, l'année suivante, il y aura une espèce de continuité.

Si les départs à la retraite se font en cours d'année, comment seront-ils affichés ?

**Mme Vermeulle.-** Nous avons des départs à la retraite toute l'année et souvent les gens sont sur des fonctions qui ne disparaissent pas avec eux. Ces fonctions sont aussi prioritaires.

Au moment des départs à la retraite, dans chaque service, on travaille sur les priorités et des glissements de tâches d'une personne à l'autre. En particulier, nous essayons de travailler sur une requalification des fonctions. Quand des gestionnaires partent, sachant que leur métier se complexifie (pour le reclassement des maîtres de conférence par exemple, nous avons une personne pointue), il faudrait que cela puisse être préparé par les gestionnaires. Cela réclame de leur part plus de compétences métier. Nous sommes sur des requalifications de métiers.

Pour ces glissements de tâches tous les trois mois en fonction d'un départ, nous réajustons.

Nous sommes là sur de la création d'emploi pour de nouvelles fonctions mais il y a en même temps une plasticité des organisations au cours de l'année dont la seule campagne d'emploi ne rend pas compte. En CTP, nous disions qu'il faudrait annuellement faire un point sur les évolutions des périmètres des services.

**Mme Faure.-** Le travail de recensement de besoins dans les UFR servira plus ou moins de base tout le long de l'année dans le dialogue ?

**Mme la PRESIDENTE.-** Oui. Ce que nous voyons aujourd'hui est la dernière étape d'un travail très long et nous n'avons pas l'intention de le jeter à la poubelle.

**Mme Saint Cyr.-** Ne vous inquiétez pas, les composantes n'oublient pas leurs demandes de l'année précédente. Eventuellement, elles les révisent sinon elles les remettent.

**Mme la PRESIDENTE.-** Les composantes ont une mémoire.

**Mme Faure.-** Lorsqu'une école doctorale veut créer un emploi, comment fait-elle ? Est-ce l'établissement qui fait apparaître le poste ou le PRES ?

**Mme la PRESIDENTE.-** C'est discuté au niveau du PRES.

**Mme Faure .-** Comme vous avez dit que le personnel délégué aux écoles doctorales ne votait pas...

**Mme la PRESIDENTE.-** C'est discuté au niveau du PRES, on regarde ensuite si ce sont des personnels qui sont aussi ici. Mais la discussion se passe d'abord au niveau du PRES et avec nous. Ce n'est pas une question de vote mais d'organisation. On ne laisse pas le PRES organiser seul.

**Mme Deville Cavellin.-** Nous demandons depuis longtemps qu'apparaissent les emplois délégués au PRES.

**Mme Pontier.-** Nous avons répondu sur ce point ce matin.

**Mme Faure.-** Nous pouvons imaginer une école doctorale se développant de façon importante qui demande la création d'un emploi supplémentaire, est-ce le directeur de l'UFR qui le demande ou l'équipe de recherche ou le PRES ?

**Mme la PRESIDENTE.-** Les écoles doctorales étant au niveau du PRES, la discussion a lieu au niveau du

PRES et avec les directeurs et le président d'établissement quand il y a des personnels délégués mais ce n'est pas l'UFR.

**M. TOLLET.-** Quelle est la proportion d'emplois de fonctionnaires et d'emplois de non fonctionnaires ? Je n'ai pas la lisibilité. Sur le tableau des demandes sur lequel j'avais travaillé, cela apparaissait.

Dans ce tableau apparaît une colonne « Résorption de la précarité » avec 19 demandes et, dans le même temps, nous avons 56 demandes de contractuels. Cela fait un peu sourire.

**Mme Saint Cyr.-** A l'UPEC, nous avons beaucoup de contractuels qui préparent le concours et qui l'ont en deux ou trois ans. Le réflexe contractuel, c'est quelqu'un que l'on recrute et dont on évalue les compétences a priori, et dont on pense qu'il intégrera très bien la fonction publique. En général, nous sommes un peu sur cette logique.

Le réflexe contractuel, c'est parce que l'on n'est pas dans un calendrier de mouvement aussi contraint mais, contractuel ou pas, nous mettons les emplois en mobilité interne. Si un titulaire vient, nous mettons le titulaire, c'est un glissement perpétuel.

Il y a aussi de la mobilité externe. Nous le mettons en visibilité externe sur certaines bases de données et des personnes de l'enseignement supérieur viennent en mobilité. Si elles sont de l'ITRF, cela se discute sur trois mois, si elles sont de l'ANS, c'est un peu plus long.

**Mme la PRESIDENTE.-** Ce sont des emplois de titulaires que nous publions : IGE, ASI, IGR, technicien.

**Mme Saint Cyr** Pas forcément. Là, ce sont les fonctions, il y a derrière un emploi qu'il soit sur plafond Etat ou plafond ressources propres, qu'il soit contractuel ou titulaire. C'est de l'ajustement. Nous surveillons nos emplois, notre plafond d'emploi Etat sur lequel nous ne sommes pas au bout et notre plafond d'emploi sur ressources propres.

**Mme la PRESIDENTE.-** Ce qui compte, c'est ce que nous avons présenté tout à l'heure à savoir que nous proposons de créer 12 emplois de titulaires. C'est du réel. On ne peut pas savoir à l'avance si l'on va recruter un titulaire ou un contractuel. En revanche, nous avons voté le fait que nous dégagions sur notre ensemble de contractuels 12 emplois pour des titulaires supplémentaires.

**Mme Pontier.-** Par ailleurs, nous avons prévu de faire un CTP spécifique sur la question des contractuels. Je vous propose donc que nous votions.

**Mme la PRESIDENTE.-** Le CTP a quand même travaillé une demi-journée sur ce tableau.

**Monsieur Wolkenstein.-** Et le CA une journée entière.

**Mme la PRESIDENTE.-** Non, pas une journée entière.

**Mme la VICE-PRESIDENTE.-** Nous avons eu une journée entière parce qu'il y a eu un report des problèmes financiers vers cette saison.

(Lecture des procurations)

(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.**

**Mme Faure.-** Pourrions-nous avoir un organigramme ? Même sur le site et sur l'annuaire pour trouver un responsable de la scolarité générale, ce serait pratique

**Mme la PRESIDENTE.-** Pas maintenant !

## **- 6. RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE**

### **6.1 Vote sur les modalités de mise en place des commissions ad hoc pour le recrutement des enseignants du second degré**

**Mme Pontier** Autrefois, nous recrutions à peu près comme nous le voulions dans les composantes les enseignants du second degré. Une circulaire du ministère nous oblige maintenant à faire des commissions de recrutement pour les enseignants du second degré.

Nous avons donc proposé un texte qui a été discuté avant-hier au CTP sur lequel on nous a demandé d'apporter une modification. Cette modification a été faite, je la répète.

Nous avons écrit : « Les conseils de composantes seront chargés de proposer à la direction de l'Université des commissions composées d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs. Elles devront associer obligatoirement au moins un enseignant du second degré, au moins un spécialiste de la discipline concernée et des enseignants et des enseignants-chercheurs de la composante. »

Nos collègues ont souhaité en CTP que siège au moins un spécialiste de la discipline, mais ils peuvent être deux, il n'y a pas de problème.

**Mr Tollet** : C'est le texte de la circulaire.

**Mme Pontier.**- Oui mais il vaut mieux le dire clairement.

Je vous propose de mettre aux voix ce texte dans lequel nous avons tenu compte de la demande des membres du CTP.

(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.**

**Mme la PRESIDENTE.**- Les contractuels votés en CTP grâce auxquels nous libérons des postes de fonctionnaires figurent sur deux tableaux.

**Mme Pontier.**- Il y a un tableau, que nous avons déjà voté en CTP le 28 septembre 2010. On libérait des postes pour la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, l'IUT de Sénart, l'AEI, le DELCIFE\* et SESS mais nous ne l'avons jamais fait parce que nous n'étions pas prêts à faire des contrats.

Nous avons travaillé sur toute l'année 2010 et 2011 sur les contrats. Nous sommes maintenant en mesure d'en proposer. Ces contrats se feront sur les crédits de l'Université puisqu'il n'y a pas de raison que l'on fasse payer aux composantes des postes qui étaient autrefois pris en central puisqu'ils étaient sur des postes de titulaires.

**Mme la PRESIDENTE.**- Cela revient à dire que, par ailleurs, comme nous libérons des postes de titulaires, nous mettons des emplois supplémentaires dans certaines composantes, là où il n'apparaît que des emplois vacants, et j'en suis ravie, mais il faut quand même voir derrière que AEI, IAE, SESS, ce sont de fait derrière des emplois vacants de titulaires que l'on libère, que l'on n'a pas gardés.

**Mme Pontier.**- Maintenant, nous passons à la campagne 2011 avec des contrats pour des enseignants en Droit que nous proposons justement pour ne pas mobiliser des postes de titulaires et pouvoir les publier.

Vous avez donc 4 postes de Droit. En CA restreint, nous avons regardé les comités de sélection pour le recrutement de ces collègues.

Enfin, pour la campagne 2012, nous vous demandons de vous positionner sur le recrutement de certains collègues en Lettres « Communication politique et publique » pour compenser un départ. Sur la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, pour l'IAE, un poste partagé à 50 % avec le Droit En Médecine,

2 assistants chefs de clinique pour les IFSI (écoles d'infirmières).

En AEI, 2 enseignants avec libération de supports de second degré.

Ces contractuels recouvrent des situations très différentes. Soit nous ne voulons pas mobiliser des postes et nous recrutons des anciens PAST sur des contrats, soit nous voulons libérer des postes qui étaient occupés et nous déplaçons les collègues sur des contrats, soit nous voulons résorber la précarité.

. Vous avez vu que ces recrutements de contractuels coûteront à l'Université 900 000 €.

(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)

**Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.**

**Mme la Présidente.-** Merci pour votre soutien jusqu'au dernier moment.

La séance est levée à 18 heures 45.

